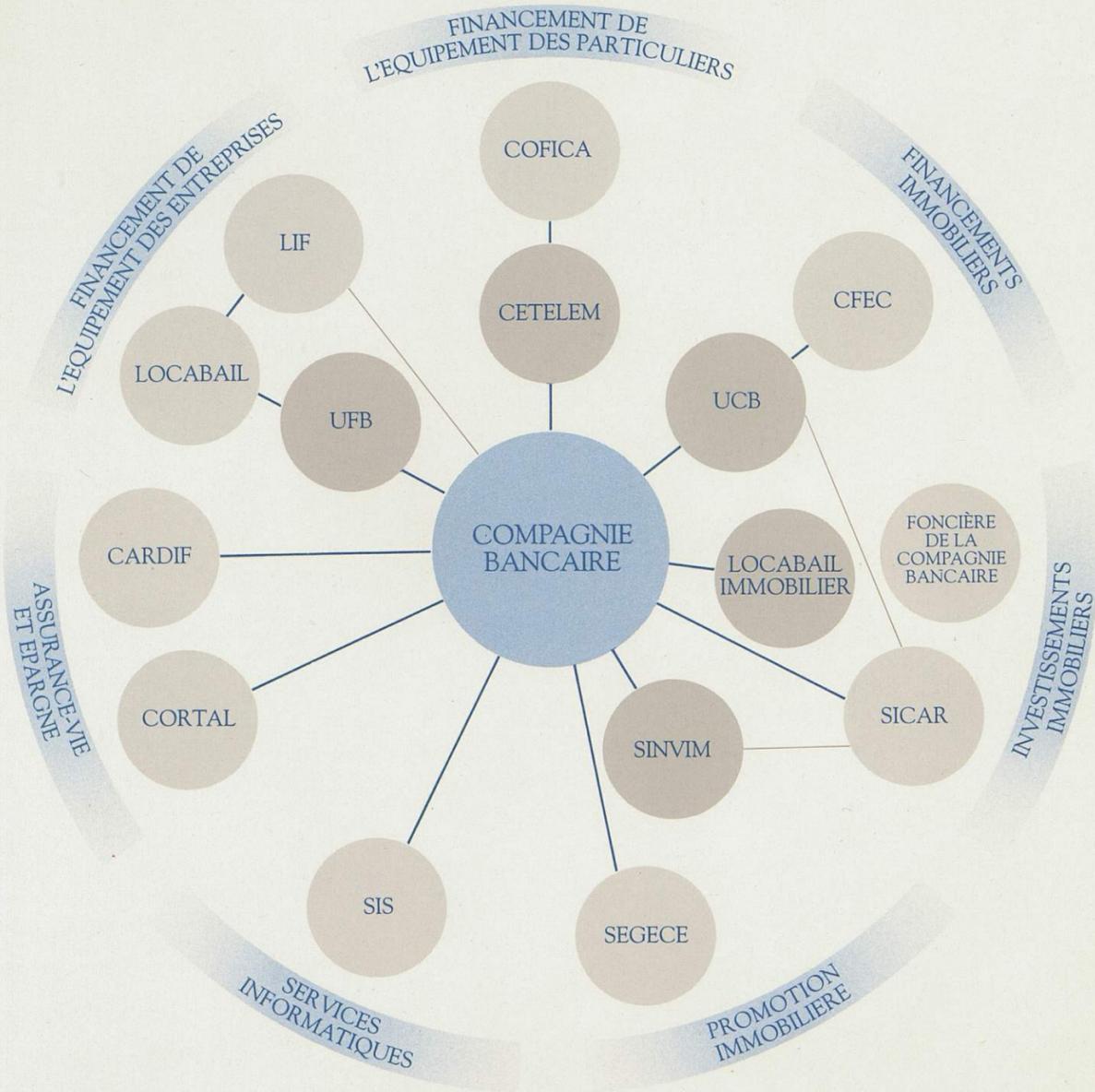
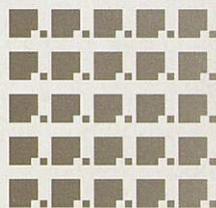
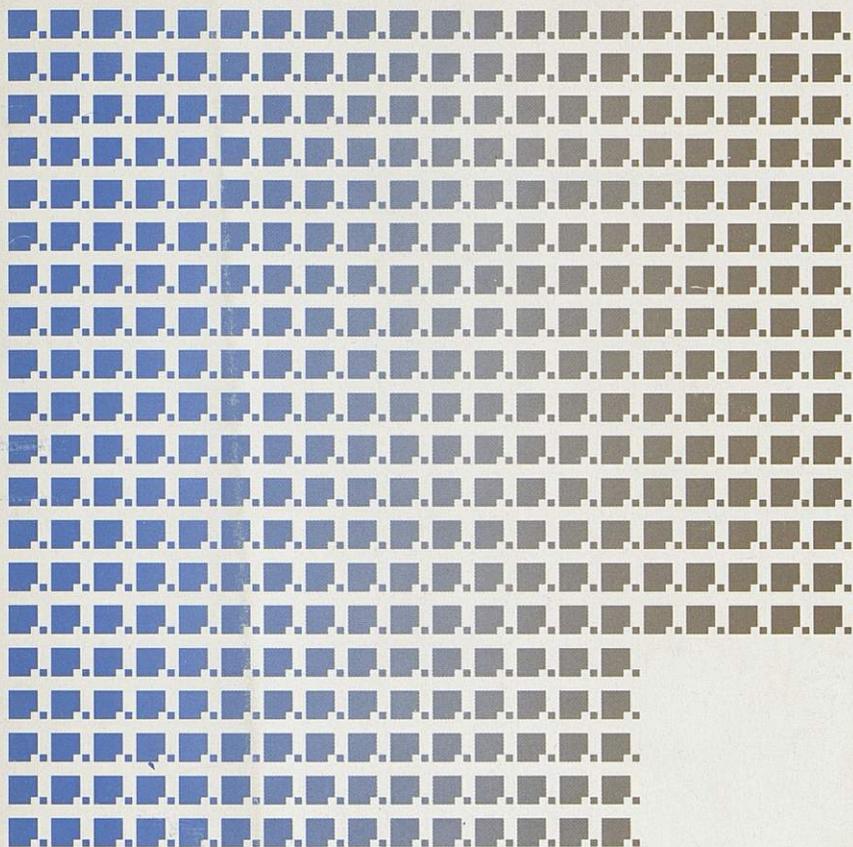


compagnie bancaire
1984

LE GROUPE





le groupe de la
compagnie bancaire
1984

LE GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

25 ans de développement

La Compagnie Bancaire a eu 25 ans le 15 juillet 1984.

Cet anniversaire incite à rappeler quelques points d'histoire ; il invite également à prendre la mesure de l'œuvre accomplie.

La première cellule de ce Groupe fut fondée en 1946. Au cours des années suivantes, quatre établissements de crédit virent successivement le jour grâce à l'initiative de Jacques de Fouchier et au concours des grandes banques de la place : en 1950, l'UFB reçut vocation à financer les investissements des PME ; en 1951, l'Union de Crédit pour le Bâtiment UCB puis en 1954 la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit CFEC furent orientées vers le financement du logement ; en 1953, Cetelem fut constitué pour financer les ventes à crédit d'équipements domestiques et familiaux.

La création de la Compagnie Bancaire en 1959 se fit par apport des participations que les banques fondatrices détenaient dans les quatre établissements ainsi agrégés. Elle répondait au souci de créer une structure qui puisse veiller à la pérennité, à la cohésion et à l'animation de ce Groupe, lui assurer les ressources financières nécessaires à son développement et être la matrice des créations à venir.

Depuis lors, le Groupe a poursuivi son effort d'innovation et appris de nouveaux métiers : en 1956, la Segece, chargée de la conception et de la réalisation d'équipements commerciaux, avait été un premier jalon vers la promotion immobilière ; cette initiative fut suivie en 1961 par la fondation de la Sinvim, orientée à titre principal vers la production de logements destinés à la vente. Locabail et Locabail Immobilier, spécialisées respectivement dans le crédit-bail de biens d'équipement et le crédit-bail immobilier, débutèrent en 1963 et 1968. Suivirent ensuite en 1969 la Sis,

société de services et d'ingénierie informatique, en 1973 Cardif, compagnie d'assurances-vie et de capitalisation, en 1981 Locabail International Finance, spécialiste des financements internationaux de biens d'équipement, puis en 1983 Cortal orientée vers la vente directe de services financiers.

Dérogeant à son attitude de réserve à l'égard de toute reprise d'une affaire existante, la Compagnie Bancaire a acquis en 1970 le contrôle de Cofica, établissement de crédit qui a été spécialisé dans le financement des automobiles, bateaux et caravanes.

Aussi bien le Groupe de la Compagnie Bancaire se présente-t-il aujourd'hui comme un ensemble d'établissements spécialisés dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises. La distribution du crédit constitue sa principale activité et la très grande majorité de ses interventions s'effectuent sur le territoire national.

La préparation de l'avenir

La situation présente est sans aucun doute moins favorable à un développement rapide que ne le fut celle des années 60 : la politique de rigueur, indispensable par ailleurs, affaiblit la demande sur les principaux marchés du crédit et accroît de ce fait la concurrence des banques de dépôts et des établissements spécialisés. Le contrôle du crédit, qui impose des recours massifs aux emprunts obligataires, renchérit toute politique de développement des encours tendant à compenser l'inflation et à équilibrer la croissance des frais généraux. La conjoncture aggrave significativement les risques de défaillance des emprunteurs, en un temps où les métiers du crédit sont profondément bouleversés par l'expansion des télécommunications et par la croissance accélérée des puissances de traitement et des capacités de mémoire des matériels informatiques.

Pour relever ces défis, le premier objectif de la Compagnie Bancaire et de ses filiales de crédit est de maintenir le volume de leurs concours à l'économie, exprimé en francs constants. Ceci suppose notamment le maintien d'une politique active d'émissions obligataires, l'affectation aux réserves de la plus grande part des bénéfices et la priorité donnée aux crédits à forte valeur ajoutée où la qualité du service justifie la marge recherchée.

Le second objectif est de développer des activités qui ne soient pas soumises aux contraintes du contrôle monétaire : promotion immobilière, activités de services, financements internationaux, collecte et gestion d'épargne.

Les atouts du Groupe pour atteindre ces objectifs résident dans les disciplines qu'il s'impose :

- être au service de l'intérêt général, répondre aux besoins existants et détecter ceux qui sont à naître ;
- assurer aux clients et aux partenaires un service de qualité, par des collaborateurs proches et disponibles ;
- développer sa compétence dans la production et la gestion en grandes séries d'opérations financières diversifiées par la maîtrise de l'informatique, de l'analyse statistique et de l'organisation ;
- se limiter à ses domaines de compétence et rester professionnel, ce qui suppose des organisations spécialisées et une préférence pour le développement par création interne ;
- inciter chacun à cultiver l'innovation et à développer la communication.

Les évolutions récentes

Les événements ou les évolutions qui ont marqué l'année 1984 et préparé les développements futurs ne peuvent ici faire l'objet d'un recensement exhaustif. A titre d'exemple, on peut néanmoins citer l'usage de la télématique dans la distribution des crédits et le développement de la collecte d'épargne.

Les activités des sociétés du Groupe constituent un terrain d'élection pour la télématique. Celle-ci permet non seulement de multiplier les prestations rendues aux clients et aux apporteurs d'affaires, mais surtout d'améliorer la distribution du crédit.

Cetelem en offre une illustration intéressante. Relié à 5 000 points de vente par un réseau télématique intégré et disposant de l'un des centres-serveurs les plus importants de France, Cetelem est aujourd'hui la première banque à traiter en temps réel l'étude et l'acceptation des dossiers de crédit.

Assisté de son vendeur, le client qui effectue un achat à crédit peut sans aucun délai consulter les barèmes et choisir la formule de financement la mieux adaptée à son cas. Après contrôle par le vendeur des justificatifs d'identité, de domicile et de revenus, tous les éléments du dossier de crédit, introduits en mémoire par le clavier d'un minitel, sont analysés par le centre-serveur qui répond en quelques secondes aux demandes inférieures à 15 000 francs. Une imprimante, connectée au terminal, édite l'offre de crédit. L'ensemble de l'opération dure moins de cinq minutes. 85 % des dossiers ainsi traités font l'objet d'un accord immédiat.

A la fin de 1984, les "crédits télématiques" représentaient plus de la moitié des affaires transmises à Cetelem par ses vendeurs agréés. Le rythme de ces transmissions atteignait alors 50 000 par mois.

Toutes les parties concernées trouvent avantage au crédit télématique : le client obtient une réponse immédiate et il est assuré d'une présentation claire de son contrat. Le distributeur bénéficie de la simplification apportée à la constitution d'un dossier de crédit et trouve dans la rapidité de la décision une aide à la vente d'autant plus précieuse que le centre-serveur de Cetelem est accessible sept jours sur sept, de 9 à 22 heures. Cetelem enfin améliore sa productivité.

Le réseau télématique de Cetelem permet d'autres services que la transmission des dossiers de crédit : les distributeurs peuvent y recourir pour consulter le fichier des dossiers en instance ; ils sont par ce canal informés sans retard des aménagements de barèmes et des modifications de la réglementation ; ils peuvent également communiquer, avec Cetelem ou entre eux, par un service de messagerie.

D'autres applications télématiques du même type sont en cours de mise au point et seront prochainement développées dans plusieurs sociétés du Groupe.

En matière d'épargne, l'activité du Groupe a été marquée en 1984 par l'accélération des activités de Cardif et par le démarrage des prestations de Cortal.

Cardif a accru de 49% sa collecte d'épargne et l'a élevée à 1,7 milliard de francs. Sa gestion financière a été très active (le total des souscriptions, des achats et des ventes effectués sur le marché obligataire a atteint 12 milliards de francs) et elle a permis, malgré la baisse des taux d'intérêt, de maintenir la rémunération de l'épargne gérée à 13% pendant toute l'année pour tous les contrats qui ne sont pas assortis sur ce point de dispositions particulières.

Les deux sicav gérées par Cardif et déjà ouvertes au public ont obtenu en 1984 des résultats qui les ont placées en tête de leurs catégories respectives (sicav obligataire pour Reval et sicav "Monory-CEA" pour Cardinal). Clairval, sicav de court terme ouverte au public en cours d'année, s'est distinguée par sa résistance aux secousses qui ont ébranlé le marché obligataire en novembre et en décembre, témoignant ainsi de la sécurité de sa gestion.

Cortal, constituée pour diffuser des produits financiers auprès d'une vaste clientèle par des méthodes de vente directe, a repris en début d'année la gérance de Revenus-Pierre ; elle a ensuite étendu la gamme de ses services et offre à présent cinq produits qui permettent à chacun des clients de se constituer aisément des placements diversifiés. L'accueil reçu du public est encourageant : Cortal avait en fin d'année collecté 150 millions de francs.

Les résultats de 1984

L'année 1984 a enregistré une nouvelle progression de l'activité des sociétés du Groupe : les établissements de crédit ont distribué ensemble 36 milliards de francs de financements nouveaux, soit 6% de plus que l'année précédente.

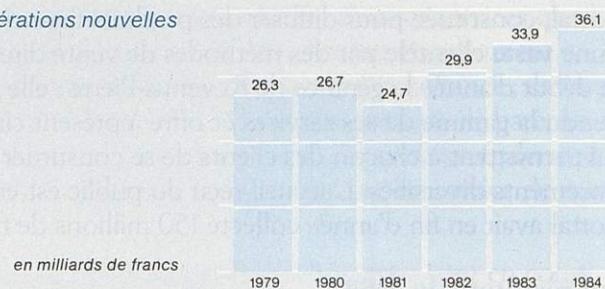
Les opérations en cours ont été portées à 94 milliards de francs enregistrant sur douze mois une progression de 9%, supérieure à celle qu'eût exigé une stricte compensation de la dérive monétaire.

Le bénéfice consolidé du Groupe s'est établi, après impôt, à 879 millions de francs. Ce résultat est supérieur de 3% à celui de 1983, lequel dépassait de 15% celui de l'année précédente.

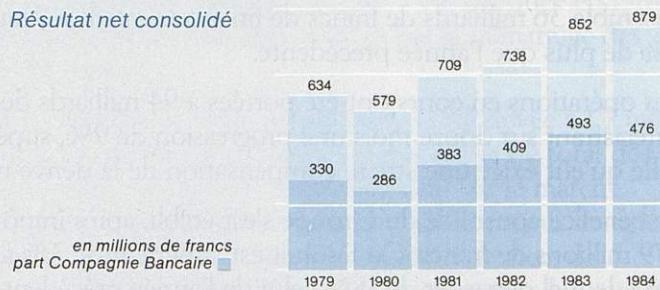
Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, déterminé après déduction de la part du bénéfice des filiales revenant aux actionnaires minoritaires, est de 476 millions de francs, ce qui représente 55 francs par action Compagnie Bancaire.

LE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

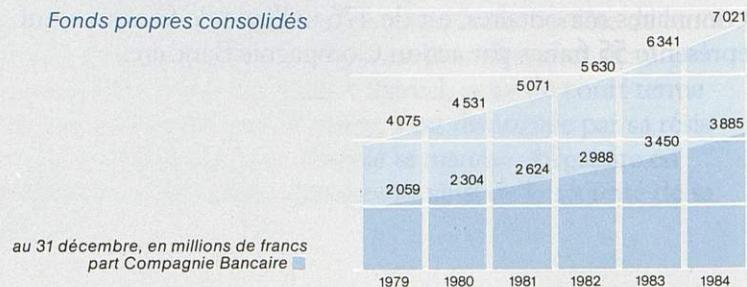
Opérations nouvelles



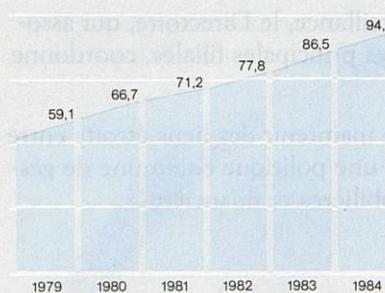
Résultat net consolidé



Fonds propres consolidés

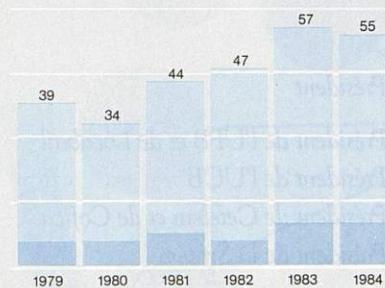


Opérations en cours



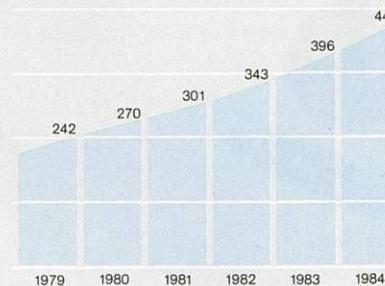
au 31 décembre, en milliards de francs

Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, par action



en francs
■ part distribuée

Fonds propres consolidés de la Compagnie Bancaire, par action



au 31 décembre, en francs

LA DIRECTION DU GROUPE

Sous le contrôle du Conseil de surveillance, le Directoire, qui associe son président et les présidents des principales filiales, coordonne et oriente les activités du Groupe.

Cette direction collégiale permet de maintenir des liens étroits entre les sociétés du Groupe et de définir une politique commune de gestion des ressources humaines, immobilières et financières.

Conseil de surveillance

M. Jacques de Fouchier
M. Jean-Yves Haberer

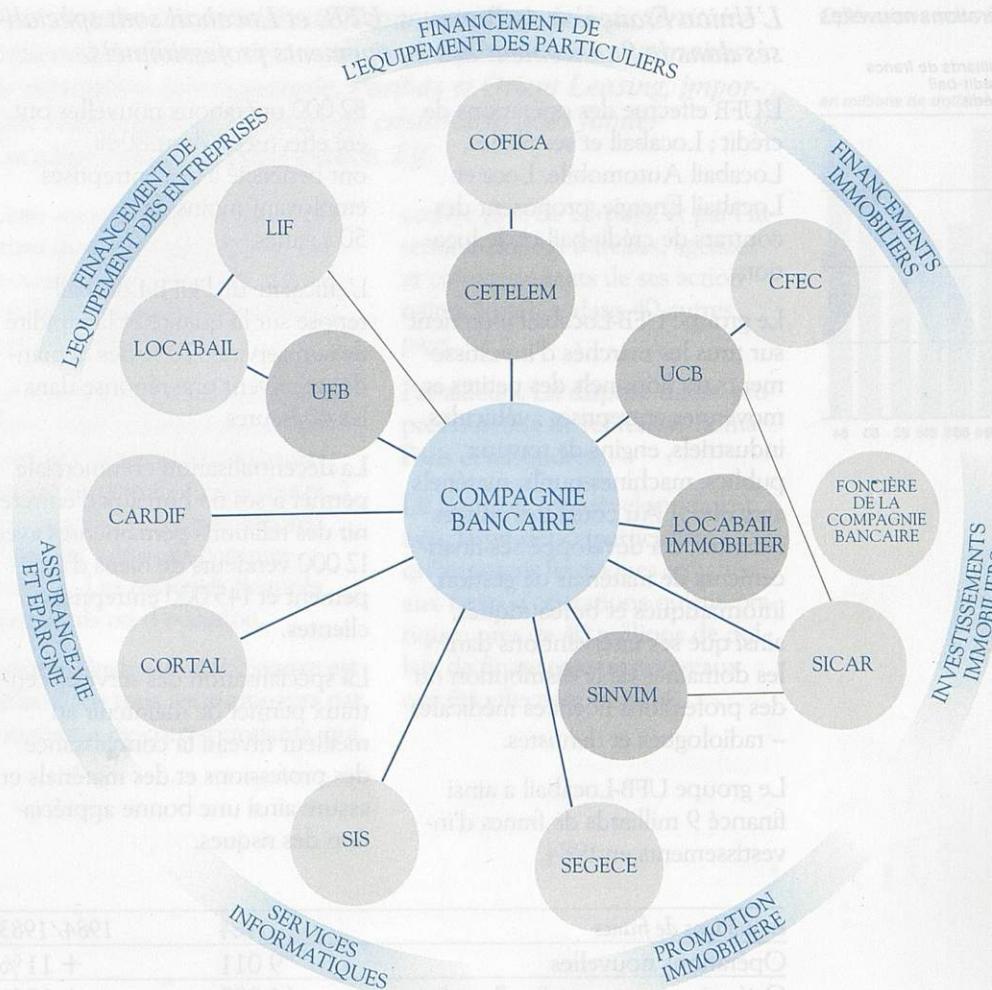
Président d'honneur
Président

Directoire

M. André Lévy-Lang
M. Jean-Marie Bossuat
M. Henri Charrière
M. Gérard de Chaunac-Lanzac
M. Hubert Vauthier
M. Roland Rainaut

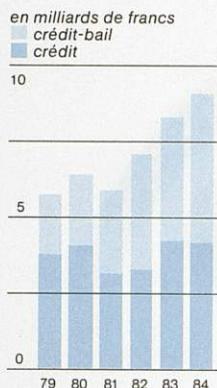
Président
Président de l'UFB et de Locabail
Président de l'UCB
Président de Cetelem et de Cofica
Président de la Sinvim
Secrétaire Général

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE



UFB-LOCABAIL

Opérations nouvelles



L'Union Française de Banques, UFB, et Locabail sont spécialisés dans le financement des équipements professionnels.

L'UFB effectue des opérations de crédit ; Locabail et ses filiales, Locabail Automobile, Loca et Locabail Energie, proposent des contrats de crédit-bail et de location.

Le groupe UFB-Locabail intervient sur tous les marchés d'investissements traditionnels des petites et moyennes entreprises : véhicules industriels, engins de travaux publics, machines-outils, matériels agricoles,... Au cours des années récentes, il a développé ses financements de matériels de gestion, informatiques et bureautiques, ainsi que ses interventions dans les domaines de la distribution ou des professions libérales médicales – radiologues et dentistes.

Le groupe UFB-Locabail a ainsi financé 9 milliards de francs d'investissements en 1984.

82 000 opérations nouvelles ont été effectuées, dont 80% ont bénéficié à des entreprises employant moins de 50 salariés.

L'efficacité de l'UFB-Locabail repose sur la qualité et la rapidité de son service : 70% des demandes reçoivent une réponse dans les 48 heures.

La décentralisation commerciale permet à ses 63 bureaux d'entretenir des relations permanentes avec 12 000 vendeurs de biens d'équipement et 145 000 entreprises clientes.

La spécialisation des services centraux permet de maintenir au meilleur niveau la connaissance des professions et des matériels et assure ainsi une bonne appréciation des risques.

en millions de francs	1984	1984/1983 (%)
Opérations nouvelles	9 011	+ 11%
Opérations en cours, fin d'année	16 292	+ 12%
Résultat net consolidé	151,9	+ 20%
Fonds propres consolidés, fin d'année	1 347	+ 13%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	972	+ 6
Implantations	63	=

LIF

Pour étendre ses activités de financement au delà du territoire national, le Groupe s'est associé en 1981 avec des partenaires de réputation internationale, Paribas et Orient Leasing, important établissement japonais de crédit-bail, pour fonder Locabail International Finance, Lif.

Cette société propose aux entreprises de toutes nationalités des concours ayant la forme soit de crédits à moyen ou long terme, soit de crédits-bail.

Ses domaines d'intervention sont divers mais couvrent essentiellement les secteurs du transport maritime (pétroliers, vracquiers...) et aérien (hélicoptères, avions d'affaires, appareils commerciaux...). Les matériels financés sont neufs ou d'occasion.

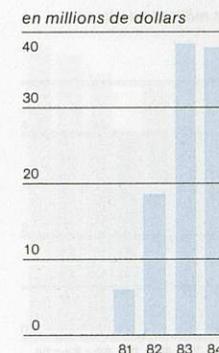
Locabail International Finance est présent sur tous les continents par son réseau de correspondants, qui

couvre plus de 25 pays, et par l'intermédiaire des bureaux, agences et correspondants de ses actionnaires, localisés dans 40 autres pays.

Par ailleurs, Lif dispose de ses propres bureaux de représentation à Paris et à Londres.

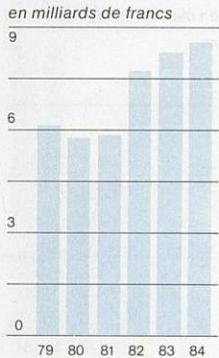
Lif poursuit son développement avec la prudence particulière qu'imposent les risques attachés aux types d'opérations qu'elle pratique : près de 40 millions de dollars de financements nouveaux ont été effectués en 1984.

Opérations nouvelles



CETELEM

Opérations nouvelles



Cetelem est une banque spécialisée dans le financement des équipements domestiques ou familiaux.

Cetelem contribue à la satisfaction des besoins de financement des ménages, tant sur les points de vente de biens d'équipement (ameublement, équipement électroménager, téléviseurs, magnétoscopes, matériels haute-fidélité...) que directement dans ses agences.

Cetelem est ainsi en relation constante avec 12 000 entreprises de distribution (magasins spécialisés, grands magasins, grandes surfaces...). Ses concours prennent la forme de crédits classiques ou de tirages sur un compte d'avance permanent.

La qualité des prestations que Cetelem apporte à ses correspondants a été améliorée en 1984 par l'extension du réseau télématique qui assure en permanence une liaison informatique directe entre les points de vente et le centre-ser-

veur de Cetelem, lequel est en mesure de traiter les demandes de crédit et d'y répondre sans aucun délai.

Aux professionnels de la distribution, Cetelem propose en outre des services (études, conseil, formation, communication, gestion de fichier...) susceptibles de favoriser l'exercice de leur activité.

Les agences de Cetelem mettent à la disposition de sa clientèle de particuliers des prêts personnels et des comptes permanents. Elles offrent également des contrats d'assurance-vie et de capitalisation permettant de placer ou de constituer une épargne.

839 000 ⁹⁰⁰ financements nouveaux ont été mis en place en 1984 par Cetelem pour un montant total de 8,6 milliards de francs.

en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	8 625	+ 4%
Opérations en cours, fin d'année	11 110	+ 4%
Résultat net consolidé	241,0	+ 14%
Fonds propres consolidés, fin d'année	1 316	+ 19%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	1 282	+ 20
Implantations	106	+ 2

101, -5

COFICA

Cofica et sa filiale Cofibail sont deux établissements spécialisés dans le financement des automobiles, bateaux et caravanes.

Cofica consent des crédits. Cofibail propose des formules de location avec promesse de vente.

Les concours de Cofica et de Cofibail sont destinés à procurer aux particuliers les moyens financiers nécessaires à la réalisation de leurs projets : l'achat d'une automobile, d'un bateau ou d'une caravane, qui représente une dépense souvent importante, se fait à crédit dans plus de la moitié des cas. Ils constituent également des aides à la vente pour les concessionnaires et agents distributeurs.

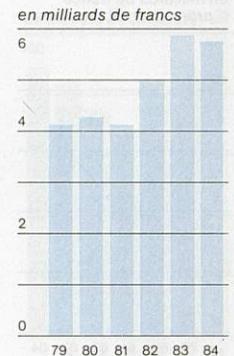
Etablissements indépendants des constructeurs, Cofica et Cofibail

finacent les modèles, neufs ou d'occasion, de toutes marques, de 8 500 garagistes et négociants.

En complément de son activité de crédit, Cofica propose aux vendeurs des concours financiers adaptés à leurs besoins (financements de stocks) mais également des services variés en matière de formation, d'informatique ou de gestion.

En 1984, les deux sociétés ont distribué 207 000 ^{201 000} financements nouveaux représentant un montant global de 5,7 milliards de francs. Depuis 10 ans, 2 500 000 clients ont bénéficié de leurs services.

Opérations nouvelles



en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	5 731	- 2%
Opérations en cours, fin d'année	8 187	+ 6%
Résultat net cumulé	108,6	+ 1%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	723	+ 3
Implantations	70	+ 2 =

100,7
+ 18,0
118,7

731 + 6

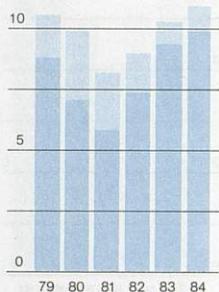
100,2

- UCB Bail

UCB-CFEC

Opérations nouvelles en montant

en milliards de francs
promoteurs acquéreurs



L'Union de Crédit pour le Bâtiment, UCB, et sa principale filiale, la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit, CFEC, intervient dans tous les domaines du financement de l'immobilier.

Aux acquéreurs, l'UCB et la CFEC proposent des prêts à moyen ou long terme en vue de l'acquisition de logements, neufs ou anciens, de la construction ou de la réalisation de travaux de rénovation ou de modernisation.

Se rattachent également à ce type de prêts les crédits ayant pour objet l'acquisition, la construction ou la rénovation d'immeubles à caractère professionnel, industriel, commercial ou social, à l'usage de petites ou moyennes entreprises, ainsi que les garanties d'achèvement accordées à la clientèle des constructeurs de maisons individuelles.

Aux promoteurs, l'UCB apporte son concours soit sous la forme de crédits à court terme destinés à financer l'achat de terrains et la construction, soit sous forme de garanties financières assurant la protection des acquéreurs de logements en construction. Enfin, l'UCB finance les rénovations d'immeubles et les opérations de lotissement.

La contribution de l'UCB - CFEC à l'effort de construction est considérable, puisqu'en 30 ans, ces deux sociétés ont, ensemble, aidé à se loger plus de 1 500 000 familles.

99 000 financements acquéreurs nouveaux ont été réalisés en 1984 pour un montant total de près de 10 milliards de francs, tandis que 600 crédits promoteurs représentant 850 millions de francs étaient accordés aux constructeurs et aux promoteurs.

306

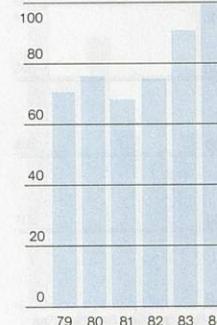
L'organisation commerciale de l'UCB - CFEC est fondée sur une large décentralisation : elle permet d'assurer un contact permanent avec la clientèle, par l'intermédiaire de 325 points de vente dont 71 agences, et une collaboration étroite avec les professionnels de l'immobilier.

L'UCB - CFEC entretient des relations constantes avec 6 700 agents immobilier, 19 800 entreprises de travaux, 1 000 promoteurs, 4 000 constructeurs de maisons individuelles et 3 300 notaires, auprès desquels elle joue un rôle de conseil et de partenaire grâce à sa spécialisation et à sa parfaite connaissance des marchés.

	1984	1984/1983
<i>en millions de francs</i>		
Opérations nouvelles	10 734	+ 6%
Opérations en cours, fin d'année	55 180	+ 8%
Résultat net consolidé	237,0	+ 7%
Fonds propres consolidés, fin d'année	2 283	+ 8%
<i>en nombre</i>		
Effectifs permanents, fin d'année	2 129	- 8
Implantations	71	- 3

Opérations nouvelles en nombre

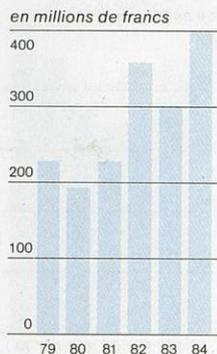
en milliers de dossiers



LOCABAIL IMMOBILIER

- UCABail

Opérations nouvelles



Locabail Immobilier est une sicomi spécialisée dans le financement des immeubles à caractère industriel et commercial.

Elle répond aux besoins d'investissements immobiliers des entreprises, par des opérations de crédit-bail ou par des locations. Pour ce faire, Locabail Immobilier fait construire ou achète des immeubles de tous types (bureaux, locaux commerciaux, hôtels, entrepôts...).

Locabail Immobilier développe ses activités sur l'ensemble du territoire en liaison avec les autres établissements de crédit du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Sa clientèle est en majeure partie constituée de petites et moyennes entreprises. Le secteur de la distribution, plus particulièrement de la distribution alimentaire, constitue son principal domaine d'intervention en crédit-bail.

L'amélioration des conditions du marché locatif et la baisse des taux d'intérêt ont permis à Locabail Immobilier de développer fortement ses opérations de location simple depuis deux ans. Les investissements patrimoniaux de 1984 ont concerné principalement des immeubles de bureaux.

Les engagements nouveaux ont dépassé 400 millions de francs en 1984. Plus de la moitié sont relatifs à la location simple.

Le patrimoine de la société comprenait à fin décembre 555 immeubles dont 497 loués en crédit-bail et 58 exploités en location simple. La valeur de ce patrimoine pouvait alors être estimée à plus de 3 milliards de francs.

en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	402	+ 32%
Opérations en cours, fin d'année	2 214	+ 12%
Bénéfice financier, fin d'année	149,0	+ 19%
Fonds propres réévalués, fin d'année	1 416	+ 2 %

SICAR

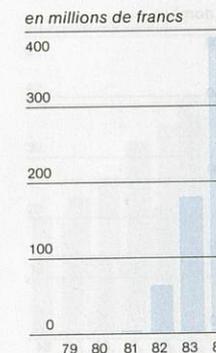
Sicar, seconde société du Groupe à bénéficier du statut de sicomi, est la "structure d'accueil" de certains investissements immobiliers du Groupe.

Son patrimoine locatif est principalement constitué d'immeubles à usage commercial réalisés par la Segece et situés dans d'importants centres commerciaux (Rungis-Belle-Epine, Créteil-Soleil, Nantes-Beaulieu, Marseille-Bourse, Martignes) ;

il comprend aussi des immeubles de bureaux.

Sicar réalise en outre des opérations de crédit-bail, en liaison avec Locabail Immobilier, pour l'essentiel à destination d'entreprises de distribution.

Opérations nouvelles



FONCIERE, LOGIBAIL, SEGERIM

Ces sociétés détiennent et gèrent un important patrimoine immobilier locatif.

Les sociétés du groupe possèdent, par l'intermédiaire de la Foncière de la Compagnie Bancaire, les trois quarts des locaux d'exploitation qu'elles occupent : 160 000 m² sur un total de 215 000 m².

un emploi des fonds propres qui permette d'en préserver la valeur.

Le développement et la rénovation des immeubles d'exploitation ne nécessitant plus des investissements aussi importants que par le passé, les sociétés du Groupe ont décidé fin 1982 de se constituer un patrimoine immobilier locatif, actuellement composé de 500 logements et 5 000 m² de bureaux.

Ce patrimoine, dont la valeur était estimée fin 1984 à 1,5 milliard de francs, comprend les sièges parisiens de la plupart des sociétés, et plus de cent bureaux extérieurs.

La constitution de ce patrimoine de bureaux a répondu à un double souci : d'une part, mettre à la disposition des sociétés les moyens nécessaires à leur développement, d'autre part constituer

Ce patrimoine loué à des tiers, d'une valeur estimée proche de 500 millions de francs, est la propriété de deux sociétés, Logibail et Segerim.

SINVIM

La Sinvim est une société de promotion immobilière qui construit principalement des logements, mais aussi des bureaux, des surfaces commerciales, des entrepôts ou des espaces de loisirs (tennis).

Ses interventions prennent deux formes distinctes :

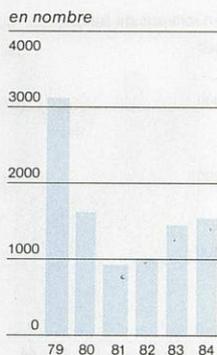
- la promotion directe, formule généralement retenue pour les opérations en région parisienne : la Sinvim recourt alors exclusivement à ses propres moyens humains, financiers et techniques.
- la participation, financière et parfois technique, dans des programmes dirigés par d'autres promoteurs. Ce mode d'intervention est le plus fréquent pour les opérations réalisées en province.

Les réalisations de la Sinvim ont vocation à être vendues, soit à des utilisateurs, soit à des investisseurs.

Les ventes réalisées en 1984 ont concerné plus de 1 500 logements, dont près de 1 200 pour la part revenant à la Sinvim.

Depuis sa création en 1961, la Sinvim a concouru à la réalisation de 67 000 logements, soit l'équivalent d'une ville de 200 000 habitants, et de 260 000 m² de surfaces commerciales.

Opérations nouvelles



en millions de francs	1984	1984/1983
Ventes totales	1 038	+ 8%
Ventes (quote-part Sinvim)	808	+ 10%
Fonds propres consolidés, fin d'année	425 438	- 2%
en nombre	446/4	(477/5)
Logements vendus	1 549	+ 6%
Logements mis en chantier	993	- 6%

SEGECE

La Segece est une société de promotion prestataire de services dont les activités principales consistent en la promotion et l'exploitation d'équipements immobiliers à usage commercial.

Depuis 1958, la Segece a contribué à la réalisation d'une centaine d'opérations, principalement des centres commerciaux (plus de soixante). Elle a également participé à la création d'immeubles de bureaux, de zones d'activités ou de parcs de stationnement.

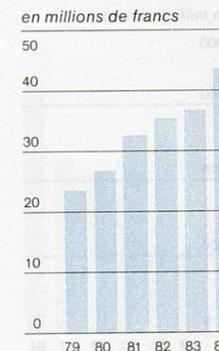
Les interventions de la Segece dans ces opérations revêtent une ou plusieurs des formes suivantes : étude et conseil, maîtrise d'ouvrage, commercialisation, gestion immobilière, animation de centres commerciaux en exploitation.

La Segece assure la gestion totale d'une douzaine d'ensembles immobiliers, centres commerciaux et bureaux, qui représentent plus de 500 000 m² construits.

Les trois centres les plus importants réalisent chacun un chiffre d'affaire annuel qui dépasse le milliard de francs. Ce sont Créteil-Soleil, Rungis-Bel-Epine et Barentin-Rouen.

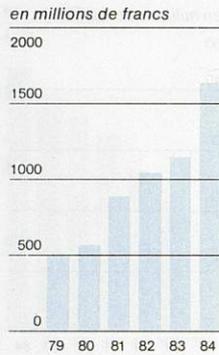
Certains des centres commerciaux réalisés et gérés par la Segece sont conservés par le Groupe à titre d'investissements immobiliers, en général par l'intermédiaire de Locabail Immobilier ou de Sicar.

Honoraires perçus



CARDIF

Épargne reçue



Cardif est devenue en douze ans l'une des premières sociétés privées d'assurance-vie et de capitalisation.

L'épargne gérée pour le compte des souscripteurs à la fin de 1984 représentait 5,7 milliards de francs. 216 500 contrats étaient alors en cours, dont 56 000 mis en place pendant l'année.

Cardif développe à l'usage de sa clientèle une large gamme de produits. Elle propose en effet :

– aux particuliers :

- des contrats d'épargne à long terme, à prime unique pour le placement d'un capital disponible, ou à primes périodiques s'il y a constitution d'une épargne nouvelle.

- des assurances couvrant les risques de décès ou d'invalidité, soit dans le cadre de contrats individuels, soit par adhésion aux contrats collectifs qui garantissent les emprunteurs d'établissements de crédit.

– aux entreprises et à leur personnel :

- des contrats de prévoyance destinés à couvrir les charges de retraites futures (régimes complémentaires, indemnités de départ, plans d'épargne).

La distribution des contrats d'épargne s'effectue par l'intermédiaire des sociétés de crédit du Groupe, par d'autres réseaux bancaires, par l'intermédiaire du courtage, ou directement par Cardif.

1985 1985/1984 (%)

épargne reçue
 épargne gérée, en fin d'année
 Résultat net consolidé
 en nombre
 effectif permanent, fin d'année

CORTAL

Dernière née des sociétés du Groupe, Cortal est un établissement spécialisé dans la distribution de placements financiers.

Les méthodes commerciales mises en œuvre utilisent les techniques modernes de vente directe : publicité, insertion dans la presse, téléphone, messages postaux.

Ces techniques avaient déjà été appliquées depuis 1979 aux parts de la société civile de placements immobiliers Revenus Pierre dont Cortal a repris la gérance.

Cortal, dont l'activité a débuté en 1984, a progressivement élargi sa gamme de produits et propose à sa clientèle, outre les parts de la SCPI Revenus Pierre :

- deux fonds communs de placement. L'un, Cortal 1 000, est de nature obligataire et a la particula-

rité de distribuer un revenu trimestriel, l'autre, Cortal Immo, est spécialisé en valeurs immobilières (Sicomi et SII).

– un bon de capitalisation, Ticket Cortal.

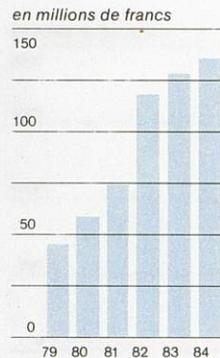
– et une sicav de trésorerie, Cortal Court Terme, dont les techniques de gestion assurent une grande sécurité aux actionnaires.

Clarté, rapidité, efficacité sont les principes fondamentaux du service Cortal.

A la fin de 1984, Cortal avait 6 000 clients et gérait plus de 300 millions de francs d'épargne.

SIS

Chiffre d'affaires



La Société d'Informatique et de Systèmes, Sis, est une société de services et d'ingénierie informatique (SSII).

La Sis exécute des traitements informatiques à façon, développe une méthodologie facilitant la conception et la mise en œuvre d'applications informatiques de gestion, réalise des progiciels et fournit aux entreprises des services d'assistance et de conseil.

Partenaire privilégié du notariat, la Sis assure quotidiennement le traitement des informations administratives et comptables du tiers de la profession (1 100 études).

Elle propose aux professionnels de l'immobilier : gérants d'immeubles et de centres commerciaux, syndicats de copropriété, sociétés d'HLM et organismes collecteurs du 1 % d'aide à la construction, un large éventail de produits leur permettant d'utiliser d'importants moyens informatiques sans en supporter les contraintes financières et techniques. Plus de 300 000 comptes de gérance et de copropriété, tenus par plus de 150 administrateurs de biens, sont traités par ses soins.

Elle assure pour diverses entreprises et administrations l'exploitation de bases de données très importantes ainsi que des applications spécifiques de gestion.

Enfin la Sis propose aux entreprises de vente par correspondance des traitements informatiques spécialisés en matière de marketing direct : services de déduplication, sélection d'adresses, élaboration et édition de messages personnalisés, gestion de commandes.

Gestion Service, filiale de la Sis, est spécialisée dans la micrographie et apporte son concours aux entreprises dans les domaines de la diffusion et du stockage d'informations sur microfiches.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'ensemble de ces activités a atteint en 1984 près de 140 millions de francs.

compagnie bancaire

5 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone (1) 525 25 25

les métiers du groupe

LES MÉTIERS DU GROUPE

SOMMAIRE

Le Groupe de la Compagnie Bancaire		2
Le financement de l'équipement des entreprises :	UFB-Locabail	4
	Lif	5
Le financement de l'équipement des particuliers :	Cetelem	6
	Cofica	7
Les financements immobiliers :	UCB-CFEC	8
Les investissements immobiliers :	Locabail Immobilier	10
	Sicar	11
	Foncière, Logibail, Segerim	11
La promotion immobilière :	Sinvim	12
	Segece	13
L'assurance-vie et l'épargne :	Cardif	14
	Cortal	14
Les services informatiques :	Sis	15

La Compagnie Bancaire anime un ensemble d'établissements spécialisés dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises.

Son Groupe comprend d'abord des établissements de crédit, dont l'activité concerne l'équipement des entreprises, l'équipement des particuliers ou les financements immobiliers, mais réunit également des sociétés dont les activités sont plus diverses : promotion immobilière de logements ou de centres commerciaux, investissement immobilier, assurance-vie ou prestation de services informatiques.

Le Groupe, qui opérait presque exclusivement sur le territoire national, développe toutefois depuis quelques années dans son domaine principal de compétence – le crédit – des activités internationales.

Les établissements de crédit du Groupe ne collectent pas de dépôts et doivent donc emprunter les ressources nécessaires à leurs opérations. La recherche et la négociation de ces ressources incombent à la Compagnie Bancaire qui assume donc un double rôle :

– elle anime, conduit et oriente les activités de son Groupe. Sa direction collégiale, qui associe au président du Directoire les responsables des principales

filiales, permet le maintien de liens étroits entre les différentes sociétés et l'application d'une politique commune pour la gestion des ressources humaines, immobilières et financières.

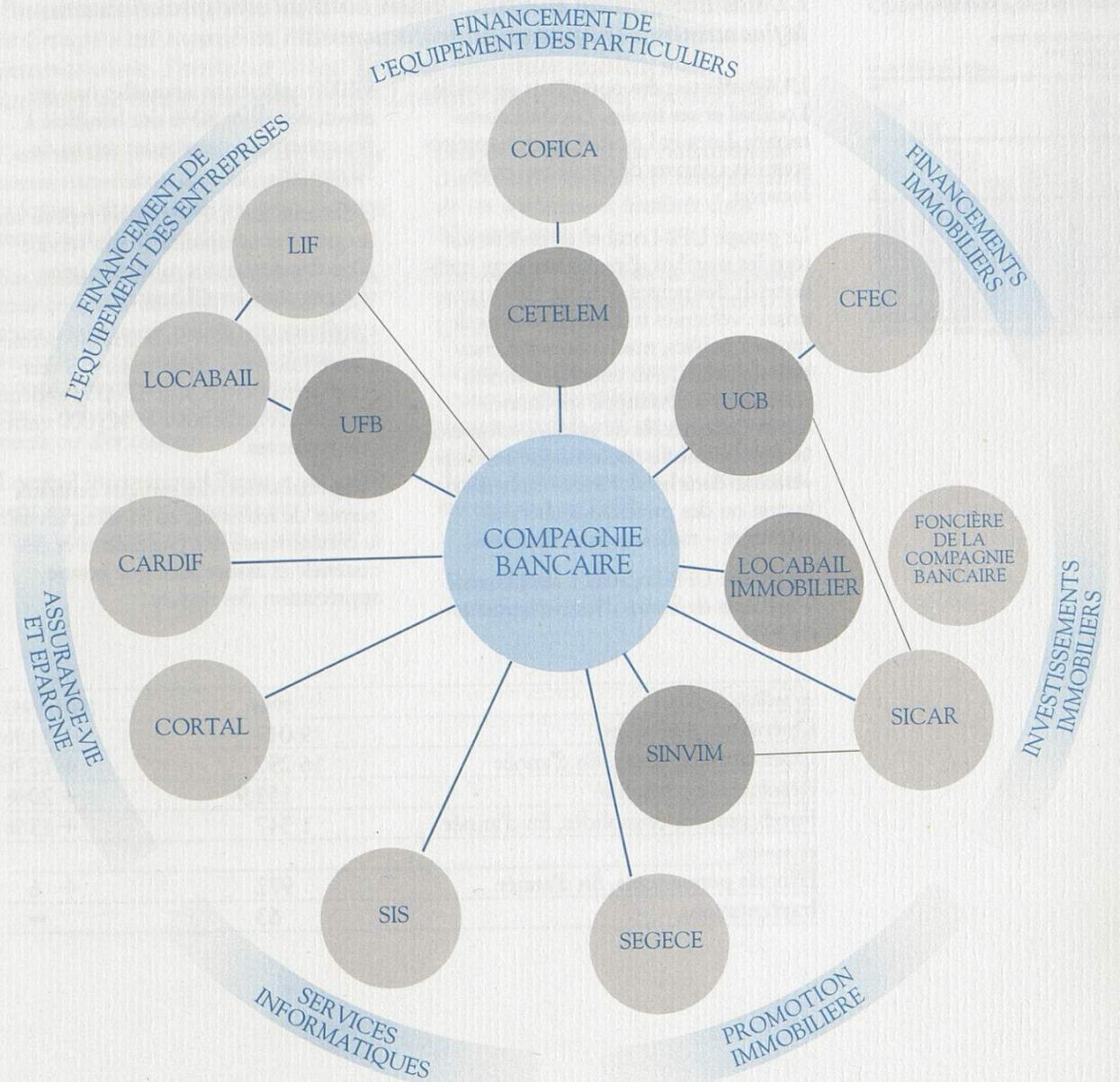
– elle recherche et négocie les ressources nécessaires aux activités de crédit de ses filiales. Pour ce faire, elle émet des emprunts obligataires, intervient sur les marchés monétaire et hypothécaire et négocie des accords avec d'autres établissements bancaires.

L'organisation du Groupe repose sur la recherche de trois objectifs :

– la spécialisation, qui permet de bien connaître les préoccupations des clients, des distributeurs et des producteurs;

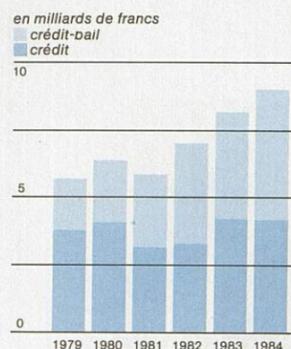
– l'innovation, indispensable pour améliorer la qualité des services rendus et satisfaire les nouveaux besoins de la clientèle;

– la décentralisation, rendue possible par l'emploi de l'informatique et le traitement statistique des risques, qui permet aux établissements de crédit d'être les partenaires des professionnels, vendeurs des biens financés.



UFB - LOCABAIL

Opérations nouvelles



L'Union Française de Banques, UFB, et Locabail sont spécialisés dans le financement des équipements professionnels.

L'UFB effectue des opérations de crédit ; Locabail et ses filiales, Locabail Automobile, Loca et Locabail Energie, proposent des contrats de crédit-bail et de location.

Le groupe UFB-Locabail intervient sur tous les marchés d'investissements traditionnels des petites et moyennes entreprises : véhicules industriels, engins de travaux publics, machines-outils, matériels agricoles... Au cours des années récentes, il a développé ses financements de matériels de gestion, informatiques et bureautiques, ainsi que ses interventions dans les domaines de la distribution ou des professions libérales médicales - radiologues et dentistes.

Le groupe UFB-Locabail a ainsi financé 9 milliards de francs d'investissements en 1984.

82 000 opérations nouvelles ont été effectuées, dont 80 % ont bénéficié à des entreprises employant moins de 50 salariés.

L'efficacité de l'UFB-Locabail repose sur la qualité et la rapidité de son service : 70 % des demandes reçoivent une réponse dans les 48 heures.

La décentralisation commerciale permet à ses 63 bureaux d'entretenir des relations permanentes avec 12 000 vendeurs de biens d'équipement et 145 000 entreprises clientes.

La spécialisation des services centraux permet de maintenir au meilleur niveau la connaissance des professions et des matériels et assure ainsi une bonne appréciation des risques.

en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	9 011	+ 11 %
Opérations en cours, fin d'année	16 292	+ 12 %
Résultat net consolidé	151,9	+ 20 %
Fonds propres consolidés, fin d'année	1 347	+ 13 %
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	972	+ 6
Implantations	63	=

LIF

Pour étendre ses activités de financement au delà du territoire national, le Groupe s'est associé en 1981 avec des partenaires de réputation internationale, Paribas et Orient Leasing, important établissement japonais de crédit-bail, pour fonder Locabail International Finance, Lif.

Cette société propose aux entreprises de toutes nationalités des concours ayant la forme, soit de crédits à moyen ou long terme, soit de crédits-bail.

Ses domaines d'intervention sont divers mais couvrent essentiellement les secteurs du transport maritime (pétroliers, vracquiers...) et aérien (hélicoptères, avions d'affaires, appareils commerciaux...). Les matériels financés sont neufs ou d'occasion.

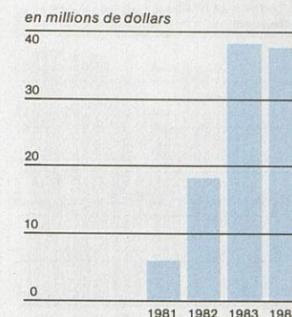
Locabail International Finance est présent sur tous les continents par son réseau de correspondants, qui couvre

plus de 25 pays, et par l'intermédiaire des bureaux, agences et correspondants de ses actionnaires, localisés dans 40 autres pays.

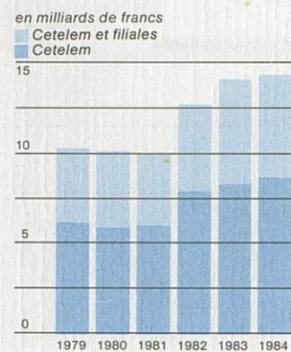
Par ailleurs, Lif dispose de ses propres bureaux de représentation à Paris et à Londres.

Lif poursuit son développement avec la prudence particulière qu'imposent les risques attachés aux types d'opérations qu'elle pratique : près de 40 millions de dollars de financements nouveaux ont été effectués en 1984.

Opérations nouvelles



Opérations nouvelles



Le Groupe Cetelem est spécialisé dans le financement des équipements domestiques ou familiaux.

Un million d'opérations nouvelles chaque année, et plus de deux millions d'opérations en cours en font le premier spécialiste européen de crédit aux particuliers.

Le groupe Cetelem se compose de deux sociétés principales, Cetelem et Cofica, dont les domaines d'intervention et les politiques sont distincts.

CETELEM

Cetelem, banque de dépôts, contribue à la satisfaction des besoins de financement des ménages, tant sur les points de vente de biens d'équipement (ameublement, équipement électroménager, téléviseurs, magnétoscopes, matériels haute-fidélité...) que directement dans ses agences.

Cetelem est ainsi en relation constante avec 12 000 entreprises de distribution (magasins spécialisés, grands magasins, grandes surfaces...). Ses concours prennent la forme de crédits classiques ou de tirages sur un compte d'avance permanent.

La qualité des prestations que Cetelem apporte à ses correspondants a été améliorée en 1984 par l'extension du réseau télématique qui assure en permanence une liaison informatique directe entre les points de vente et le centre-serveur de Cetelem, lequel est en mesure de traiter les demandes de crédit et d'y répondre sans aucun délai.

Aux professionnels de la distribution, Cetelem propose en outre des services (études, conseil, formation, communication, gestion de fichiers...) susceptibles de favoriser l'exercice de leur activité.

Les agences de Cetelem mettent à la disposition de sa clientèle de particuliers des prêts personnels et des comptes permanents. Elles offrent également des contrats d'assurance-vie et de capitalisation permettant de placer ou de constituer une épargne.

839 000 financements nouveaux ont été mis en place en 1984 par Cetelem pour un montant total de 8,6 milliards de francs.

en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	8 625	+ 4%
Opérations en cours, fin d'année	11 110	+ 4%
Résultat net consolidé	241,0	+ 14%
Fonds propres consolidés, fin d'année	1 316	+ 19%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	1 282	+ 20
Implantations	106	+ 2

COFICA

Cofica et sa filiale Cofibail sont deux établissements spécialisés dans le financement des automobiles, bateaux et caravanes.

Cofica consent des crédits; Cofibail propose des formules de location avec promesse de vente.

Les concours de Cofica et de Cofibail sont destinés à procurer aux particuliers les moyens financiers nécessaires à la réalisation de leurs projets: l'achat d'une automobile, d'un bateau ou d'une caravane, qui représente une dépense souvent importante, se fait à crédit dans plus de la moitié des cas. Ils constituent également des aides à la vente pour les concessionnaires et agents distributeurs.

Etablissements indépendants des constructeurs, Cofica et Cofibail financent les modèles, neufs ou d'occasion, de

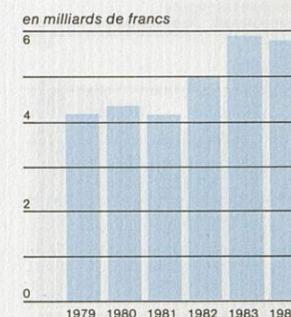
toutes marques, de 8 500 garagistes et négociants.

En complément de son activité de crédit, Cofica propose aux vendeurs des concours financiers adaptés à leurs besoins (financements de stocks) mais également des services variés en matière de formation, d'informatique ou de gestion.

En 1984, les deux sociétés ont distribué 207 000 financements nouveaux représentant un montant global de 5,7 milliards de francs. Depuis 10 ans, 2 500 000 clients ont bénéficié de leurs services.

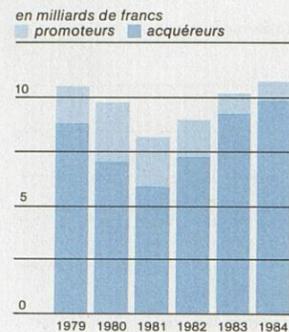
en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	5 731	- 2%
Opérations en cours, fin d'année	8 187	+ 6%
Résultat net cumulé	108,6	+ 1%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	723	+ 3
Implantations	70	=

Opérations nouvelles



UCB - CFEC

Opérations nouvelles en montant



L'Union de Crédit pour le Bâtiment, UCB, et sa principale filiale, la Compagnie Française d'Épargne et de Crédit, CFEC, interviennent dans tous les domaines du financement de l'immobilier.

Aux acquéreurs, l'UCB et la CFEC proposent des prêts à moyen ou long terme en vue de l'acquisition de logements, neufs ou anciens, de la construction ou de la réalisation de travaux de rénovation ou de modernisation.

Se rattachent également à ce type de prêts les crédits ayant pour objet l'acquisition, la construction ou la rénovation d'immeubles à caractère professionnel, industriel, commercial ou social, à l'usage de petites ou moyennes entreprises, ainsi que les garanties d'achèvement accordées à la clientèle des constructeurs de maisons individuelles.

Aux promoteurs, l'UCB apporte son concours soit sous la forme de crédits à court terme destinés à financer l'achat de terrains et la construction, soit sous forme de garanties financières assurant la protection des acquéreurs de logements en construction. Enfin, l'UCB finance les rénovations d'immeubles et les opérations de lotissement.

La contribution de l'UCB - CFEC à l'effort de construction est considérable, puisqu'en 30 ans ces deux sociétés ont, ensemble, aidé à se loger plus de 1 500 000 familles.

99 000 financements acquéreurs nouveaux ont été réalisés en 1984 pour un montant total de près de 10 milliards de francs, tandis que 600 crédits promoteurs représentant 850 millions de francs étaient accordés aux constructeurs et aux promoteurs.

L'organisation commerciale de l'UCB - CFEC est fondée sur une large décentralisation : elle permet d'assurer un contact permanent avec la clientèle, par l'intermédiaire de 325 points de vente dont 71 agences, et une collaboration étroite avec les professionnels de l'immobilier.

L'UCB - CFEC entretient des relations constantes avec 6700 agents immobiliers, 19 800 entreprises de travaux, 1 000 promoteurs, 4 000 constructeurs de maisons individuelles et 3 300 notaires, auprès desquels elle joue un rôle de conseil et de partenaire grâce à sa spécialisation et à sa parfaite connaissance des marchés.

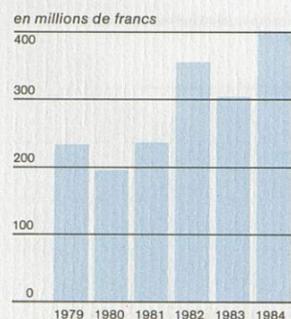
en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	10 734	+ 6%
Opérations en cours, fin d'année	55 180	+ 8%
Résultat net consolidé	237,0	+ 7%
Fonds propres consolidés, fin d'année	2 283	+ 8%
en nombre		
Effectifs permanents, fin d'année	2 129	- 8
Implantations	71	- 3

Opérations nouvelles en nombre



LOCABAIL IMMOBILIER

Opérations nouvelles



Locabail Immobilier est une sicomi spécialisée dans le financement des immeubles à caractère industriel et commercial.

Elle répond aux besoins d'investissements immobiliers des entreprises, par des opérations de crédit-bail ou par des locations. Pour ce faire, Locabail Immobilier fait construire ou achète des immeubles de tous types (bureaux, locaux commerciaux, hôtels, entrepôts...).

Locabail Immobilier développe ses activités sur l'ensemble du territoire en liaison avec les autres établissements de crédit du Groupe de la Compagnie Bancaire.

Sa clientèle est en majeure partie constituée de petites et moyennes entreprises. Le secteur de la distribution, plus particulièrement de la distribution alimentaire, constitue son principal domaine d'intervention en crédit-bail.

L'amélioration des conditions du marché locatif et la baisse des taux d'intérêt ont permis à Locabail Immobilier de développer fortement ses opérations de location simple depuis deux ans. Les investissements patrimoniaux de 1984 ont concerné principalement des immeubles de bureaux.

Les engagements nouveaux ont dépassé 400 millions de francs en 1984. Plus de la moitié sont relatifs à la location simple.

Le patrimoine de la société comprenait à fin décembre 555 immeubles dont 497 loués en crédit-bail et 58 exploités en location simple. La valeur de ce patrimoine pouvait alors être estimée à plus de 3 milliards de francs.

en millions de francs	1984	1984/1983
Opérations nouvelles	402	+ 32 %
Opérations en cours, fin d'année	2 214	+ 12 %
Bénéfice financier, fin d'année	149,0	+ 19 %
Fonds propres réévalués, fin d'année	1 416	+ 2 %

SICAR

Sicar, seconde société du Groupe à bénéficier du statut de sicomi, est la "structure d'accueil" de certains investissements immobiliers du Groupe.

Son patrimoine locatif est principalement constitué d'immeubles à usage commercial réalisés par la Segece et situés dans d'importants centres commerciaux (Rungis-Belle-Epine, Créteil-Soleil, Nantes-Beaulieu, Marseille-Bourse, Martignes) ;

il comprend aussi des immeubles de bureaux.

Sicar réalise en outre des opérations de crédit-bail, en liaison avec Locabail Immobilier, pour l'essentiel à destination d'entreprises de distribution.

FONCIÈRE, LOGIBAIL, SEGERIM

Ces sociétés détiennent et gèrent un important patrimoine immobilier locatif.

Les sociétés du groupe possèdent, par l'intermédiaire de la Foncière de la Compagnie Bancaire, les trois quarts des locaux d'exploitation qu'elles occupent : 160 000 m² sur un total de 215 000 m².

Ce patrimoine comprend les sièges parisiens de la plupart des sociétés, et plus de cent bureaux extérieurs dont une dizaine d'immeubles importants où sont implantées les directions administratives régionales des services communs du Groupe.

La valeur de ce patrimoine était estimée, fin 1984, à 1,5 milliard de francs.

Ces immeubles sont loués aux sociétés du Groupe, aux conditions du marché.

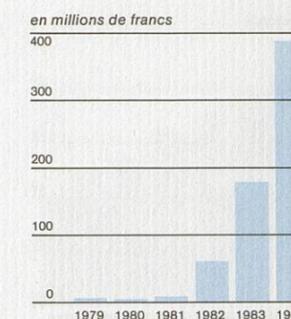
La constitution de ce patrimoine de bureaux a répondu à un double souci :

d'une part, mettre à la disposition des sociétés les moyens nécessaires à leur développement, d'autre part constituer un emploi des fonds propres qui permette d'en préserver la valeur.

Le développement et la rénovation de ces immeubles d'exploitation ne nécessitant plus des investissements aussi importants que par le passé, les sociétés du Groupe ont décidé fin 1982 de se constituer un patrimoine immobilier locatif.

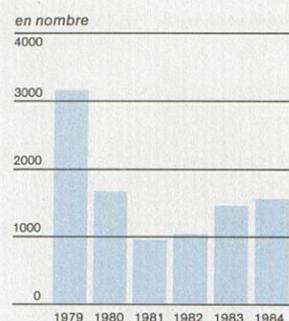
Les 500 logements et les 5 000 m² de bureaux ainsi acquis représentaient à la fin de 1984 une valeur estimée proche de 500 millions de francs. Ils sont la propriété de deux sociétés, Logibail et Segerim, qui associent UFB-Locabail, Cetelem, UCB, Sinvim et Compagnie Bancaire.

Opérations nouvelles



SINVIM

Logements vendus



La Sinvim est une société de promotion immobilière qui construit principalement des logements, mais aussi des bureaux, des surfaces commerciales, des entrepôts ou des espaces de loisirs (tennis).

Ses interventions prennent deux formes distinctes :

– la promotion directe, formule généralement retenue pour les opérations en région parisienne : la Sinvim recourt alors exclusivement à ses propres moyens humains, financiers et techniques.

– la participation, financière et parfois technique, dans des programmes dirigés par d'autres promoteurs. Ce mode d'intervention est le plus fréquent pour les opérations réalisées en province.

Les réalisations de la Sinvim ont vocation à être vendues, soit à des utilisateurs, soit à des investisseurs.

Les ventes réalisées en 1984 ont concerné plus de 1 500 logements, dont près de 1 200 pour la part revenant à la Sinvim.

Depuis sa création en 1961, la Sinvim a concouru à la réalisation de 67 000 logements, soit l'équivalent d'une ville de 200 000 habitants, et de 260 000 m² de surfaces commerciales.

en millions de francs	1984	1984/1983
Ventes totales	1 038	+ 8 %
Ventes (quote-part Sinvim)	808	+ 10 %
Fonds propres consolidés, fin d'année	425	=
en nombre		
Logements vendus	1 549	+ 6 %
Logements mis en chantier	993	- 6 %

SEGECE

La Segece est une société de promotion prestataire de services dont les activités principales consistent en la promotion et l'exploitation d'équipements immobiliers à usage commercial.

Depuis 1958, la Segece a contribué à la réalisation d'une centaine d'opérations, principalement des centres commerciaux (plus de soixante). Elle a également participé à la création d'immeubles de bureaux, de zones d'activités ou de parcs de stationnement.

Les interventions de la Segece dans ces opérations revêtent une ou plusieurs des formes suivantes : étude et conseil, maîtrise d'ouvrage, commercialisation, gestion immobilière, animation de centres commerciaux en exploitation.

La Segece assure la gestion totale d'une douzaine d'ensembles immobiliers, cen-

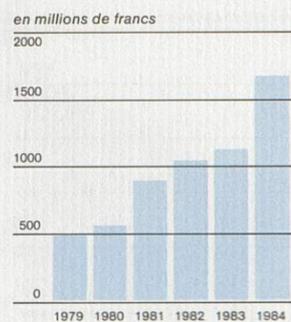
tres commerciaux et bureaux, qui représentent plus de 500 000 m² construits.

Les trois centres les plus importants réalisent chacun un chiffre d'affaire annuel qui dépasse le milliard de francs. Ce sont Créteil-Soleil, Rungis-Belle-Epine et Barentin-Rouen.

Certains des centres commerciaux réalisés et gérés par la Segece sont conservés par le Groupe à titre d'investissements immobiliers, en général par l'intermédiaire de Locabail Immobilier ou de Sicar.

Honoraires perçus



CARDIF**Épargne reçue**

Cardif est devenue en douze ans l'une des premières sociétés privées d'assurance-vie et de capitalisation.

L'épargne gérée pour le compte des souscripteurs représentait 5,7 milliards de francs à la fin de 1984. 216 500 contrats étaient alors en cours, dont 56 000 mis en place pendant l'année.

Cardif développe à l'usage de sa clientèle une large gamme de produits. Elle propose en effet :

- aux particuliers :
 - des contrats d'épargne à long terme, à prime unique pour le placement d'un capital disponible, ou à primes périodiques s'il y a constitution d'une épargne nouvelle.
 - des assurances couvrant les risques de

décès ou d'invalidité, soit dans le cadre de contrats individuels, soit par adhésion aux contrats collectifs qui garantissent les emprunteurs d'établissements de crédit.

- aux entreprises et à leur personnel :

- des contrats de prévoyance destinés à couvrir les charges de retraites futures (régimes complémentaires, indemnités de départ, plans d'épargne).

La distribution des contrats d'épargne s'effectue par l'intermédiaire des sociétés de crédit du Groupe, par d'autres réseaux bancaires, par l'intermédiaire du courtage, ou directement par Cardif.

CORTAL

Cortal est un distributeur de produits financiers.

Créée pour développer l'usage des techniques de vente directe qui avaient été appliquées aux parts de la société civile de placements immobiliers Revenus-Pierre, Cortal a démarré son activité au

début 1984 et a élargi progressivement sa gamme de produits financiers.

A la fin décembre 1984, Cortal avait 6 000 clients et gérait plus de 300 millions de francs.

SIS

La Société d'Informatique et de Systèmes, Sis, est une société de services et d'ingénierie informatique (SSII).

La Sis exécute des traitements informatiques à façon, développe une méthodologie facilitant la conception et la mise en œuvre d'applications informatiques de gestion, réalise des progiciels et fournit aux entreprises des services d'assistance et de conseil.

Partenaire privilégié du notariat, la Sis assure quotidiennement le traitement des informations administratives et comptables du tiers de la profession (1 100 études).

Elle propose aux professionnels de l'immobilier : gérants d'immeubles et de centres commerciaux, syndicats de copropriété, sociétés d'HLM et organismes collecteurs du 1 % d'aide à la construction, un large éventail de produits leur permettant d'utiliser d'importants moyens informatiques sans en supporter les contraintes financières et techniques.

Plus de 300 000 comptes de gérance et de copropriété, tenus par plus de 150 administrateurs de biens, sont traités par ses soins.

La Sis a repris en 1984 le fonds de commerce d'administrateurs de biens de la Cisi en région lyonnaise. Cette clientèle nouvelle sera exploitée par sa filiale Sisinfor.

Elle assure pour diverses entreprises et administrations des applications spécifiques de gestion ainsi que l'exploitation de bases de données très importantes.

La création récente de Sis Conseil, filiale à 100 % de la Sis, marque la volonté de développer auprès de la clientèle les activités de conseil en conception et réalisation informatiques fondées sur la méthode Protée-Merise.

Enfin la Sis propose aux entreprises de vente par correspondance des traitements informatiques spécialisés en matière de marketing direct : services de déduplication, sélection d'adresses, élaboration et édition de messages personnalisés, gestion de commandes.

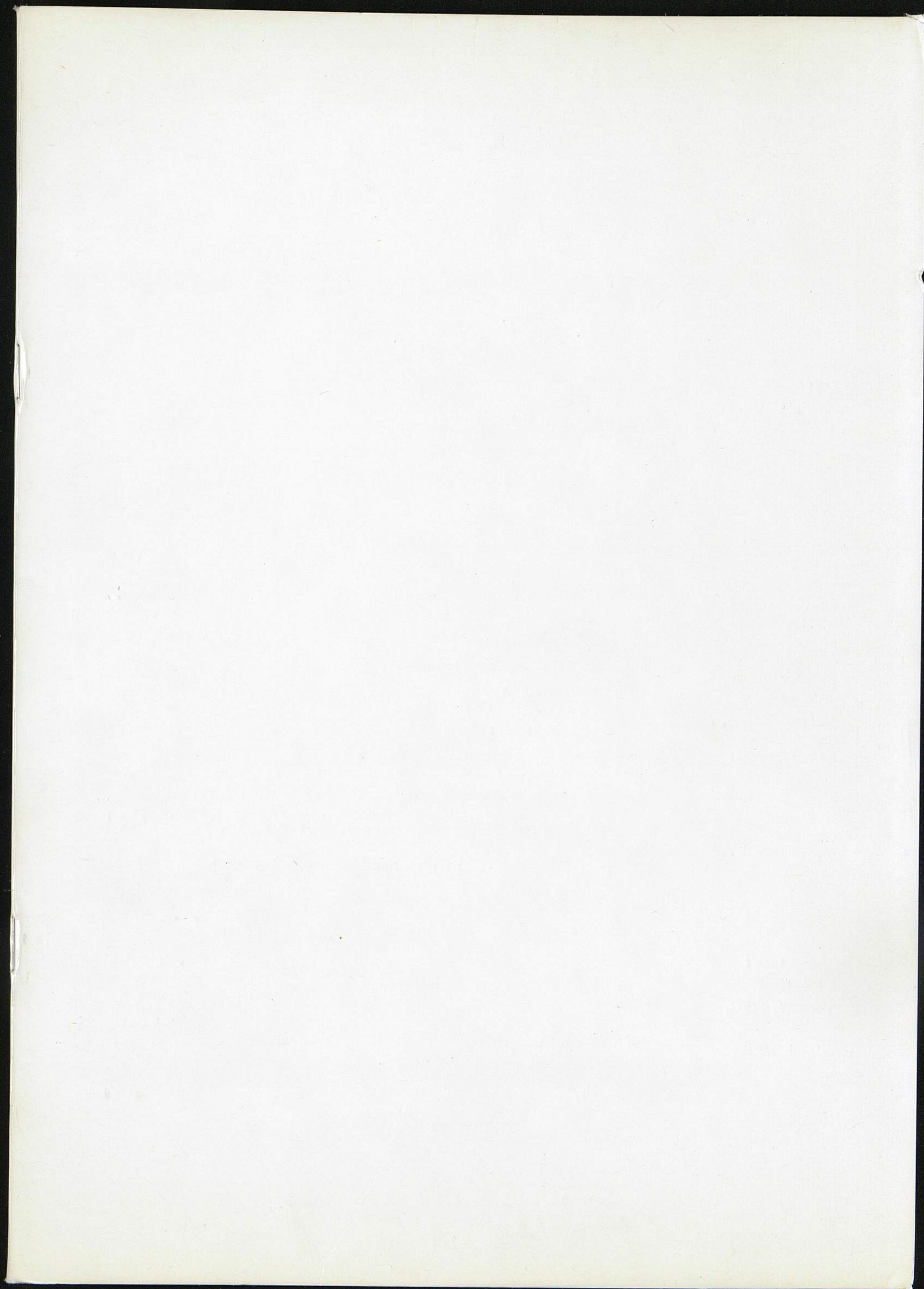
Gestion Service, filiale de la Sis, est spécialisée dans la micrographie et apporte son concours aux entreprises dans les domaines de la diffusion et du stockage d'informations sur microfiches.

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'ensemble de ces activités a atteint en 1984 près de 140 millions de francs.

Chiffre d'affaires

compagnie bancaire

5 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone (1) 525 25 25



L'ANNÉE 1984

*Le Groupe de la Compagnie Bancaire
réunit un ensemble d'établissements spécialisés
dans les services financiers aux particuliers et aux entreprises.
La distribution du crédit constitue
sa principale activité.*

*Le Groupe
a une activité presque exclusivement nationale.
Toutefois, dans son domaine principal de compétence
- le crédit -
il développe depuis quelques années
des activités internationales.*

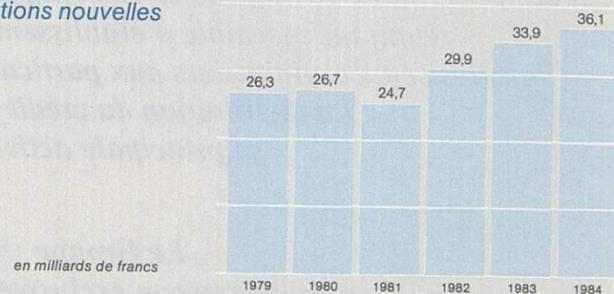
*Le Groupe de la Compagnie Bancaire
représente aujourd'hui :*

- 36 milliards de francs de crédits nouveaux dans l'année*
- 94 milliards de francs de crédits en cours*
- 7 milliards de francs de fonds propres*
- 879 millions de francs de bénéfice net*
- 240 implantations sur le territoire national*
- 6 850 personnes*

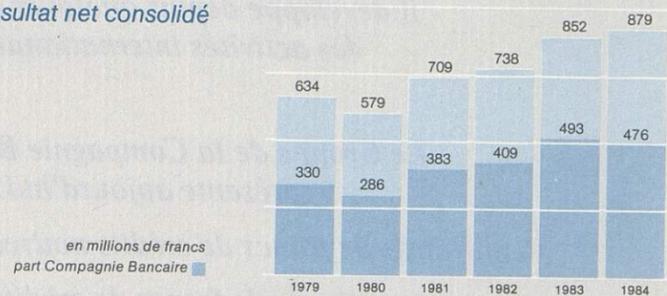
Assemblée du 25 avril 1985

LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

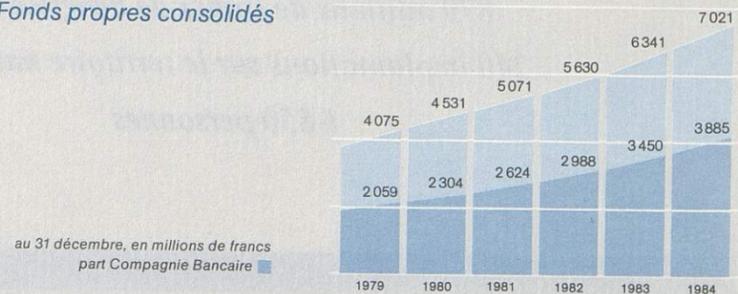
Opérations nouvelles



Résultat net consolidé



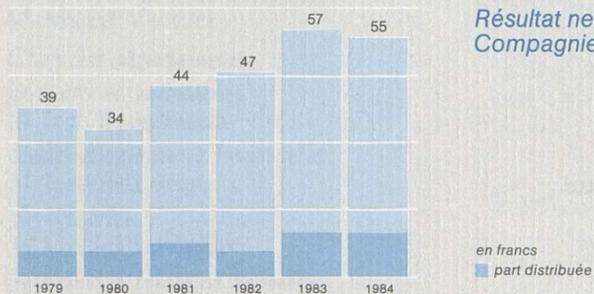
Fonds propres consolidés



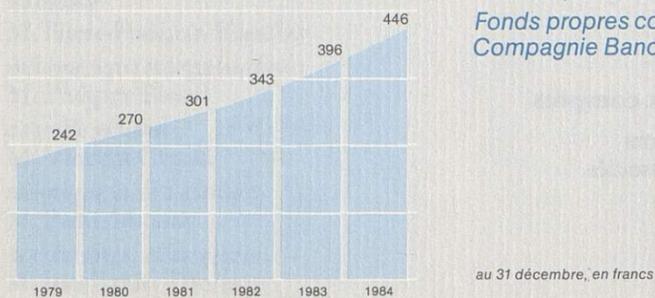
Opérations en cours



Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, par action



Fonds propres consolidés de la Compagnie Bancaire, par action



Conseil de surveillance

M. Jean-Yves Haberer
Président

M. Jacques de Fouchier
Président d'honneur

M. Jacques Brunet
Vice-président

M. Jean Barnaud
M. Pierre Bazy
M. David Dautresme
M. Jean Deflassieux
M. Philippe Dulac
M. Roger Goetze
M. Jacques Mayoux
M. Gustave Rambaud
M. René Thomas

Collège des censeurs

M. Jean Forgeot
M. Maurice Lauré
M. Jean Patey
M. Claude Pierre-Brossolette
M. Roger Prain

Comité consultatif

M. Boris Méra
M. Jean Chicoye
M. Hubert de Nonneville
M. Michel Fétizon
M. René Durand

Commissaires aux comptes

Cabinet Robert Mazars
Castel, Jacquet et Associés

Directoire

M. André Lévy-Lang
Président

M. Jean-Marie Bossuat
M. Henri Charrière
M. Gérard de Chaunac-Lanzac
M. Hubert Vauthier

Comité directeur

Les membres du Directoire et

M. Roland Rainaut
Secrétaire général

Direction

Conseiller auprès du Directoire :
M. Marcel Ventura

Chefs des départements :

financier et comptable :
M. Jean Borgomano

études et opérations financières :
M. Jacques Lesigne

planification :
M. Gérard Senouillet

personnel et relations sociales :
M. Jean Fombonne

juridique et fiscal :
M. Jean Fouasse

trésorerie :
M. Pierre-François Blancher

informatique et organisation :
M. Philippe Bioud

contrôle général :
M. Vincent Chazel

technique et de sécurité :
M. Pierre Maumy

administratif et de gestion :
M. Jean-Louis Tonnerre

Secrétariat du Directoire et du Conseil de surveillance

M. Jacques Lesigne
Responsable de l'information

LA COMPAGNIE BANCAIRE A 25 ANS

La Compagnie Bancaire fut créée le 15 juillet 1959. Depuis un quart de siècle elle conduit le développement de son Groupe. L'année 1984 fut donc pour elle celle de son vingt-cinquième anniversaire.

Ce ne fut pas la première cellule du Groupe. La fondation de celui-ci, ou plutôt la constitution de ce qui en devint le premier élément, eut lieu en 1946 lorsque Jacques de Fouchier créa l'Union Financière d'Entreprises Françaises et Etrangères, Ufeffe, devenue depuis lors l'Union Française de Banques, UFB.

D'autres projets précédèrent celui de la Compagnie Bancaire, qui virent le jour grâce au concours des grandes banques de la place de Paris :

- en 1950, l'UFB déjà mentionnée, reçoit vocation à financer les investissements des petites et moyennes entreprises ;
- en 1951, l'Union de Crédit pour le Bâtiment, UCB, puis en 1954 la Compagnie Française d'Epargne et de Crédit, CFEC, société de crédit différé, sont orientées vers le financement du logement ;
- en 1953, Cetelem est constitué pour financer les ventes à crédit d'équipements domestiques et familiaux ;
- en 1956, la Société d'Etudes et de Gestion des Centres d'Equipement, Segece, prend en charge la conception et la réalisation d'équipements commerciaux et constitue le premier jalon du Groupe vers la promotion immobilière.

Pourquoi la Compagnie Bancaire ?

En 1959 ces diverses sociétés s'étaient déjà acquis des positions importantes dans les secteurs d'activité qui restent aujourd'hui les leurs. La cohérence entre elles n'était assurée que par des liens de nature personnelle au niveau de leur direction, ce que traduisait la façon dont leur Groupe était le plus souvent dénommé sur la Place. Pour devenir l'institution fortement ancrée dans le système bancaire français que leur commun fondateur voulait créer il convenait de leur superposer une structure fédérale. Dotée de capitaux, d'un personnel et d'une raison sociale propres, celle-ci devrait être apte à inspirer et accompagner financièrement leur développement comme à servir de matrice à des créations nouvelles.

C'est cette idée, conçue de façon empirique à l'expérience des problèmes quotidiens mais bien adaptée, comme la suite l'a montré, à des visées d'avenir plus ambitieuses, qui inspira la création de la Compagnie Bancaire.

L'organisation qui fut alors retenue résulte d'un choix délibéré. Pour que les établissements spécialisés qu'elle rassemblait conservent leur liberté d'action et développent de façon souple leurs relations avec un actionnaire principal, centre d'étude et d'impulsion de leur Groupe, les responsables de ces établissements ont été dès l'origine associés à la direc-

tion générale de la Compagnie Bancaire. Cette organisation a été confirmée en 1969, lorsque fut adopté le mode d'administration par directoire et conseil de surveillance.

Cette direction collégiale favorisa la mise en place de services communs chargés les uns d'administrer les ressources humaines et immobilières, les autres d'élaborer des programmes d'avenir et de contrôler leur exécution.

La seconde mission de la Compagnie Bancaire était de doter les quatre établissements de crédit existants d'une centrale de financement qui leur ouvre l'accès aux différents marchés de capitaux. Et d'abord au marché boursier : l'introduction de la Compagnie Bancaire dès 1961 puis celle des principales filiales y connurent de grands succès.

Rapidement, la Compagnie Bancaire développa ses opérations sur le marché monétaire puis, pour le compte de l'UCB, sur le marché hypothécaire. L'un et l'autre assurent actuellement au Groupe 40 % de ses ressources.

La Compagnie Bancaire intervint également très tôt sur le marché obligataire : dès 1965 elle réalisa une première émission d'obligations échangeables et fut ainsi, avant l'aménagement de la loi sur les sociétés commerciales, l'initiatrice des obligations convertibles à tout moment. Elle fut ensuite, en 1968, la première banque française à juger opportun de renforcer ses fonds propres par des ressources obligataires et elle constitue à présent avec les sociétés de son Groupe le premier émetteur privé d'obligations de la place financière.

La Compagnie Bancaire a été constituée il y a 25 ans pour :

- agréger les établissements de crédit fondés antérieurement et être la matrice des créations à venir,
- veiller à la cohérence et à l'animation de ce Groupe,
- lui assurer les ressources financières nécessaires.

Le Groupe a eu un développement très rapide jusqu'en 1973, grâce à l'autonomie de chaque société et à l'élaboration concertée de ses plans d'action, mais sans laxisme à l'égard des règles de rentabilité et de sécurité.

Depuis 1973, l'encadrement du crédit a modifié l'environnement et contraint l'expansion. Le Groupe a eu pour objectifs :

- de conforter sa place et de maintenir son efficacité,
- de développer de nouvelles activités, hors du champ de l'encadrement.

En maintenant les disciplines de sécurité et les règles de rentabilité adoptées dès l'origine, la Compagnie Bancaire s'est acquis le crédit indispensable à l'indépendance et au développement de son Groupe.

Le développement du Groupe

Quelques chiffres témoignent de l'ampleur de ce développement : en 25 ans et correction faite des effets de l'inflation, les financements nouveaux ont été multipliés par 8, les financements en cours par 20, les résultats par 16, les fonds propres par 23.

Le produit intérieur brut français a été sur les mêmes bases multiplié par 2,8.

L'examen détaillé des performances du Groupe révèle toutefois une rupture d'évolution en 1973, année charnière qui divise les vingt-cinq ans de la Compagnie Bancaire en deux périodes de durées à peu près équivalentes : la première (1959-1973) a enregistré la quasi-totalité des croissances évoquées, alors que la seconde fut caractérisée par l'inflexion, voire l'arrêt, des évolutions antérieures.

Cette croissance d'abord très rapide, puis sensiblement ralentie, a été influencée par l'évolution de l'environnement, qui a conduit la direction du Groupe à rechercher des voies de développement dans des activités qui ne soient pas soumises aux contraintes du crédit.

Avant 1973

La période 1959-1973 a été marquée en France par une forte croissance de la demande en investissements productifs, en logements et en équipements domestiques. L'insuffisance de l'autofinancement des entreprises et celle de l'épargne que les ménages étaient disposés à investir dans des emplois financiers durables imposaient un recours accru au financement sur ressources monétaires et appelaient ainsi un développement de l'intermédiation bancaire. La réforme de 1967 a donc élargi les marchés et placé tous les établissements bancaires, distributeurs de crédits ou collecteurs de dépôts, en situation de concurrence renforcée.

Le Groupe a maintenu son choix initial de ne pas collecter de dépôts et a entrepris de surmonter par sa spécialisation et son dynamisme commercial le handicap concurrentiel que constitue en période de taux d'intérêt élevés l'absence de ressources peu ou pas rémunérées.

Pour servir sa clientèle et pour aborder de nouveaux marchés, le Groupe a, selon les cas, élargi le champ d'intervention des sociétés les plus anciennes ou constitué de nouvelles unités. Furent ainsi créées :

- en 1961, la Sinvim, société de promotion immobilière, puis le Centre d'Information et d'Etude du Crédit, Ciec, service de documentation et éditeur d'un bulletin d'analyse et de réflexion ;
- en 1963, la Compagnie pour la Location d'Equipements Professionnels -devenue depuis Locabail-, société de crédit-bail pour les équipements professionnels ;

- en 1966, Information Logement, service d'information pour toutes les personnes cherchant à acquérir un logement neuf ;

- en 1968, Locabail Immobilier, sicomi spécialisée dans le crédit-bail et la location d'immeubles à usage industriel ou commercial, puis Synteco dont l'objet est l'assistance technique et commerciale aux maîtres d'ouvrages de programmes immobiliers ;

- en 1969, la Société d'Informatique et de Systèmes, Sis, société de service et d'ingénierie en informatique ;

- en 1971, le Centre d'Analyses et de Prévisions Immobilières, Capem, spécialiste des études de marché de conjoncture immobilière et d'urbanisme, puis la Sicar, appelée à détenir et à gérer les investissements immobiliers du Groupe éligibles chez une sicomi.

A la demande de ses actionnaires et par exception à son attitude très réservée à l'égard de toute reprise d'affaires existantes, la Compagnie Bancaire a pris en 1970 le contrôle de Cofica par une offre publique d'échange d'actions. Les activités de Cofica qui concernaient l'équipement professionnel furent transférées à l'UFB et Cofica, qui était principalement orientée vers le crédit aux particuliers, fut ensuite remise à Cetelem et spécialisée dans le financement des automobiles, des bateaux et des caravanes.

Après 1973

La politique économique appliquée après 1968 développa dans l'économie des tensions inflationnistes qui furent avivées par le premier puis le second choc pétrolier. Les pouvoirs publics durent freiner le développement des liquidités et instaurèrent à partir de 1973 un "encadrement" du crédit, limitant de façon normative la masse des concours bancaires financés sur ressources monétaires.

L'encadrement fut bientôt employé comme un instrument de sélectivité du crédit. Certains secteurs de l'économie jugés prioritaires (exportation, agriculture, logement social, équipement des collectivités locales), déjà favorisés par l'octroi de subventions publiques ou de privilèges fiscaux, le furent à nouveau par l'application d'un régime d'encadrement allégé aux crédits qui leur étaient consentis. Les banques et les établissements spécialisés non collecteurs de dépôts se trouvèrent de droit ou de fait exclus de ces opérations privilégiées.

Le développement abusif des concours réputés prioritaires dut être compensé par une forte réduction des normes de croissance applicables aux encours des crédits de droit commun. Cette réduction de la croissance alla jusqu'à la stagnation, sans correction d'aucune sorte pour la dépréciation monétaire.

L'environnement international instable dans lequel cette politique restrictive et inflationniste fut mise en œuvre provoqua une hausse, en

moyenne importante mais très irrégulière, des taux d'intérêt ainsi qu'un ralentissement général de l'activité économique. Cette chute de la croissance a affecté les principaux marchés du Groupe ; elle a été particulièrement sensible dans la construction immobilière, dont le déclin, amorcé dès 1974, s'est accéléré depuis 1980.

Dans un tel contexte –fléchissement de la demande, restriction des crédits de droit commun et niveau élevé des taux d'intérêt– le simple maintien des résultats acquis aurait pu sembler un objectif honorable. Le Groupe a pu faire mieux en appliquant une politique inspirée par quelques principes simples :

- conserver sa vocation originelle et demeurer un ensemble d'établissements spécialisés dans les services financiers de grande diffusion ;
- développer de façon coordonnée une approche directe de la clientèle et un rôle de partenaire des distributeurs de biens financés ;
- repérer et exploiter les marchés les plus porteurs ;
- s'adapter aux besoins de la clientèle, améliorer la qualité et la rapidité des services ;
- saisir dans le progrès de l'informatique et le développement des télécommunications les moyens de décentraliser les services rendus et d'en réduire le coût ;
- se développer par créations d'entreprises nouvelles, plutôt que par acquisitions, pour maintenir la cohérence du Groupe et préserver son style propre.

Depuis 1973, les activités engagées au cours de la période antérieure ont été développées ; d'autres sont apparues. Sans souci d'être exhaustif, on peut citer rapidement :

- dans le secteur du crédit, l'extension des services de Cetelem à l'achat de tous équipements domestiques ou familiaux puis à la satisfaction des besoins d'épargne, le financement d'équipements logistiques par l'UFB-Locabail, le développement des concours consentis par l'UCB pour l'achat de logements anciens ou l'exécution de travaux d'entretien ;
- dans le secteur de la promotion immobilière, la promotion directe de programmes de logements par la Sinvim, parallèlement à ses prises de participation dans des programmes gérés par d'autres promoteurs, et pour la Segece la promotion au cœur des villes de centres commerciaux plus réduits mais plus denses que les grands centres périphériques conçus dans la période antérieure ;
- dans le secteur des investissements immobiliers, la poursuite de la constitution d'un patrimoine de qualité pour les besoins propres du Groupe, le développement chez Locabail Immobilier d'immeubles à usage locatif destinés aux entreprises et la mise en service, chez Logibail et Segerim, d'un patrimoine de logements locatifs ;
- dans le secteur de l'assurance et de l'épargne, la création de Cardif en 1973 pour répondre aux besoins de constitution ou de protection d'une épargne

Normes d'encadrement et taux d'inflation



Part des concours à l'économie à taux préférentiel



Le Groupe de la Compagnie Bancaire joue aujourd'hui un rôle important :

- dans le financement des biens d'équipement professionnel, du logement et des biens de consommation durables ;
- dans la gestion de l'épargne des particuliers.

Les crédits qu'il distribue représentent environ 10 % de ses marchés.

longue par des produits nouveaux soumis aux règles propres des compagnies d'assurances, puis la constitution en 1979 de la SCPI Revenus-Pierre, dont la diffusion fut recherchée par des méthodes de vente directe : insertions dans la presse et traitement de fichiers. Les succès obtenus ont incité en 1983 à la fondation de Cortal, spécialisée dans la vente directe de services financiers répondant aux besoins usuels d'épargne et de prévoyance.

L'expérience acquise dans les métiers du crédit a conduit le Groupe à tenter quelques exportations de savoir-faire, ce qui fut fait par la création en 1981, sous l'égide de Locabail, d'une société de crédit-bail international, Locabail International Finance, orientée vers le financement des navires et des avions ainsi que par diverses associations avec des partenaires locaux de premier plan. Faisant suite à une participation prise dès 1964 dans le groupe espagnol Unifiban, ces associations ont concerné en 1979 le Japon, où Cetelem a apporté son concours à Orient Leasing pour la création de la société de crédit aux particuliers Family Shinpan, en 1982 le Portugal où Locabail s'est associé avec la Caixa Geral de Depositos pour fonder la société de crédit-bail Locapor, en 1984 l'Italie, où Cetelem a participé aux côtés de la Caisse d'Epargne de Florence et de la Banque de Sardaigne à la constitution de Findomestic, établissement de crédit spécialisé dans l'assistance financière à la vente d'équipements domestiques et de véhicules automobiles.

Le Groupe aujourd'hui

Le rôle que le Groupe assume aujourd'hui dans l'économie française tient à l'importance et à la nature de sa clientèle : 150 000 entreprises de petite et moyenne importance bénéficient actuellement d'un concours de l'UFB-Locabail, 2 000 000 de familles ont un crédit en cours de remboursement auprès de Cetelem ou de Cofica, 700 000 auprès de l'UCB.

Globalement, la part du Groupe sur les marchés où il opère peut être estimée à 10 % : UFB-Locabail consent 7 % des concours à l'équipement des entreprises de moins de 200 salariés, Cetelem et Cofica 16 % des crédits aux particuliers, hors financement du logement, UCB 13 % des prêts immobiliers non aidés du secteur libre.

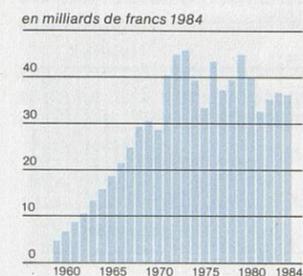
La Sinvim a concouru à la construction de 68 000 logements, ce qui représente le parc immobilier d'une ville de 200 000 habitants.

Cardif est devenue en dix ans l'une des premières sociétés privées d'assurance-vie en France.

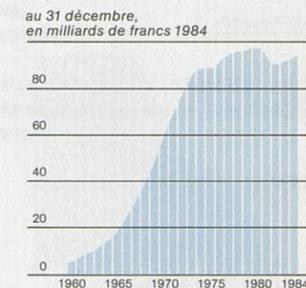
Le Groupe est bien implanté aujourd'hui dans les activités économiques essentielles : il contribue tout à la fois à l'investissement des entreprises, à la construction immobilière, à l'équipement des particuliers et au développement de l'épargne financière.

En francs constants

Crédits distribués

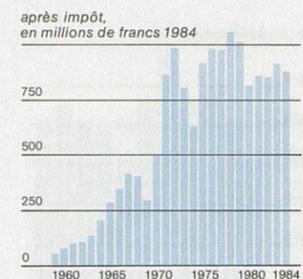


Concours à la clientèle

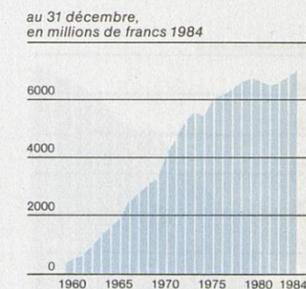


En francs constants

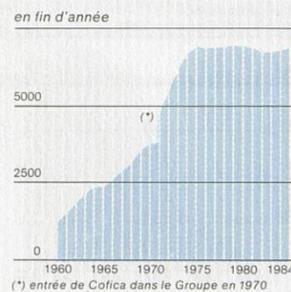
Résultat du Groupe



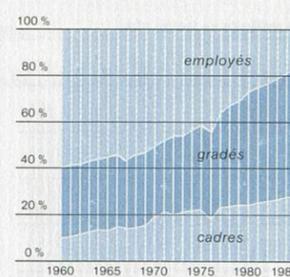
Fonds propres du Groupe



Effectifs

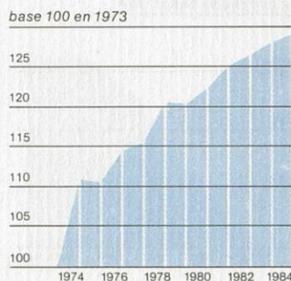


Répartition du personnel

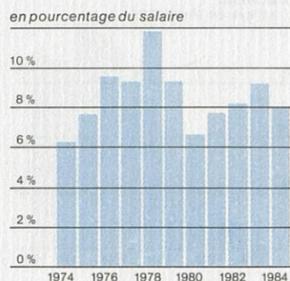


En francs constants

Rémunération moyenne des collaborateurs



Allocations de participation et d'intéressement



Les collaborateurs du Groupe

L'expansion du Groupe pendant ces vingt-cinq ans a développé puis protégé l'emploi. Fondée sur une qualification croissante des collaborateurs, elle a aussi permis d'élever régulièrement le niveau des rémunérations, d'assouplir les horaires et d'améliorer les conditions de travail.

Malgré le développement des effectifs, la multiplication des bureaux extérieurs et la dispersion des sièges des principales sociétés, le personnel a une vive conscience de son appartenance commune à un groupe et il s'est toujours montré très attaché à l'unicité de son statut. Celui-ci fait l'objet d'un accord explicite signé pour la première fois en 1970 et amendé depuis lors chaque année.

Les œuvres sociales sont gérées dans le cadre d'une association d'entraide qui fut créée dès 1957 et qui a maintenant le statut d'un comité inter-entreprises.

L'élection des premiers comités d'entreprise fut suivie en 1968 par l'institution d'un comité consultatif, auquel s'associa dès le départ le syndicat SNB. Cet organisme original préfigurait les comités de groupe institués par la loi en 1982. C'est au sein de ce comité consultatif que furent négociés l'accord dérogatoire aux dispositions générales de l'ordonnance de 1967 instituant la participation des salariés aux fruits de l'expansion puis ultérieurement un contrat d'intéressement établi en application de l'ordonnance de 1959. Les allocations que ces deux accords procurent à tous les salariés du Groupe, sur des bases qui font référence aux résultats consolidés, ont, en moyenne depuis dix ans, accru les rémunérations salariales de plus de 8%.

Les actionnaires

Les banques qui, ayant participé à la fondation des établissements de crédit du Groupe, prirent part ensuite à celle de la Compagnie Bancaire y ont pour la plupart conservé une participation et sont toujours présentes à son Conseil.

L'actionnariat de la Compagnie Bancaire s'est toutefois trouvé modifié lorsque après la réforme de 1967 l'exacerbation de la concurrence interbancaire put faire craindre une rupture des pactes antérieurs ainsi qu'une bataille boursière motivée par le dessein d'une prise de contrôle. Ceci fut évité et les participations au capital de la Compagnie Bancaire que certaines banques souhaitaient céder furent rachetées par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Celle-ci devint ainsi progressivement, au début des années 1970, le premier actionnaire de la Compagnie Bancaire. La Maison Worms, le Crédit Lyonnais et la Société Générale lui sont restés associés. Le public, actionnaire de la Compagnie Bancaire depuis l'introduction en Bourse de 1961, détient environ 40% du capital.

La Compagnie Bancaire et les sociétés cotées de son Groupe ont pour objectif de protéger contre la dépréciation de la monnaie l'outil financier que constituent pour chacune d'elles les capitaux confiés par ses actionnaires. Elles s'efforcent également de préserver de l'érosion monétaire les revenus versés à ces actionnaires, sous forme de dividendes, pour les capitaux ainsi investis. Ces politiques ont été appréciées par le marché boursier et elles ont procuré aux actionnaires de la Compagnie Bancaire une valorisation appréciable du cours de leurs titres.

L'expansion et l'effort de productivité ont rendu possibles :

- le développement puis la protection de l'emploi,
- la progression des rémunérations,
- l'amélioration des conditions de travail.

Les actionnaires ont bénéficié des performances obtenues : l'objectif du maintien de la valeur réelle des capitaux employés et des dividendes distribués a été sensiblement dépassé.

LA PRÉPARATION DE L'AVENIR

L'avenir du Groupe dépend principalement des réponses qu'il saura apporter aux différents défis auxquels il est en permanence confronté.

Les défis

Le défi des marchés : la politique de rigueur qu'imposera durablement la résorption des déséquilibres qui subsistent dans l'économie française affaiblit la demande sur les principaux marchés du crédit.

En matière de financement des entreprises ou du logement, la prolifération des crédits réglementés s'opère aux dépens du marché libre, où interviennent les sociétés du Groupe. En dépit des intentions actuellement perceptibles chez les autorités monétaires, l'extension des crédits privilégiés demeurera une tentation permanente de l'administration et des pouvoirs publics ; elle restera donc une éventualité menaçante pour le Groupe.

Le défi de la concurrence : outre la concurrence du "crédit-providence", contre laquelle il ne peut lutter à armes égales, le Groupe devra affronter de la part des banques de dépôts et des établissements spécialisés une concurrence d'autant plus vive que la demande de crédit sera faible et la part du marché libre restreinte.

Le défi des coûts : l'encadrement du crédit puis le nouveau mode de contrôle des crédits bancaires qui lui a été substitué ont été resserrés jusqu'à interdire toute croissance nominale des concours à l'économie financés sur ressources monétaires. L'objectif d'une croissance des encours qui

compense l'inflation, lequel est un objectif minimum pour un Groupe dont les résultats proviennent pour 90 % de la marge financière de ses encours de crédit, ne peut être atteint que par un recours actif à des ressources plus onéreuses : emprunts obligataires ou fonds propres. Pour conserver sa capacité bénéficiaire, sans être rejeté vers des marchés marginaux, le Groupe doit donc réaliser des gains de productivité qui lui permettent d'absorber le surcoût de ses ressources d'épargne longue.

Le défi des risques : la défaillance des emprunteurs est un risque que la conjoncture récente a significativement aggravé. Il importe donc qu'il reste maîtrisé lors de l'étude puis du recouvrement pour éviter toute altération de la rentabilité des opérations.

Le défi de la technologie : les métiers du crédit sont déjà et seront encore profondément bouleversés par le développement des télécommunications, par la croissance accélérée des puissances de traitement et des capacités de mémoire des matériels informatiques et par la chute rapide du coût des performances de ces matériels. Sur des périodes de dix ans, les évolutions enregistrées se mesurent par des coefficients multiplicateurs ou diviseurs de 10, 20 ou 50. Il ne s'agit donc plus de simples changements quantitatifs mais de véritables mutations qui modifient profondément les modes de vie et de travail.

Les politiques

Pour relever ces défis, notamment ceux des marchés, de la concurrence et des coûts, le premier objectif de la Compagnie Bancaire et de ses filiales de crédit est de maintenir le volume de leurs concours à l'économie, exprimé en francs constants. Ces concours sont en effet la source principale de leurs profits.

Cet objectif suppose :

- le maintien d'une politique active d'émissions obligataires, malgré le coût élevé des ressources ainsi obtenues, et l'affectation aux réserves de la plus grande part des bénéfices, pour disposer de facultés de crédit complémentaires ;
- la priorité donnée aux crédits à forte valeur ajoutée, où la qualité du service justifie la marge recherchée ;
- le maintien des accords conclus avec des réseaux bancaires collecteurs de dépôts dans le but de réaliser des opérations de crédit communes, pour lesquelles le Groupe apporte ses compétences et ses partenaires leurs ressources.

Dans une perspective de simple maintien de la valeur réelle de leurs encours, les établissements de crédit ne peuvent améliorer durablement la rémunération de leurs collaborateurs sans réaliser effectivement les gains de productivité rendus possibles par les progrès de leur organisation et par le développement de leur équipement informatique. Mais ces progrès, qui génèrent des réductions de postes de travail plus nombreuses que les départs naturels, exigent que d'autres activités accueillent les personnels ainsi dégagés.

Le Groupe est confronté à différents défis :

- faiblesse de certains de ses marchés,
- concurrence des crédits à taux privilégié,
- coût des ressources d'épargne longue indispensables à la croissance des encours,
- maîtrise des risques dans une conjoncture dégradée,
- adaptation à de nouvelles technologies.

Le Groupe s'efforce :

- de maintenir la valeur en francs constants de la masse de ses crédits, source principale de ses profits,
- de développer des activités non soumises au contrôle monétaire, susceptibles d'absorber le personnel rendu disponible par les gains de productivité des sociétés de crédit.

Il est indispensable d'intégrer dans les activités, nouvelles ou traditionnelles, les progrès de l'informatique et des télécommunications.

Des professionnels, soucieux de la qualité du service rendu, connaissant bien leurs marchés et ayant une grande faculté d'adaptation... telle doit être l'image du Groupe dans la France de demain.

Ceci est l'un des buts poursuivis par le Groupe en s'assignant comme second objectif de développer des activités qui ne soient pas soumises aux contraintes du contrôle monétaire :

- les activités de promotion de la Sinvim et de la Segece doivent être poursuivies dans les phases de basse conjoncture pour maintenir l'outil et être en mesure de répondre à la demande à l'époque de la reprise ;
- la politique d'investissements immobiliers locatifs doit également être poursuivie, à travers Locabail Immobilier et Sicar ou à travers Logibail selon le statut du locataire, malgré la contrainte qu'impose l'entrée des actifs immobiliers ainsi constitués dans le champ du nouveau mode de contrôle des crédits bancaires ;
- les activités de services qui peuvent être opportunément développées incluent, outre les prestations informatiques de la Sis et de sa filiale Gestion Service, les services d'études, de conseil, de formation ou de gestion que les sociétés de crédit procurent à leurs partenaires et développent de façon autonome au sein de leurs réseaux ;
- les activités financières internationales comprennent d'une part les financements d'équipements par Locabail International Finance, d'autre part les participations étrangères qui associent de façon active dans la création d'une entreprise financière nouvelle l'une des sociétés du Groupe, qui apporte son savoir-faire, et un partenaire local de premier ordre, responsable des débouchés commerciaux et des ressources monétaires ;

• la collecte d'épargne constitue enfin une activité complémentaire de la distribution du crédit car, bien que répondant à des motivations de la clientèle apparemment contraires, ces activités relèvent l'une et l'autre d'un même type de relations patrimoniales.

Les moyens : l'appui des techniques, le rôle des équipes

Les outils statistiques que les établissements de crédit du Groupe utilisent comme aide à la décision d'accepter ou de refuser les demandes de prêts doivent faire l'objet d'un affinage et d'un réglage permanents, faute de quels ces établissements ne sauraient relever le défi posé par l'accroissement des risques.

De même, l'accroissement considérable des puissances de traitement et des capacités de mémoire informatiques doit être mis au service d'une volonté ferme d'améliorer les prestations, d'enrichir les tâches et de développer l'activité.

En ces matières, la compétence et la motivation des collaborateurs sont déterminantes. Le Groupe mène donc sur ces questions une politique de personnel très attentive :

- la décentralisation des missions et le professionnalisme des équipes doivent permettre d'enrichir les fonctions et de responsabiliser les agents ;
- le développement des carrières doit être recherché à travers la polyvalence des équipes et la mobilité du personnel ;
- la création d'activités nouvelles doit contribuer au maintien de l'emploi ;

• la qualité des recrutements doit faire l'objet de beaucoup d'attention et être renforcée par une politique de formation très active ;

• la motivation du personnel et la diffusion du désir d'innover doivent être soutenues par un effort constant d'information, d'explication et d'écoute, à tous les niveaux de la hiérarchie.

Les atouts du Groupe

Les atouts du Groupe pour affronter un avenir incertain et changeant mais fécond en opportunités réside dans les disciplines qu'il s'impose :

- être au service de l'intérêt général, répondre aux besoins existants et détecter ceux qui sont à naître ;
- assurer aux clients et aux partenaires un service de qualité, par des collaborateurs proches et disponibles ;
- développer sa compétence dans la production et la gestion en grandes séries d'opérations financières diversifiées, par la maîtrise de l'informatique, de l'analyse statistique et de l'organisation ;
- se limiter à ses domaines de compétence et rester professionnel, ce qui suppose des organisations spécialisées et une préférence pour le développement par création interne ;
- inciter chacun à cultiver l'innovation et à développer la communication.

Ainsi le Groupe, fidèle à ses conceptions originelles, espère-t-il conserver son rôle dans l'invention de l'avenir.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 1984

Taux d'intérêt et taux d'inflation en France



La vie du Groupe a été marquée en 1984 par quelques faits ou quelques évolutions importantes.

L'environnement : détente des taux d'intérêt et réforme du contrôle monétaire

La poursuite de la politique d'assainissement engagée en 1982 et un environnement international favorable ont contribué à réduire les déséquilibres extérieurs et à ralentir la hausse des prix. Conjugés à l'appréciation du dollar, ces résultats ont permis au franc de rester ferme au sein du système monétaire européen. La détente des taux d'intérêt observée à l'étranger au second semestre s'est donc étendue aux marchés nationaux.

La baisse des taux d'intérêt est intervenue en une période où la concurrence bancaire s'est révélée particulièrement vive, par suite de l'expansion du "crédit-providence" et du caractère peu contraignant de l'encadrement du crédit. Pour le Groupe, cette baisse atténue le handicap que constitue en période de taux élevés le fait de ne pas recevoir de dépôts peu ou non rémunérés.

Le ralentissement de l'inflation et la détente temporaire de la demande de crédit ont permis aux autorités monétaires d'instaurer en fin d'année un nouveau dispositif de contrôle des crédits bancaires. Ce dispositif atténue certaines distorsions que favorisait l'encadrement ; il constitue également une étape nécessaire vers un système financier plus efficace en limitant les privilèges qui avaient été consentis au nom de la sélectivité du crédit.

Le crédit et la télématique

Les activités de services, telles que celles des sociétés du Groupe, constituent un terrain d'élection pour la télématique. Celle-ci permet non seulement de multiplier les prestations rendues aux clients et aux apporteurs d'affaires, mais surtout d'améliorer la distribution du crédit.

Cetelem en offre une illustration intéressante. Relié à 5 000 points de vente par un réseau télématique intégré et disposant de l'un des centres-serveurs les plus importants de France, Cetelem est aujourd'hui la première banque à traiter en temps réel l'étude et l'acceptation des dossiers de crédit.

Assisté de son vendeur, le client qui effectue un achat à crédit peut sans aucun délai consulter les barèmes et choisir la formule de financement la mieux adaptée à son cas. Après contrôle par le vendeur des justificatifs d'identité, de domicile et de revenus, tous les éléments du dossier de crédit, introduits en mémoire par le clavier d'un minitel, sont analysés par le centre-serveur qui répond en quelques secondes aux demandes inférieures à 15 000 francs. Une imprimante, connectée au terminal, édite l'offre de crédit. L'ensemble de l'opération dure moins de cinq minutes. 85 % des dossiers ainsi traités font l'objet d'un accord immédiat. A la fin de 1984, les "crédits télématiques" représentaient plus de la moitié des affaires transmises à Cetelem par ses vendeurs agréés. Le rythme de ces transmissions atteignait alors 50 000 par mois.

Toutes les parties concernées trouvent avantage au crédit télématique : le client obtient une réponse immédiate et il est assuré d'une présentation claire de son contrat. Le distributeur bénéficie de la simplification apportée à la constitution d'un dossier de crédit et trouve dans la rapidité de la décision une aide à la vente d'autant plus précieuse que le centre-serveur de Cetelem est accessible sept jours sur sept, de 9 à 22 heures. Cetelem enfin améliore sa productivité.

Le réseau télématique de Cetelem permet d'autres services que la transmission des dossiers de crédit : les distributeurs peuvent y recourir pour consulter le fichier des dossiers en instance ; ils sont par ce canal informés sans retard des aménagements de barèmes et des modifications de la réglementation ; ils peuvent également communiquer, avec Cetelem ou entre eux, par un service de messagerie.

D'autres applications télématiques du même type sont en cours de mises au point et seront prochainement développées dans plusieurs sociétés du Groupe.

L'international

Pour mieux asseoir le financement des activités internationales de son Groupe, la Compagnie Bancaire a réalisé deux émissions publiques sur les euromarchés : la première, en Ecu, pour un montant équivalent à 30 millions de dollars, fut lancée en décembre 1983 ; la seconde, de 75 millions de dollars, eut lieu en juin 1984. Ces deux émissions avaient obtenu de l'agence de cotation Standard and Poor's la note AA+ ; elles ont reçu un accueil satis-

La baisse des taux d'intérêt s'est poursuivie, puis accélérée en fin d'année.

Le dispositif de contrôle des concours bancaires a été réformé et les autorités monétaires ont annoncé une réduction des privilèges institués au nom de la sélectivité du crédit.

Cetelem a développé des applications télématiques qui rendent possibles l'étude et l'acceptation instantanées des demandes de crédit. Il en résulte :

- une amélioration du service rendu au client,
- une aide à la vente pour le distributeur,
- un gain de productivité pour Cetelem.

Les techniques mises en œuvre sont étendues à d'autres types de concours et les outils employés permettront d'étendre la panoplie des services offerts aux distributeurs.

La Compagnie Bancaire est intervenue pour la première fois sur le marché des euro-obligations et sur le marché monétaire des Etats-Unis. Bien notés par les agences de cotation, ses emprunts ont reçu un accueil satisfaisant.

Cetelem et Compagnie Bancaire ont participé à la création d'un établissement de crédit italien.

La collecte et la gestion de l'épargne ont été développées de façon très active :

- par Cardif, dont le chiffre d'affaires a progressé de 49 %,
- par Cortal, dont les premiers succès dans la vente directe de produits financiers sont encourageants.

faisant du public et leurs titres ont une bonne tenue sur le marché secondaire.

Le souci de diversifier ses ressources en devises a également conduit la Compagnie Bancaire à placer des titres à court terme sur le marché monétaire des Etats-Unis. Après obtention des autorisations de la SEC (US Securities and Exchange Commission), les premières émissions ont eu lieu en juin, par l'intermédiaire d'une filiale entièrement contrôlée, la Compagnie Bancaire US Finance Corporation. Les agences de cotation spécialisées ont décerné leur meilleur classement à la Compagnie Bancaire : A1+ pour Standard and Poor's et P1 pour Moody's.

Cetelem et Compagnie Bancaire ont également confirmé leur politique d'ouverture sur l'extérieur en participant à la création d'un établissement de crédit italien. L'accord a été conclu en octobre 1984 avec les Caisses d'Epargne de Florence et de Pistoia, la Banque de Sardaigne et la société de crédit-bail Centro Leasing. Le nouvel établissement, dénommé Findomestic, a été doté d'un capital initial de 5 milliards de liras, soit approximativement 25 millions de francs, dont Cetelem et Compagnie Bancaire détiennent respectivement 30 % et 5 %. Il bénéficie de l'assistance technique de Cetelem et de la compétence que celui-ci a acquis dans la distribution, la gestion et le recouvrement des crédits aux particuliers. Les associés italiens assurent la direction de la société, le développement de son réseau commercial et le refinancement de ses crédits.

La collecte de l'épargne : accélération de Cardif ; démarrage de Cortal

Cardif a accru de 49 % sa collecte d'épargne et l'a élevée à 1,7 milliard de francs, grâce à la vigueur de son effort commercial et aux performances de ses produits. Sa gestion financière a été très active (le total des souscriptions, des achats et des ventes effectués sur le marché obligataire a atteint 12 milliards de francs) et elle a permis, malgré la baisse des taux d'intérêt, de maintenir la rémunération de l'épargne gérée à 13 % pendant toute l'année pour la grande majorité des contrats qui ne sont pas assortis sur ce point de dispositions particulières.

Les deux sicav gérées par Cardif et déjà ouvertes au public ont obtenu en 1984 des résultats qui les ont placées en tête de leurs catégories respectives (sicav obligataires pour Reval, et sicav "Monory-CEA" pour Cardival). Clairval, sicav de court terme ouverte au public en cours d'année, s'est distinguée par sa résistance aux secousses qui ont ébranlé le marché obligataire en novembre et en décembre, témoignant ainsi de la sécurité de sa gestion.

Cortal, constituée pour diffuser des produits financiers auprès d'une vaste clientèle par des méthodes de vente directe, a repris en début d'année la gérance de Revenus-Pierre ; elle a ensuite étendu la gamme de ses services et offre à présent cinq produits qui permettent à chacun des clients de se constituer aisément des placements diversifiés. L'accueil reçu du public est encourageant : Cortal avait en fin d'année collecté 150 millions de francs.

La vie interne du Groupe

La politique de rigueur et les limites qu'elle impose à la croissance des rémunérations orientent prioritairement la politique sociale des entreprises vers les évolutions de caractère qualitatif. Signalons toutefois qu'en plus des augmentations générales, négociées au niveau professionnel, et des augmentations individuelles, liées au mérite, les collaborateurs du Groupe ont bénéficié en 1984, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Compagnie Bancaire, d'une prime dont le montant individuel a été calculé comme le produit du nombre d'années d'ancienneté par le cinquantième du salaire mensuel.

L'accord de Groupe a été amendé par l'introduction de dispositions qui améliorent la transition entre la pleine activité et la retraite en aménageant la durée du travail et la rémunération des collaborateurs intéressés. Ces dispositions, dont la durée a été fixée à trois ans, ouvrent droit soit à une pension complémentaire de retraite, égale à 15 % du salaire annuel garanti, versée jusqu'à l'âge de 65 ans, soit à un congé de fin de carrière accessible à partir de 59 ans et rémunéré à 50 % sans perte de points de retraite, soit à un congé progressif à partir de 58 ans avec durée du travail réduite de moitié et rémunération diminuée d'un quart.

Le Comité de Groupe, institué par la loi du 28 octobre 1982, a été mis en place dans le courant de 1984. L'expérience d'un comité consultatif acquise depuis 1967 a conduit à élargir la composition et les attributions de droit commun : la participation

- Les relations sociales et les conditions de travail ont été modifiées :
- par la mise en application de dispositions contractuelles améliorant la transition entre la pleine activité et la retraite,
 - par la mise en place d'un Comité de Groupe,
 - par le développement de groupes de progrès au sein de l'UFB-Locabail.

Les actionnaires du Groupe ont bénéficié de marchés boursiers favorables.

au Comité de Groupe a été étendue aux présidents et aux secrétaires des comités d'entreprise et des sièges supplémentaires ont été attribués aux organisations syndicales représentatives ; l'information et la consultation du Comité ont été élargies sur les questions relatives à l'emploi, à la formation et aux conditions de travail.

Mérite également d'être mentionné le développement au sein de l'UFB-Locabail de groupes de progrès, réunissant de petites équipes de volontaires, de tous grades, appartenant à une même unité fonctionnelle. Ces équipes se donnent comme objectif de mobiliser l'intelligence, l'imagination et l'énergie de leurs membres en vue d'améliorer la qualité du service rendu. Elles procèdent de façon systématique à l'analyse des difficultés rencontrées et à la recherche de solutions. Celles-ci se sont à l'expérience fréquemment révélées judicieuses. Outre la sécurité et le profit financier qu'il peut attendre d'une compétitivité accrue de son entreprise, chacun des participants trouve dans son effort l'occasion d'un épanouissement de sa personnalité.

Les actionnaires

La Compagnie Bancaire et les sociétés cotées de son Groupe ont eu en 1984 des carrières boursières qui témoignent de la confiance du marché dans leur capacité à affronter les turbulences et à satisfaire aux contraintes de leur environnement. Les hausses de cours enregistrées à partir des niveaux déjà élevés atteints à la fin de 1983 ont été supérieures à celles de l'indice général de la Compagnie des agents de change. Les transactions ont conservé une ampleur et une régularité convenables.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE 1984

L'année 1984 a enregistré une nouvelle progression de l'activité des sociétés du Groupe : les établissements de crédit ont distribué ensemble 36 milliards de francs de financements nouveaux, soit 6 % de plus que l'année précédente.

Les opérations en cours ont été portées à 94 milliards de francs, enregistrant sur douze mois une progression de 9 %, supérieure à celle qu'eût exigé une stricte compensation de la dérive monétaire.

Le bénéfice consolidé du Groupe s'est établi, après impôt, à 879 millions de francs. Ce résultat est supérieur de 3 % à celui de 1983, lequel dépassait de 15 % celui de l'année précédente.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, déterminé après déduction de la part du bénéfice des filiales revenant aux actionnaires minoritaires, est de 476 millions de francs, ce qui représente 55 francs par action Compagnie Bancaire.

L'environnement

L'environnement du Groupe a été marqué par les effets de la politique de rigueur instaurée à l'été 1982 puis renforcée au printemps 1983. Contenir le pouvoir d'achat des ménages, provoquer un autofinancement accru des entreprises et maintenir la rigueur monétaire en limitant fortement la progression des moyens de paiement sont restés les règles de cette politique.

L'année 1984 a effectivement permis d'enregistrer une réduction du déséquilibre de la balance commerciale et un léger excédent de la balance des paiements courants. Le glissement annuel des prix de détail a été ralenti de 2,5 points mais l'écart par rapport aux performances de nos principaux partenaires est demeuré élevé.

La vigueur de la demande étrangère et le ralentissement de la croissance des revenus salariaux ont permis aux entreprises d'améliorer leurs marges et de les rétablir à leurs niveaux d'avant le premier choc pétrolier. Il

en est résulté, du fait notamment des grandes entreprises, une croissance des investissements productifs dans les entreprises du secteur concurrentiel.

La consommation des ménages a très légèrement augmenté malgré le fléchissement du pouvoir d'achat. Elle n'a pas retrouvé toutefois son niveau de 1982. Les achats de biens durables ont à nouveau fléchi.

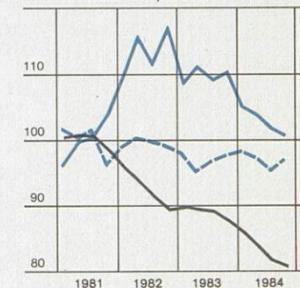
L'économie du bâtiment est restée déprimée. La légère reprise observée en 1983 dans les achats de logements neufs ou anciens n'a pas été confirmée et on a enregistré une nouvelle baisse du nombre des logements mis en chantier.

Le ralentissement de l'inflation et la bonne tenue du franc vis-à-vis des devises européennes ont rendu possible une baisse des taux d'intérêt, qui fut particulièrement sensible au quatrième trimestre. Ces taux demeurent à des niveaux que l'on

Activité des secteurs d'intervention du Groupe

comptes trimestriels de l'INSEE, à prix constants, base 100 en 1981

- consommation de biens durables
- investissement en logements
- investissement productif



peut juger élevés par référence à la dépréciation monétaire actuelle mais on doit noter qu'en elle-même leur baisse allège le coût des ressources du Groupe et renforce sa position concurrentielle par rapport aux établissements collecteurs de dépôts.

Les activités de crédit

Malgré le caractère déprimé de la plupart de leurs marchés, les établissements de crédit du Groupe ont réalisé 1 230 000 financements nouveaux en 1984.

Le total de ces financements, 36,1 milliards de francs, dépasse respectivement de 6 % et de 21 % les montants atteints en 1983 et 1982.

La masse globale des concours à la clientèle, soit 94,3 milliards de francs en fin d'année, a progressé de 9 % en un an et 21 % en deux.

Ces résultats d'ensemble résultent toutefois d'évolutions sectorielles divergentes :

- L'UFB-Locabail a développé de 11 % ses financements d'équipements productifs : elle a su en effet compenser les effets de la faiblesse persistante des achats de véhicules industriels, de matériels de travaux publics et de machines industrielles par une forte augmentation de ses concours fondés sur un investissement en machines agricoles, en équipements médicaux ou en matériels de gestion.

- Les immatriculations de véhicules automobiles ont diminué en 1984, tant pour les voitures neuves que pour les voitures d'occasion. Il en est résulté une baisse des opérations de Cofica et Cofibail, spécialistes des financements d'automobiles. Cette évolution a été équilibrée par une progression des crédits de Cetelem.

- La croissance des financements nouveaux du secteur immobilier résulte d'une forte augmentation des prêts conventionnés de l'UCB. Les autres catégories de crédits immobiliers, qu'il s'agisse de prêts consentis à des acquéreurs ou de concours accordés à des promoteurs-construc-teurs, ont régressé par suite de l'atonie des marchés immobiliers.

- La baisse des taux d'intérêt a incité les sicomi du Groupe, Locabail Immobilier et Sicar, à contracter des engagements importants pour développer leur patrimoine immobilier destiné à la location simple.

- Les opérations de Locabail International Finance ont été quelque peu freinées par la rigoureuse prudence qu'impose la montée des risques, individuels ou nationaux, sur le marché des financements internationaux de navires.

Les autres activités

Les sociétés de promotion immobilière ont eu le souci de préparer l'avenir malgré le marasme présent de leurs marchés : la Sinvim a accru ses prises d'opérations nouvelles afin de reconstituer une réserve de logements à vendre et pouvoir ainsi satisfaire une demande dont la reprise sera d'autant plus probable que les taux d'intérêt diminueront encore. La Segece a orienté son activité de promoteur de surfaces commerciales vers la rénovation de centres-villes et l'animation de nouveaux quartiers.

Les succès commerciaux de Cardif ont été soutenus par les performances de sa gestion financière : le volume des capitaux gérés pour le compte de la clientèle a augmenté de 32 % et atteint 5,7 milliards de francs.

Le financement

La Compagnie Bancaire a continué d'intervenir en 1984 sur les différents marchés de capitaux en vue d'assurer à tous les établissements de son Groupe les ressources financières nécessaires à la poursuite de leur activité.

Cette collecte de ressources s'opère de façon à réduire tous les risques que comporte pour un établissement ne disposant pas de dépôts la distribution de crédits qui ne peuvent être cédés à l'institut d'émission et qui sont pour la plupart consentis à taux fixes. La couverture de ces risques est obtenue en maintenant à un niveau supérieur à l'encours de ces crédits l'ensemble des moyens de financement dont le Groupe peut disposer à tout moment ainsi qu'en recherchant des ressources à taux ferme dont l'échéancier d'amortissement correspond aussi exactement que possible à celui des crédits refinancés.

Comme en 1983, la conformité aux règles de l'encadrement du crédit a exigé un accroissement important des ressources non monétaires, qui a pu être obtenu par l'affectation de la plus grande part des bénéfices aux réserves et par des appels importants au marché obligataire. Les émissions d'obligations du Groupe ont dépassé d'un tiers celles de 1983 ; elles ont atteint près de 6 milliards de francs et porté à 19 % la part relative des obligations dans l'ensemble des ressources finançant les crédits du Groupe.

La Compagnie Bancaire a émis elle-même 4,2 milliards de francs d'obligations, dont 2,2 en octobre anticipaient son programme 1985 et avaient pour objectif, en tirant parti de la situation favorable du marché,

Les établissements de crédit du Groupe ont réalisé 1 230 000 financements nouveaux, dont le total, 36 milliards de francs, dépasse de 6 % et de 21 % les montants de 1983 et de 1982.

La masse totale des concours à la clientèle, 94 milliards de francs, a progressé de 9 % en un an, de 21 % en deux.

L'accroissement des crédits distribués a été rendu possible par un nouveau développement des fonds propres et par un recours accru au marché financier.

Le coût des émissions obligataires et l'augmentation des provisions pour risques ont fait obstacle à la progression des résultats : le bénéfice net consolidé du Groupe a crû de 3 % et atteint 879 millions de francs ; celui de la Compagnie Bancaire a fléchi de 4 % et représente 55 francs par action.

de procurer au Groupe les ressources stables indispensables à la poursuite de son développement.

Les résultats

Le résultat d'exploitation consolidé de l'ensemble des sociétés du Groupe, déterminé après imputation des charges et des provisions d'exploitation et après déduction de 771 millions de francs au titre de l'impôt, s'est établi pour 1984 à 879 millions de francs.

Ce résultat ne comprend pas les plus-values dégagées, hors exploitation, par diverses cessions de titres, lesquelles ont atteint, nettes d'impôt, 51 millions de francs.

Le résultat net d'exploitation du Groupe marque sur celui de 1983 une progression de 3 %, inférieure à la croissance des encours. Cette divergence d'évolution s'explique par l'augmentation des provisions jugées nécessaires, qui a porté la charge du risque à près de 0,6 % des encours gérés, et par l'importance des frais supportés à l'occasion des émissions d'obligations : ces frais, qui sont compris dans les charges de l'année où ils sont exposés, ont été accrus d'un tiers et ont atteint 172 millions de francs.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, établi après réduction de la part du bénéfice des filiales qui revient aux actionnaires minoritaires, est de 476 millions de francs. Ce résultat, qui correspond à 55 francs par action Compagnie Bancaire, est inférieur de 4 % à celui de 1983, lequel avait été supérieur de 21 % à celui de l'année précédente.

La part de la Compagnie Bancaire dans les profits nets liés aux cessions de titres est de 35 millions de francs.

Les fonds propres

Le Groupe a pu en 1984 atteindre son objectif et préserver de l'érosion monétaire les capitaux dont il dispose. Ses fonds propres, ont été accrus de 11 % par l'affectation des résultats et ont été élevés à 7 021 millions de francs, dont 3 885 représentent la part de la Compagnie Bancaire.

Les résultats obtenus en 1984 ont amélioré une nouvelle fois la solvabilité des établissements de crédit du Groupe en portant à 7,4 % le taux moyen de couverture de leurs concours par leurs fonds propres. Ce taux, plus élevé que ne le sont ceux des principaux établissements de crédit français, est un gage de sécurité pour les bailleurs de fonds et pour les actionnaires.

Les comptes de la Compagnie Bancaire

Le bilan de la Compagnie Bancaire au 31 décembre 1984 atteint 53 446 millions de francs, dont 44 858 pour les prêts consentis aux sociétés du Groupe ou à leur clientèle. Le passif de ce bilan recense notamment 11 987 millions de francs d'obligations et 2 091 millions de francs de fonds propres ou de provisions à caractère de réserves.

Le profit net des opérations bancaires est pour 1984 de 18,3 millions de francs, après imputation de tous les frais de gestion, prise en charge des frais d'émission (113,9 millions de francs) des emprunts obligataires de janvier et d'octobre et provision de l'impôt.

Les revenus, nets d'impôt, du portefeuille-titres ont été de 106,8 millions de francs.

Les provisions à caractère de réserves ont fait globalement l'objet d'une reprise nette de 8,0 millions de

francs par reprise de la provision taxée pour réescompte complémentaire des agios à recevoir constituée l'an dernier et par accroissement de la provision pour investissement et d'une provision pour risques forfaitaire.

Différentes opérations sur titres de faible importance ayant dégagé des plus-values hors exploitation de 0,1 million de francs, le bénéfice net de l'exercice a été arrêté à 133,2 millions de francs.

En cours d'année, la levée par les salariés du Groupe de 8 072 options de souscription d'actions et de 19 150 options d'achat d'obligations convertibles qui leur avaient été attribuées en 1981 a porté le nombre des actions de la Compagnie Bancaire de 8 558 495 à 8 592 024.

Selon la politique traditionnelle, le Directoire propose de maintenir à 10 francs le dividende versé à chaque action. Assorti d'un avoir fiscal de 5 francs représentant l'impôt déjà payé au Trésor, ce dividende procurerait à chaque action un revenu global de 15 francs.

Le bénéfice distribuable recevrait ainsi l'affectation suivante :

- F 85 920 240 aux actionnaires, à raison de 10 francs par titre
- F 335 290 à la réserve légale ainsi élevée à 10 % du capital social
- F 44 000 000 au fonds de prévoyance
- F 2 728 051 à la réserve provenant des provisions pour investissement libérées
- F 874 012,96 constituant le solde de cette répartition, seraient reportés à nouveau.

Les dividendes de 1984 seraient mis en paiement le 6 mai prochain.

RAPPORT GÉNÉRAL

Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1984

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur les comptes de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1984.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de la profession.

La provision pour éventualités diverses (non déductible du bénéfice imposable) qui figure au passif du bilan pour un montant de 168 millions de francs est assimilable à une réserve et fait l'objet d'un retraitements appropriés en consolidation. Aucune dotation ou reprise n'a été effectuée au titre de l'exercice 1984 ; une dotation de 20 millions de francs avait été effectuée au titre de l'exercice 1983.

D'autres provisions ont également le caractère de réserves ; elles ont fait l'objet d'une reprise de 8 millions de francs au titre de l'exercice 1984

contre une dotation de 11,7 millions de francs au titre de l'exercice 1983.

Les frais d'émission des emprunts obligataires de 1984 d'un montant de 113,9 millions de francs figurent en charges d'exploitation bancaire alors qu'ils figuraient antérieurement en dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement. L'exercice 1983 avait supporté, à ce titre, une charge de 53,6 millions de francs.

Compte tenu de ces remarques et sur la base des contrôles effectués, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité :

– du bilan et du compte de résultat de la Compagnie Bancaire arrêtés au 31 décembre 1984,

– du bilan et du compte de résultat consolidés au 31 décembre 1984 du Groupe de la Compagnie Bancaire.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes.

Paris, le 26 mars 1985

Castel, Jacquet et Associés
Claude Castel Yves Bahon

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars José Marette

Commissaires aux comptes

RAPPORT SPÉCIAL

Sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous n'avons pas reçu avis, au titre de l'exercice 1984, de nouvelles conventions autorisées par votre Conseil de surveillance et entrant dans le champ d'application de l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Les opérations effectuées avec les diverses sociétés du Groupe et dont nous avons eu par ailleurs connaissance nous paraissent relever de l'article 144 de la Loi, qui vise les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Paris, le 26 mars 1985

Castel, Jacquet et Associés
Claude Castel Yves Bahon

Cabinet Robert Mazars
Robert Mazars José Marette

Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

Le rapport du Directoire célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la Compagnie Bancaire. Il vous a rappelé les desseins originels et il vous a exposé ce que furent les progrès de ce quart de siècle. C'est une initiative bien opportune que de prendre une mesure exacte de l'œuvre accomplie et d'en conserver la mémoire vivante. Les performances atteintes ont été remarquables et il est juste de rendre à tous ceux à qui nous en sommes redevables l'hommage que méritent leur jugement et leurs efforts.

La considération du passé est ici un motif de grande satisfaction mais ce doit être aussi pour chacun un sujet d'intense réflexion, car les leçons de l'expérience seront précieuses pour poursuivre un ouvrage que les succès d'hier ne préservent pas des difficultés d'aujourd'hui et de demain. Les besoins auxquels répondaient les initiatives des fondateurs ont évolué : la construction de logements a fortement fléchi et ne retrouvera pas avant longtemps les niveaux qui fondèrent la prospérité du Groupe ; les investissements des entreprises sont l'objet de la sollicitude des pouvoirs publics et bénéficient de ce fait de financements privilégiés dont la distribution échappe aux établissements privés ; le ralentissement de l'expansion freine la demande de crédit des entreprises et incite de nombreux établissements bancaires à porter un intérêt accru à la clientèle des particuliers et à concurrencer plus activement les établissements spécialisés.

Simultanément, diverses réformes accélèrent les évolutions du système financier : la loi bancaire atténue le cloisonnement des différents réseaux

qu'elle soumet à une règle commune et elle étend la concurrence en un temps où le ralentissement de l'inflation et la baisse corrélative des taux d'intérêt modifient les équilibres qui s'étaient établis dans les relations entre établissements de crédit spécialisés et réseaux collecteurs de dépôts. L'instauration des certificats de dépôts qui autorise les entreprises à placer leur trésorerie sur le marché monétaire, la création en cours d'un marché à terme d'instruments financiers, la réforme des conditions d'accès au marché obligataire et celle, envisagée, du marché hypothécaire concourent les unes et les autres à instaurer des rapports nouveaux entre les différents agents de ces marchés.

Ces évolutions sont à scruter avec vigilance mais elles peuvent être envisagées sans crainte, car pour les équipes et les organismes de ce Groupe les défis n'ont pas cessé d'être féconds. L'analyse de la conception et du développement de la Compagnie Bancaire montre bien que les progrès y sont nés de la volonté de réagir et de puiser dans les difficultés des capacités nouvelles. Ce fut la vertu des premiers dirigeants ; votre Conseil est convaincu que ce sera de même le mérite de leurs successeurs.

La Direction du Groupe s'appuie en effet sur une organisation qui répartit de façon judicieuse les hommes et les missions et, par un large recours aux techniques nouvelles de l'informatique et des télécommunications, associe des services centraux à forte compétence à des unités légères, aptes à répondre sur place avec promptitude et précision aux demandes de leur clientèle. La souplesse de cette structure permet qu'elle soit continûment adaptée aux évolutions et son efficacité la qualifie pour conserver dans notre système bancaire un rôle important et original.

Avril 1985

Première résolution

L'assemblée des actionnaires approuve le rapport du Directoire sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice 1984 et toutes les opérations qui y sont mentionnées. Elle ratifie les observations du Conseil de surveillance. Elle prend acte du rapport général des Commissaires aux comptes et en accepte les conclusions.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 1984 tels qu'ils lui ont été présentés.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires approuve le projet d'affectation des résultats de l'exercice 1984 présenté par le Directoire.

Rappel fait que le dividende par action distribué au titre de chacun des exercices 1978 à 1983 a été fixé à 10 francs et assorti d'un avoir fiscal de 5 francs, à la seule exception du dividende versé au titre de l'exercice 1982, lequel a été limité à 6,84 francs plus un avoir fiscal de 3,42 francs par les dispositions de la loi du 30 juillet 1982,

l'assemblée fixe à 10 francs le dividende à distribuer au titre de l'exercice 1984 à chacune des actions de la Compagnie Bancaire ayant droit à ce dividende.

Ce dividende sera assorti d'un avoir fiscal représentant l'impôt déjà payé au Trésor. Cet avoir fiscal de 5 francs par titre portera à 15 francs le revenu global de chaque action ayant droit au dividende.

Le total des dividendes à distribuer au titre de l'exercice 1984 sera ainsi de 85 920 240 francs.

Le Directoire fixera la date et les conditions de la mise en paiement de ces dividendes.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires renouvelle les mandats de membre du Conseil de surveillance de MM. Jacques de Fouchier, Jacques Brunet, Jean Deflassieux et Pierre Bazy.

Ces mandats prendront fin en 1991, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1990.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte de la démission de M. Pierre Decker. Elle nomme membre du Conseil de surveillance M. Philippe Dulac, Directeur général adjoint de la Banque Paribas.

Les fonctions de M. Dulac prendront fin en 1989, à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 1988.

Sixième résolution

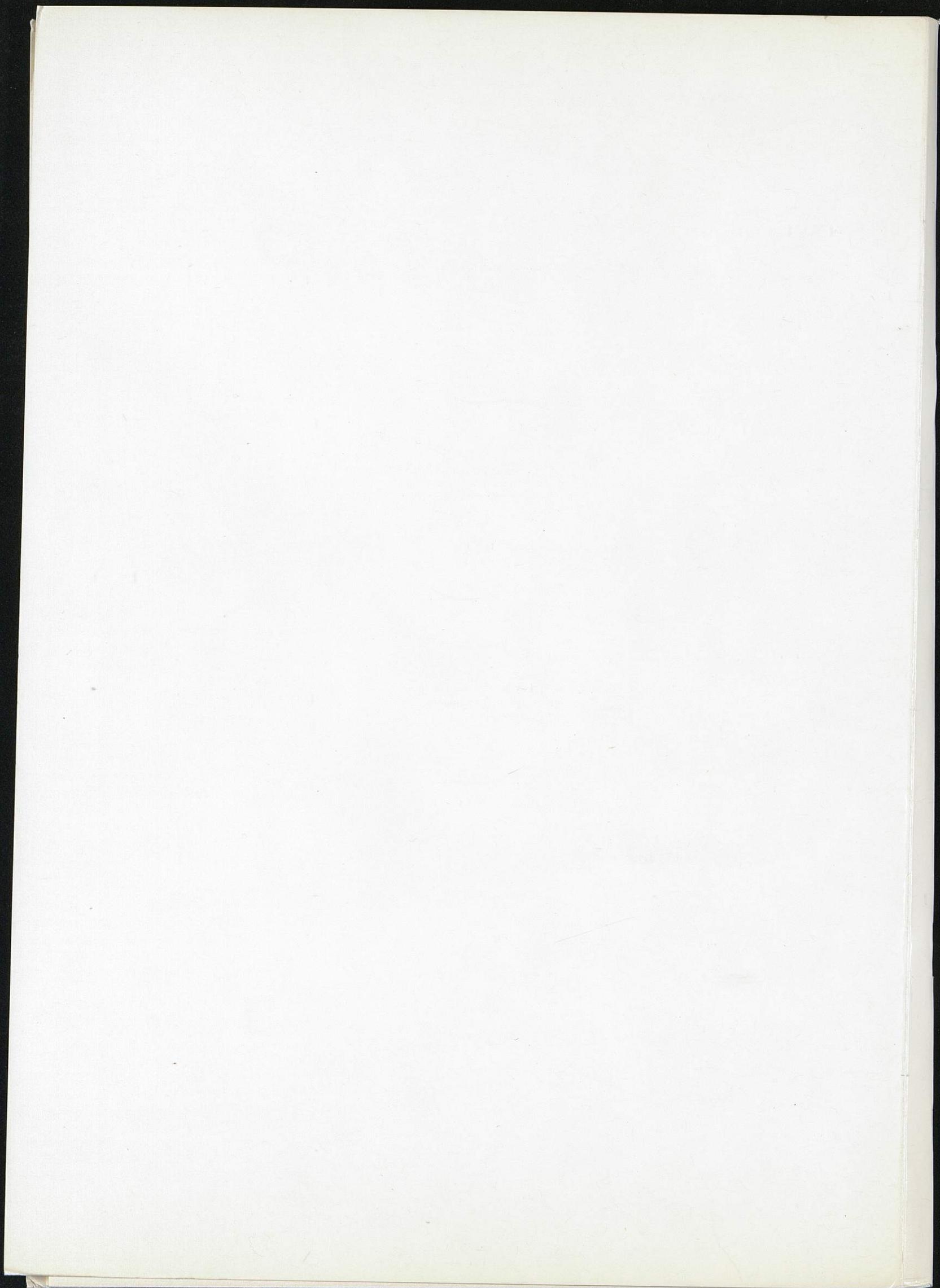
L'assemblée des actionnaires autorise le Directoire à procéder à une ou plusieurs émissions d'obligations dans la limite d'un total de cinq milliards de francs, aux conditions qu'il jugera convenables, en francs ou en devises étrangères.

Cette autorisation est donnée pour une période de cinq ans ; elle rend caduque la part non utilisée de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 26 avril 1984.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



les résultats détaillés
et les comptes financiers

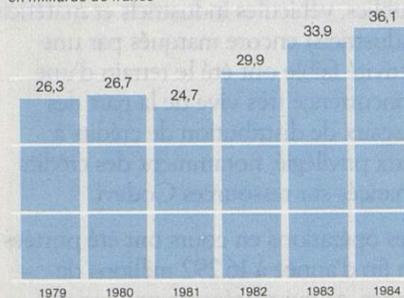
les résultats détaillés

Le Groupe de la Compagnie Bancaire a distribué 36,1 milliards de francs de financements nouveaux en 1984, soit 6% de plus que l'année précédente.

Le montant total des opérations en cours atteignait au 31 décembre 94,3 milliards de francs enregistrant ainsi une croissance de 9%, supérieure à la hausse des prix en 1984.

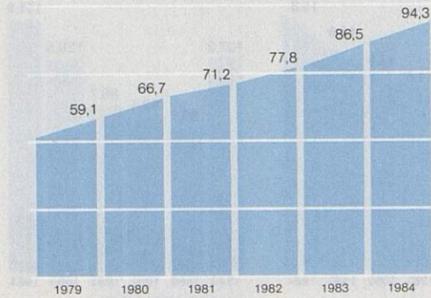
Opérations nouvelles

en milliards de francs



Opérations en cours

au 31 décembre, en milliards de francs



LE FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT DES ENTREPRISES

UFB - Locabail

L'année 1984 a connu un redressement du volume des investissements du secteur concurrentiel, mais cette reprise n'a que modérément touché les petites et moyennes entreprises.

Toutefois, grâce à des orientations commerciales appropriées, l'UFB-Locabail a fortement augmenté le flux de ses opérations nouvelles.

Au total, ces sociétés ont consenti 82 000 financements nouveaux. Le montant global de ces opérations, en progression de 11 % par rapport à celui de l'année précédente, a été de 9 011 millions de francs, dont 4 160 en crédits d'équipement distribués par l'UFB et 4 851 en opérations de crédit bail ou de location réalisées par Locabail et ses filiales.

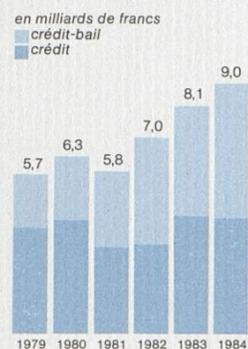
Les secteurs en développement ont été, comme en 1983, ceux des matériels de gestion, informatiques et bureautiques, ainsi que ceux des machines agricoles et des équipements des professions libérales.

Les marchés traditionnels (travaux publics, véhicules industriels et matériels industriels) encore marqués par une activité faible ont été le terrain d'une concurrence très vive de la part des réseaux de distribution de crédits à taux privilégié, notamment des crédits financés sur ressources Codevi.

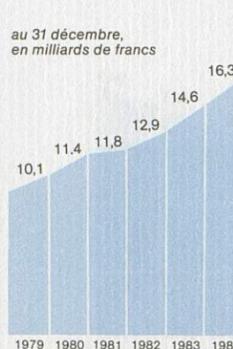
Les opérations en cours ont été portées en fin d'année à 16 292 millions de francs, ce qui représente une progression de 12 % en un an.

Ce développement a été rendu possible, malgré la rigueur de l'encadrement du crédit, par une émission obligataire de 750 millions de francs réalisée en août par l'UFB.

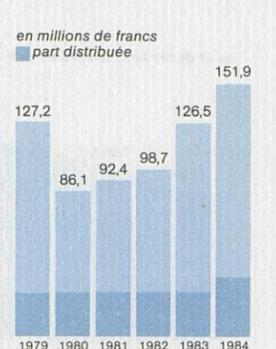
Opérations nouvelles



Opérations en cours



Résultat net consolidé (*)



(*) part des tiers incluse

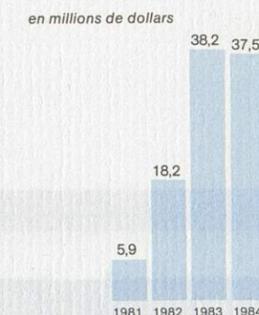
Lif

L'activité de financements internationaux a été poursuivie par Locabail International Finance. Les financements nouveaux ont été de 37,5 millions de dollars et ont porté les opérations en cours à 86 millions de dollars en fin d'année.

Le développement de cette activité est limité par la concurrence qui est vive et par la grande prudence dans les acceptations qu'impose le développement des sinistres enregistré sur le marché.

Le résultat net consolidé de l'ensemble UFB-Locabail, supérieur de 20 % à celui de 1983, s'élève à 152 millions de francs après impôt.

Opérations nouvelles



LE FINANCEMENT DE L'EQUIPEMENT DES PARTICULIERS

Cetelem

La consommation des ménages en biens durables a de nouveau diminué en 1984.

Presque tous les secteurs d'activité de Cetelem ont été affectés, le meuble plus particulièrement, mais le secteur des téléviseurs, grâce à la coupe d'Europe de football, et celui des magnétoscopes ont enregistré une progression d'activité.

Malgré cet environnement peu propice, Cetelem a su maintenir le flux de ses opérations nouvelles à un niveau satisfaisant. 839 000 financements nouveaux ont été consentis en 1984 pour un montant de 8 625 millions de francs, en progression de 4% par rapport à l'année précédente.

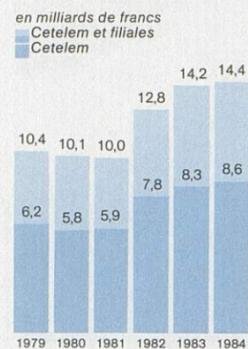
Les opérations en cours représentaient en fin d'exercice 11 110 millions de francs, soit 4% de plus qu'à la fin de 1983, et correspondaient à 1 737 000 contrats gérés.

Cetelem a poursuivi son action de collecte d'épargne et placé 37 000 nouveaux contrats Cardif auprès de sa clientèle. L'encours d'épargne collectée s'élevait à 1 270 millions de francs en fin d'année.

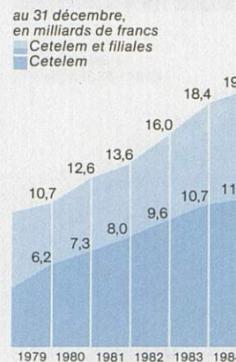
Une réduction sensible de la charge des impayés et l'absence d'émission obligatoire ont provoqué une progression importante (+ 29%) du résultat propre de Cetelem.

Le résultat net consolidé enregistre une croissance de 14%, et s'établit pour 1984 à 241 millions de francs.

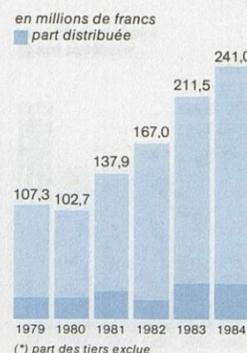
Opérations nouvelles



Opérations en cours



Résultat net consolidé (*)



Cofica et Cofibail

L'année 1984 a été marquée par un fléchissement important du marché automobile.

Les immatriculations de véhicules neufs ont porté sur 1 760 000 unités et ont diminué de 13% par rapport à 1983, année qui elle-même était en retrait sur 1982.

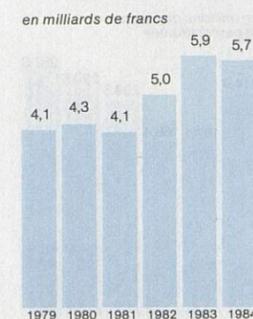
Le marché de l'occasion est resté atone. Les secteurs de la caravane et de la navigation de plaisance ont enregistré une nouvelle baisse de leur activité.

Dans ce contexte déprimé, Cofica et sa filiale Cofibail ont effectué 207 000 financements nouveaux pour un montant global de 5 731 millions de francs. Leur activité accuse donc un léger retrait, inférieur toutefois au fléchissement général du marché.

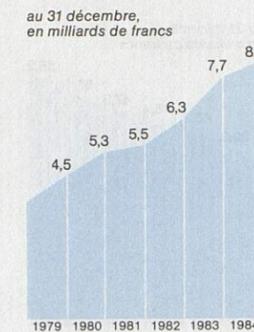
Les opérations en cours, 466 000 contrats gérés, ont cependant progressé de 6% et s'élevaient au 31 décembre à 8 187 millions de francs.

La prise en charge dans les comptes de 1984 de la totalité des frais liés à l'émission par Cofica d'un emprunt de 1 milliard de francs se traduit par une stagnation du résultat net cumulé de ces sociétés, lequel s'établit à 109 millions de francs.

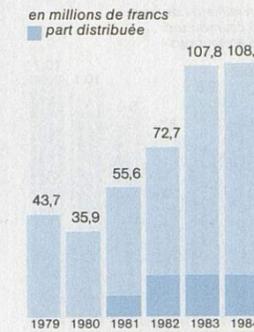
Opérations nouvelles



Opérations en cours



Résultat net cumulé



LES FINANCEMENTS IMMOBILIERS

UCB - CFEC

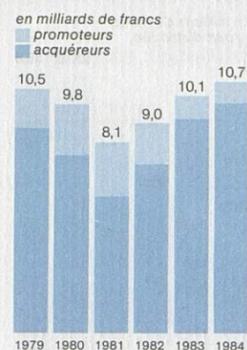
Malgré les mesures prises en avril par le ministère de l'urbanisme et du logement pour soutenir le secteur du logement, l'année 1984 aura enregistré une nouvelle contraction des marchés immobiliers.

Le nombre des logements autorisés a de nouveau diminué, tout particulièrement dans le secteur non aidé, et les mises en chantiers ont continué de décliner.

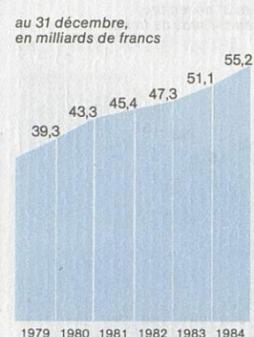
Toutefois, en raison des bons résultats obtenus des actions commerciales engagées, notamment vers les secteurs des travaux et de l'ancien, et du fait d'un important développement des prêts conventionnés, le flux des opérations nouvelles destinées aux acquéreurs a été maintenu en volume : près de 100 000 financements nouveaux ont été réalisés en 1984 pour un montant total de 9 793 millions de francs, en augmentation de 8% par rapport à l'année précédente. Ces financements nouveaux comprennent 3 403 millions de francs de prêts conventionnés, contre 2 004 en 1983.

Les crédits à court terme accordés aux constructeurs et aux promoteurs ont diminué de 8% et se sont établis à 848 millions de francs pour l'ensemble de l'année.

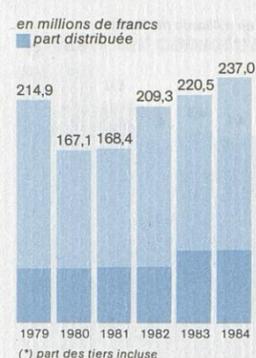
Opérations nouvelles



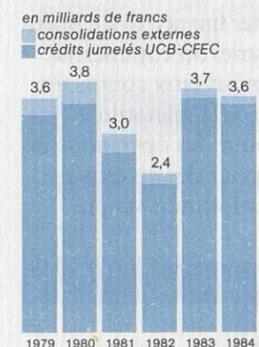
Opérations en cours



Résultat net consolidé (*)



Contrats CFEC souscrits



Le montant total des opérations en cours, en augmentation de 9% pendant l'année, a été porté au 31 décembre à 52 938 millions de francs, dont 5 264 aux risques d'établissements tiers dans le cadre d'opérations partagées.

La CFEC, filiale de l'UCB, a contracté pour 3 606 millions de francs de contrats de crédit différé, dont 3 513 correspondent à des crédits jumelés avec l'UCB et 93 à la consolidation de crédits accordés par d'autres prêteurs.

L'encours des prêts attribués par la CFEC s'élevait en fin d'année à 2 242 millions de francs.

Le montant global des opérations en cours, pour l'ensemble UCB - CFEC consolidé, a été porté à 55 180 millions de francs, en progression de 8% par rapport à la fin de l'année précédente.

Le résultat net consolidé de l'UCB a progressé de 7% et s'est établi pour 1984 à 237 millions de francs.

LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Locabail Immobilier

Locabail Immobilier finance des immeubles à usage industriel ou commercial. Les engagements nouveaux contractés en 1984 ont été de 402 millions de francs, dont 178 pour des opérations de crédit-bail et 224 pour des investissements destinés à la location simple.

Le montant total des opérations nouvelles de Locabail Immobilier a progressé de 32% par suite du maintien de la politique de renforcement des investissements patrimoniaux engagée en 1983.

Les opérations en cours ont été portées à 2 214 millions de francs en fin d'année, en progression de 12% par rapport à décembre 1983.

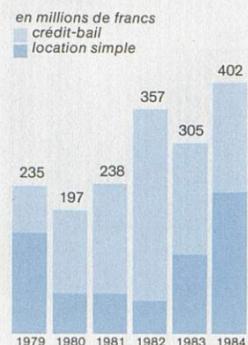
Elles ont donné lieu à la perception de 469 millions de francs de loyers dont 356 au titre des contrats de crédit bail et 113 des opérations de location simple.

Le bénéfice financier de Locabail Immobilier a été déterminé après prise en charge intégrale des frais occasionnés par l'acquisition des immeubles destinés à la location simple, provision des risques et amortissement financier des opérations de crédit-bail. Ainsi calculé, le résultat de 1984 enregistre une progression de 19% et s'établit à 149 millions de francs.

Le dividende distribué est de 40,15 F, sa progression est de 7,6% et compense la dérive monétaire observée de 1983 à 1984.

Une estimation des contrats de crédit bail à leur valeur financière et une évaluation du patrimoine locatif à sa valeur marchande dégageraient ensemble une plus-value d'environ 800 millions de francs.

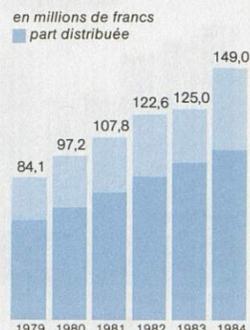
Opérations nouvelles



Opérations en cours



Bénéfice financier



Sicar

Profitant de la baisse des taux d'intérêt, Sicar, seconde société du Groupe a bénéficié du statut de sicomi, a largement développé son patrimoine locatif en 1984, en contractant des engagements nouveaux d'une valeur de 297 millions de francs.

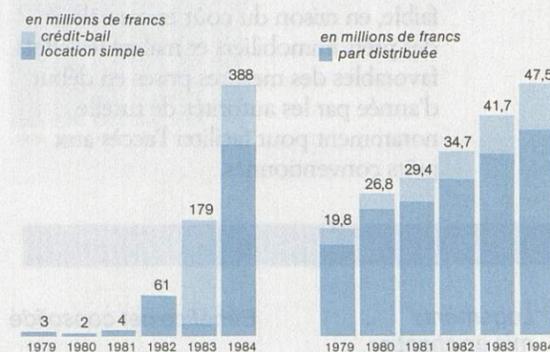
Compte tenu de 91 millions de francs d'opérations nouvelles en crédit-bail, les engagements nouveaux de Sicar ont atteint 388 millions de francs, soit plus du double de ce qu'ils avaient été en 1983.

Les opérations en cours ont fortement augmenté et atteint 506 millions de francs en fin d'année.

Le bénéfice financier, déterminé après amortissement financier des opérations

de crédit-bail et dotation des provisions, progresse de 14% pour s'établir à 47,5 millions de francs.

Engagements nouveaux Bénéfice financier



Foncière, Logibail, Segerim

Le Groupe a poursuivi en 1984 sa politique de constitution d'un patrimoine de logements locatifs.

Une seconde tranche 1983-1984 de 150 millions de francs a ainsi complété un premier programme de 300 millions de francs réalisé en 1982-1983.

Le nombre des logements a été porté à près de 500 auquel s'ajoutent 5 000 m² de bureaux.

Ce patrimoine a une valeur de 500 millions de francs environ. Il complète le patrimoine de bureaux d'exploitation détenu par la Foncière de la Compagnie Bancaire, dont la valeur était estimée fin 1984 à 1,5 milliard de francs.

LA PROMOTION IMMOBILIERE

Sinvim

L'activité de la construction de logements est demeurée médiocre en 1984. Le nombre des logements autorisés et celui des logements mis en chantier ont de nouveau diminué.

Le volume des transactions est resté faible, en raison du coût encore élevé des prêts immobiliers et malgré les effets favorables des mesures prises en début d'année par les autorités de tutelle, notamment pour faciliter l'accès aux prêts conventionnés.

En région parisienne, les ventes et mises en vente ont légèrement progressé mais le stock des logements disponibles a encore diminué : 18 500 unités en fin d'année.

Les ventes de la Sinvim ont été améliorées. Le nombre de logements vendus a été de 1 549, dont 39 auprès des sociétés du Groupe ayant vocation à se constituer un patrimoine locatif. Le montant global de ces ventes, part des tiers comprise, a été de 1 038 millions de francs. La quote-part de la Sinvim dans ce total correspond à 1 187 logements, 2 130 m² d'autres locaux et 19 tennis. Elle représente une valeur de 808 millions de francs, soit 10% de plus qu'en 1983.

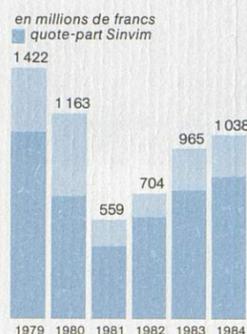
Les ouvertures de chantier ont été de 993 logements dont 668 pour la quote-part de la Sinvim.

Dix affaires nouvelles ont été retenues pendant l'année afin de limiter la diminution à venir de la réserve de logements. Ces affaires représentent 573 logements d'une valeur estimée à 406 millions de francs pour la seule part revenant à la Sinvim.

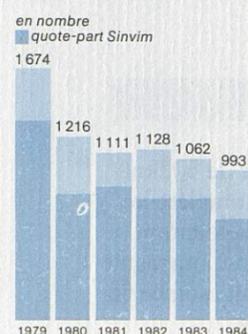
La réserve totale de logements (portefeuille disponible à la vente, opérations en chantier ou en instance de lancement) a diminué de 572 unités en cours d'année et s'élevait à 2 981 unités à fin décembre.

De même qu'en 1982 et 1983, les comptes sont largement affectés par la faiblesse de l'activité. Toutefois, le résultat consolidé de la Sinvim, qui n'est encore qu'estimé avant l'arrêt définitif des comptes, demeurera bénéficiaire.

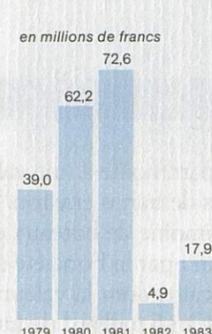
Ventes



Logements mis en chantier



Bénéfice net consolidé



Segece

La Segece a continué son activité de promotion et d'exploitation de centres commerciaux.

Poursuivant son adaptation à l'évolution de l'environnement, la Segece a orienté son activité vers des opérations de rénovation commerciale dans les centres-villes ou de création de galeries marchandes complétant des hypermarchés.

2 opérations nouvelles ont été lancées en 1984, à Lille (galeries de l'Opéra), et Noisy-Le-Grand.

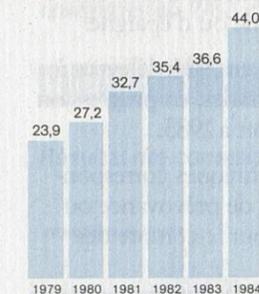
2 opérations sont en cours de construction à Bordeaux Saint Christoly et Metz Serpenoise.

3 opérations ont été ouvertes au public en 1984 : Dijon-Clémenceau, Rouen-Ecuyère et Besançon-Valentin.

La Segece a reçu au titre de ses prestations des honoraires d'un montant de 44 millions de francs, en progression de 20% par rapport à 1983.

Honoraires perçus

en millions de francs



L'ASSURANCE-VIE ET L'ÉPARGNE

Cardif

Cardif et ses filiales ont de nouveau développé leurs activités d'assurance à caractère de garantie ou d'épargne.

Les primes émises en 1984 s'élèvent à 1 657 millions de francs, en progression de 49 % par rapport à 1983.

Les provisions techniques correspondant aux capitaux de prévoyance ou d'épargne gérés pour le compte des

souscripteurs ont continué de progresser rapidement (+ 32 % par rapport à l'année précédente) et atteignaient en fin d'année le chiffre consolidé de 5 700 millions de francs.

Le nombre de contrats gérés par Cardif et sa filiale Risques Divers était alors de 216 500, dont 56 000 mis en place en 1984.

Cardif a pu maintenir à 13 % le taux de capitalisation de ses contrats, hors ceux qui correspondent à des actifs spécifiques, malgré la baisse des taux d'intérêt enregistrée sur le marché obligataire. Cette performance a pu être réalisée grâce à une politique financière active faisant largement appel aux investissements en valeurs mobilières.

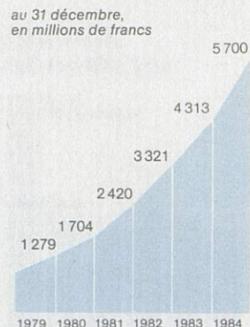
Témoignent aussi de la qualité de cette politique les performances enregistrées par les différentes Sicav de Cardif, notamment Cardival et Reval qui, l'une et l'autre, se sont classées respectivement à la première place dans leur catégorie.

Le résultat net consolidé de Cardif s'établit à 35,4 millions de francs, en progression de 36 % sur 1983.

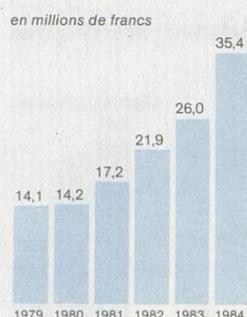
Primes émises



Provisions techniques



Résultat net consolidé



Cortal

Dernière née des sociétés du Groupe, Cortal a démarré son activité de collecte d'épargne début 1984. Elle met en œuvre les techniques modernes de la vente directe : couponing, téléphone, mailing...

Les résultats obtenus pour sa première année d'activité sont prometteurs puisque Cortal a collecté 150 millions de francs d'épargne en 1984 et dispose dès à présent d'une gamme de produits suffisamment large pour répondre aux attentes d'une nombreuse clientèle.

LES SERVICES INFORMATIQUES

Sis

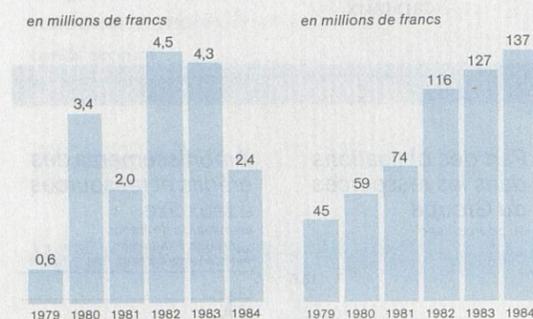
La Société d'Informatique et de Système, Sis, a poursuivi son activité de services et de conseils en informatique.

Malgré une concurrence forte, le chiffre d'affaires consolidé a pu être augmenté de 8 % et porté à 137 millions de francs.

Cette progression a résulté du développement de l'activité de traitement à façon, pour les notaires, profession à l'égard de laquelle la Sis détient une position de leader, et pour les professionnels de l'immobilier. La Sis a notamment repris le fonds de commerce d'administrateurs de biens que la Cisi exploitait en région Lyonnaise.

Le résultat consolidé de l'exercice s'établit à 2,4 millions de francs, en retrait par rapport aux excellents résultats enregistrés en 1982 et 1983.

Résultat net consolidé Chiffre d'affaires



La Compagnie Bancaire a poursuivi en 1984 la politique de financement appliquée depuis de nombreuses années, dans le but de réduire les fluctuations que les variations de taux d'intérêt pourraient causer aux résultats des opérations de crédit de ses filiales et de maintenir la trésorerie du Groupe à l'abri des incidents qui pourraient résulter d'une perturbation des marchés de capitaux.

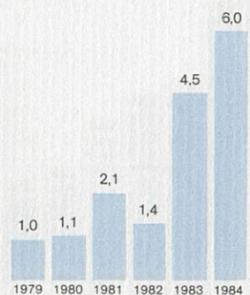
Ainsi, le financement des opérations traitées à taux fixe, qui représentent la quasi-totalité des opérations de crédit en cours, a été assuré par des ressources à taux fixe dont les échéances ont été sélectionnées de façon à coïncider avec les amortissements des crédits refinancés. Ainsi les ressources provenant des émissions obligataires réalisées à taux fixe ont été affectées prioritairement au financement des actifs hypothécaires de l'UCB.

Par ailleurs, tous les crédits ne bénéficiant pas d'une faculté de réescompte auprès d'organismes publics sont demeurés en 1984 intégralement couverts par des moyens de mobilisation durables. Ces moyens correspondent soit à des ressources effectivement utilisées, soit à des ressources potentielles résultant de la part non utilisée d'accords permanents de financement ou de crédits de garantie.

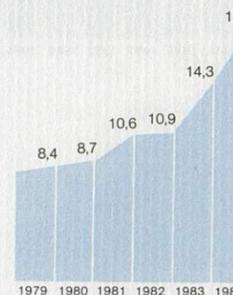
A la fin de 1984, les crédits non réescomptables en cours ainsi que ceux à naître d'engagements déjà consentis par les établissements de crédit du Groupe mais non encore utilisés par leur clientèle pouvaient être refinancés jusqu'à leur extinction par les seuls moyens de mobilisation d'ores et déjà acquis, sans recours aux moyens de financement que le Groupe était assuré d'obtenir ultérieurement de l'application des accords déjà conclus avec différents établissements bancaires.

Par ailleurs, les seules ressources disponibles suffiraient, si nécessaire, à financer pendant plus de six mois, sans aucun recours aux marchés, un encours de crédit maintenu stable par un flux d'opérations nouvelles équivalent à l'amortissement des opérations en cours.

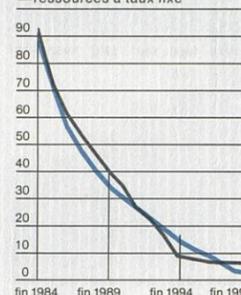
Montant des émissions obligataires annuelles en milliards de francs



Part des obligations dans les ressources du Groupe en pourcentage



Amortissements des crédits et ressources à taux fixe en milliards de francs



La recherche de facultés de crédit complémentaires, indispensables pour assurer la conformité du développement des encours aux règles de l'encadrement du crédit, a conduit le Groupe à recourir à nouveau de façon importante au marché obligataire. Ses emprunts ont atteint en 1984 le chiffre record de 5 950 millions de francs : 4 200 millions de francs ont été émis par la Compagnie Bancaire dont 2 000 en janvier et 2 200 en octobre en anticipation sur le programme de 1985, 1 000 par Cofica en mars et 750 par l'UFB en août.

Ces émissions ont porté l'encours des obligations émises par le Groupe et non encore remboursées à 17,5 milliards de francs en fin d'année ce qui représente près de 19% de l'ensemble des ressources utilisées.

Financement de l'encours

en milliards de francs	fin 1983	fin 1984	variation
Encours	86,5	94,3	+ 7,8
Ressources			
marché monétaire :			
• emprunts courts	0,9	- 1,5	- 2,4
• emprunts longs (*)	15,0	16,8	+ 1,8
marché hypothécaire	19,2	20,9	+ 1,7
financements bancaires directs	22,3	23,5	+ 1,2
obligations	12,3	17,5	+ 5,2
ressources et emplois divers (solde net)	10,5	10,1	- 0,4
fonds propres	6,3	7,0	+ 0,7
	86,5	94,3	+ 7,8

(*) opérations d'une durée initiale supérieure à six mois.

Couverture des encours non réescomptables par des moyens de financement à plus de 6 mois.

en milliards de francs, au 31 décembre 1984

Encours non réescomptables	91,6
Moyens de financement	96,3
utilisés et d'une durée supérieure à six mois (*) :	87,1
• fonds de roulement :	33,7
fonds propres	7,0
emprunts obligataires	17,5
provisions techniques d'assurance	5,6
fonds de répartition CFEC	3,6
autres dépôts	0,9
charges à payer	4,4
remboursements à prévoir	- 0,3
immobilisations et titres	- 5,0
• financements bancaires par accords permanents	20,0
• emprunts sur les marchés monétaire et hypothécaire (*) :	33,4
à 4 ans ou plus	16,7
de 2 à 4 ans	6,5
de 1 à 2 ans	5,5
de 6 mois à 1 an	4,7
potentiels :	9,2
• financement bancaires disponibles mais non utilisés	9,2

(*) selon les durées restant à courir.

Les comptes consolidés permettent l'appréciation des résultats et de la situation d'ensemble des différentes sociétés qui constituent le Groupe en les exprimant comme ceux de l'entreprise unique qui résulterait de la réunion de ces diverses sociétés.

Les produits et les charges enregistrés dans les comptes consolidés proviennent pour l'essentiel des activités de crédit.

L'excédent des produits sur les charges occasionnés par les opérations commerciales a atteint 4 876 millions de francs en progression de 9% par rapport à 1983. Parmi ces charges, 172 millions de francs correspondent aux frais liés au placement des émissions obligataires de 1984.

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 11%, encore supérieure à celle des encours gérés.

Les pertes enregistrées sur les crédits consentis et le solde net des provisions constituées pour tous les risques reconnus se sont élevées à 557 millions de francs, ce qui correspond pour l'année à une charge égale à 0,6% du montant moyen des opérations en cours.

Le résultat d'exploitation consolidé, déterminé après imputation de toutes les charges d'exploitation mais avant provision de l'impôt et sans considération des plus-values ou profits de caractère exceptionnel, est de 1 650 millions de francs, en hausse de 2% par rapport à 1983.

Ce résultat comprend les revenus du portefeuille-titres qui se sont élevés à 423 millions de francs. Ces revenus proviennent essentiellement des obligations que Cardif détient en emploi de ses provisions techniques d'assureur.

Après déduction d'une provision pour impôt de 771 millions de francs, le résultat d'exploitation net est de 879 millions de francs. Ce résultat dépasse de 3% celui de 1983.

La part de ce résultat revenant aux tiers qui sont, avec la Compagnie Bancaire, actionnaires des filiales, s'élève à 403 millions de francs. Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire est donc de 476 millions de francs et correspond, pour chacune des actions de la société, à un profit net de 55 francs, inférieur de 4% à celui de l'année précédente.

Les opérations de caractère exceptionnel réalisées en 1984 ont dégagé un résultat net de 51 millions de francs, dont 35 revenant à la Compagnie Bancaire.

Les actifs figurant au bilan consolidé du Groupe s'élevaient en fin d'année à 108 671 millions de francs. Ils étaient composés à raison de 87% de concours à la clientèle.

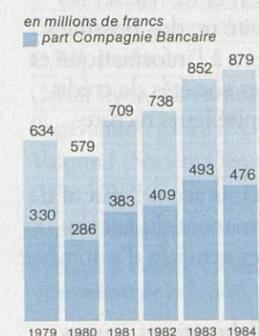
Les immobilisations, dont 66% correspondent aux immeubles affectés à l'usage des sociétés du groupe, ont une valeur d'inventaire de 1033 millions de francs.

Après affectation des bénéfices de 1984, les fonds propres du Groupe atteignent 7 021 millions de francs. La part de ce total revenant à la Compagnie Bancaire est de 3 885 millions de francs et correspond à un actif net consolidé de 446 francs par action de la société.

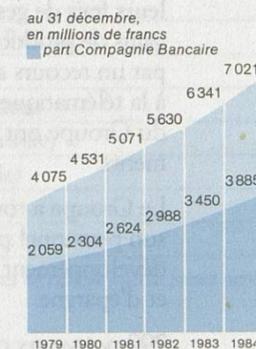
Le montant des fonds propres engagés dans les activités du Groupe atteint en fin d'année 7,4% de l'ensemble des concours à la clientèle.

Un tel pourcentage, sensiblement plus élevé que ce qu'eût exigé le simple respect des contraintes réglementaires, permet de juger la couverture des risques encourus tout à fait satisfaisante, d'autant plus qu'il ne prend en considération ni les plus-values latentes du patrimoine immobilier, ni les profits futurs des opérations en cours et que les opérations de crédit ou de crédit-bail auquel il fait référence sont en grande partie garanties par des sûretés réelles.

Résultat net consolidé



Fonds propres consolidés



Soucieuses de contenir la croissance de leurs frais de gestion et de réaliser les gains de productivité rendus possibles par un recours accru à l'informatique et à la télématique, les sociétés de crédit du Groupe ont limité leurs recrutements.

Le Groupe a toutefois accru l'effectif de son personnel permanent du fait du développement des activités d'assurance et d'épargne.

290 nouveaux collaborateurs, jeunes dans leur grande majorité, ont été recrutés en 1984. Le nombre des départs ayant été de 223, les effectifs permanents du Groupe ont été accrus au cours de l'année de 6 783 à 6 850 personnes.

La priorité a été maintenue aux mutations internes et au développement des opérations de formation afin de favoriser la promotion et le développement des carrières du personnel en activité.

Le personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe a bénéficié, selon les conventions professionnelles, d'augmentations générales auxquelles se sont ajoutées des augmentations individuelles liées à l'ancienneté ou aux promotions personnelles.

La masse globale des salaires payés a augmenté de 9,6% par rapport à 1983, compte tenu de la prime versée à l'occasion des 25 ans de la Compagnie Bancaire.

Pour le personnel demeuré présent, l'augmentation des rémunérations a été de 8,2% en moyenne.

L'accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion, qui s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe, a donné lieu en 1984 à l'attribution au personnel de 57,1 millions de francs. Ce montant correspond pour chacun des bénéficiaires à 6,2% du salaire brut perçu en 1983, dans la limite du salaire-plafond fixé par la loi.

Le personnel du Groupe a également bénéficié en 1984, en application du contrat d'intéressement d'allocations immédiatement disponibles d'un montant global de 28,6 millions de francs.

De même qu'en 1983, mais à un moindre degré, le marché boursier des actions a été porteur en 1984, en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt et de l'amélioration générale des trésoreries d'entreprises.

L'appréciation boursière de la Compagnie Bancaire, en hausse quasiment permanente, s'est inscrite dans ce mouvement général.

En fin d'année, la capitalisation boursière de la Compagnie Bancaire représentait dix fois et demi son résultat net consolidé de 1984.

Le nombre moyen des transactions, exceptionnellement élevé en 1983 par suite de la cession d'un bloc de titres en décembre, s'est maintenu sur le marché à plus de 4 000 actions par jour.

Répartition du capital de la Compagnie Bancaire

au 31 décembre 1984

Compagnie Financière de Paribas	28,8%
O.P.B. Paribas	16,0%
Crédit Lyonnais-Participations	4,4%
Sogevalmob (Société Générale)	3,7%
Valorind (Société Générale)	2,5%
GPA Vie	1,7%
Autres actionnaires*	42,9%

* Aucun des autres actionnaires ne détient sous la forme nominative plus de 1% des actions de la Société.

Cours de l'action Compagnie Bancaire (*)



(*) les cours ont été ajustés en fonction des attributions d'actions opérées en 1979, 1981 et 1983

Transactions



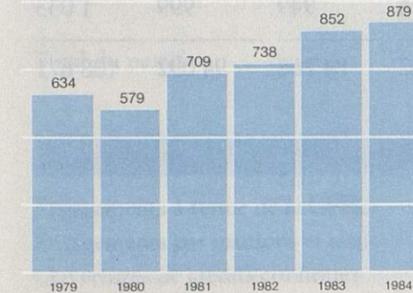
les comptes consolidés

Le résultat d'exploitation consolidé de l'ensemble du Groupe, déterminé après imputation des charges et provisions ainsi que de l'impôt, s'est établi en 1984 à 879 millions de francs.

Le résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire, établi après déduction de la part du bénéfice des filiales qui revient aux actionnaires minoritaires, est de 476 millions de francs.

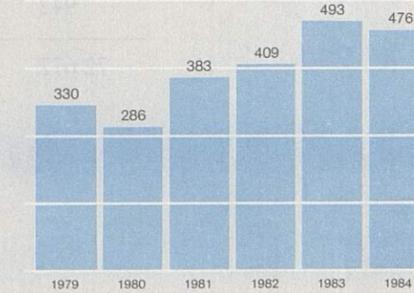
Résultat net consolidé du Groupe

en millions de francs



Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire

en millions de francs



BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Actif	1980	1981	1982	1983	1984
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :	3 048	3 493	2 365	1 789	5 771
comptes à vue	1 231	308	310	606	474
comptes et prêts à échéance	1 817	3 185	2 055	1 183	5 297
Concours à la clientèle :	66 741	71 245	77 788	86 530	94 261
• crédits					
immobiliers	41 803	44 001	45 615	48 894	52 530
à l'équipement des entreprises	7 489	7 220	7 223	8 325	9 393
à l'équipement des ménages	10 567	11 891	14 582	17 220	18 115
• crédits-bail et locations :					
matériels donnés en crédit-bail	4 425	5 259	6 751	7 782	9 175
immeubles donnés en crédit-bail	856	957	1 161	1 419	1 686
immeubles donnés en location	709	825	1 100	1 394	1 694
• participations à des opérations de promotion immobilière	892	1 092	1 300	1 439	1 583
• prêts participatifs	-	-	56	57	85
Comptes de régularisation et débiteurs divers	1 156	1 261	1 672	2 192	3 046
Titres de participation et de placement :	785	1 179	1 994	2 582	4 560
obligations	620	993	1 832	2 096	3 458
actions ou parts de sociétés	165	186	162	486	1 102
Immobilisations	942	964	949	999	1 033
Total de l'actif	72 672	78 142	84 768	94 092	108 671

(cinq derniers exercices, en millions de francs, après répartition, au 31 décembre)

Passif	1980	1981	1982	1983	1984
Instituts d'émission, banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire :	51 827	53 336	56 236	58 653	64 135
comptes à vue	8	19	33	120	140
comptes et emprunts à échéance	51 819	53 317	56 203	58 533	63 995
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers :	5 765	6 368	7 711	8 816	10 673
comptes à vue	328	276	387	551	554
comptes et emprunts à échéance	501	521	567	629	844
fonds de répartition CFEC	3 232	3 151	3 440	3 347	3 627
provisions techniques des compagnies d'assurances	1 704	2 420	3 317	4 289	5 648
Comptes de régularisation et créditeurs divers	4 719	5 803	6 677	7 939	9 344
Emprunts obligataires	5 830	7 564	8 514	12 343	17 498
Fonds propres :	4 531	5 071	5 630	6 341	7 021
part des tiers dans les fonds propres des filiales	2 227	2 447	2 642	2 891	3 136
part de la Compagnie Bancaire	2 304	2 624	2 988	3 450	3 885
Total du passif	72 672	78 142	84 768	94 092	108 671

Hors bilan

Engagements à terme de la CFEC	15 857	16 104	16 420	16 992	17 814
Engagements par cautions et avals	2 329	2 374	3 220	3 947	4 549
Ouvertures de crédits confirmés	5 646	6 092	7 189	8 164	8 125

RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(cinq derniers exercices, en millions de francs)

Résultats d'exploitation	1980	1981	1982	1983	1984
Produits, nets de charges des opérations commerciales	2 959	3 444	3 918	4 471	4 876
+ Revenus du portefeuille-titres	+ 78	+ 101	+ 231	+ 337	+ 423
- Charges d'exploitation	- 2 001	- 2 299	- 2 777	- 3 196	- 3 649
Résultat d'exploitation brut du Groupe	1 036	1 246	1 372	1 612	1 650
- Impôt	- 457	- 537	- 634	- 760	- 771
Résultat d'exploitation net du Groupe	579	709	738	852	879
- Part des tiers associés dans les filiales	- 293	- 326	- 329	- 359	- 403
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire	286	383	409	493	476

Contribution des secteurs à la formation du résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire

Équipement des entreprises	59	64	67	82	99
Équipement des particuliers	81	106	128	154	175
Financements immobiliers	71	72	91	90	98
Promotion et investissements immobiliers	25	31	16	17	21
Assurances	9	11	15	17	25
Divers	12	18	24	43	40
Compagnie Bancaire	29	81	68	90	18
Résultat net consolidé de la Compagnie Bancaire	286	383	409	493	476

Résultats hors exploitation	1980	1981	1982	1983	1984
Résultat brut	5	14	- 1	67	61
- Impôt	- 1	- 3	-	- 11	- 10
Résultat net	4	11	- 1	56	51
- Part des tiers associés dans les filiales	- 1	- 5	- 1	- 6	- 16
Part de la Compagnie Bancaire	3	6	0	50	35

Détail des produits et charges de 1984

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales :	14 118	18 994
opérations bancaires traitées avec la clientèle :		
intérêts et commissions sur les crédits :		
- immobiliers		7 151
- à l'équipement des entreprises		1 514
- à l'équipement des ménages		4 099
intérêts des comptes de la clientèle et des bons de caisse	640	
loyers et amortissements des immeubles et matériels en crédit-bail :		
- immeubles	79	389
- matériels	2 873	4 384
autres opérations ou activités courantes :		
produits des opérations de promotion immobilière		124
produits des opérations de location simple		199
produits techniques des opérations d'assurance		102
produits des prestations de services		251
produits accessoires		97
profits et pertes divers	64	70
opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		
intérêts et commissions versés	8 217	
intérêts et charges des emprunts obligataires	2 245	
intérêts et commissions perçus		614

Revenus du portefeuille-titres :		423
revenus d'obligations		395
revenus d'actions ou de parts de sociétés		28

Charges d'exploitation :		3 649
frais généraux :		
- frais de personnel	1 529	
- impôts et taxes	330	
- autres frais généraux	1 052	
dotations aux comptes d'amortissements :		
- des immobilisations d'exploitation	94	
- des frais exceptionnels	5	
pertes sur créances et dotations nettes aux provisions pour risques	557	
participation et intéressement des salariés	82	

Résultats hors exploitation :	8	69
mouvements des provisions sur titres	4	5
plus ou moins-values à long terme et plus-values exonérées sur cessions	4	64

BILANS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Actif	1980	1981	1982	1983	1984
Caisse, Instituts d'émission, C.C.P. banques, établissements financiers	800	1 479	1 743	2 439	2 830
Concours à la clientèle :	10 990	11 323	12 778	14 999	17 223
crédits à l'équipement	7 267	6 869	6 921	8 149	9 136
matériels donnés en crédit-bail ou loués	3 723	4 454	5 857	6 850	8 087
Comptes débiteurs de la clientèle	179	186	191	221	280
Chèques et effets à l'encaissement	1 013	827	1 058	1 625	1 658
Comptes de régularisation et divers	204	238	303	499	559
Titres de participation et placement	32	35	48	68	107
Immobilisations	162	157	192	193	209
Total de l'actif	13 380	14 245	16 313	20 044	22 866

RESULTATS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1980	1981	1982	1983	1984
RESULTATS D'EXPLOITATION					
Produits, nets de charges des opérations commerciales	483	545	624	744	885
+ Revenus du portefeuille-titres	1	1	1	7	9
- Charges d'exploitation	- 312	- 379	- 436	- 501	- 590
Résultat d'exploitation brut	172	167	189	250	304
- Impôt	- 86	- 75	- 90	- 123	- 152
Résultat d'exploitation net	86	92	99	127	152
- Part des tiers associés dans les filiales	- 1	- 1	- 3	- 1	- 1
Résultat net revenant à l'UFB	85	91	96	126	151
RESULTATS HORS EXPLOITATION					
Résultat net	-	-	-	-	30
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Résultat net revenant à l'UFB	-	-	-	-	30

Passif	1980	1981	1982	1983	1984
Instituts d'émission, banques, établissements financiers	9 835	10 399	11 926	13 461	15 244
Comptes créditeurs de la clientèle	191	334	503	572	375
Comptes exigibles après encaissement	913	863	1 081	1 391	1 453
Comptes de régularisation et divers	673	848	988	1 380	1 760
Emprunts obligataires	847	800	711	1 620	2 257
Emprunts participatifs	-	-	25	430	430
Fonds propres :	921	1 001	1 079	1 190	1 347
part des tiers dans les fonds propres des filiales	6	17	21	27	33
part de l'UFB	915	984	1 058	1 163	1 314
Total du passif	13 380	14 245	16 313	20 044	22 866

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE DE L'EXERCICE 1984

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales :	4 979	5 864
opérations bancaires traitées avec la clientèle :		
- intérêts et commissions sur les crédits		1 513
- intérêts comptes clientèle et bons de caisse	38	
- loyers et amortissements de matériels donnés en crédit-bail	2 564	3 865
autres opérations ou activités courantes :		
- opérations de location simple	67	105
- prestations de services, accessoires et divers	7	30
opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 303	351
Revenus du portefeuille-titres	-	9
Charges d'exploitation :	590	-
frais généraux :		
- charges de personnel	227	
- impôts et taxes	56	
- autres frais généraux	176	
dotations aux comptes d'amortissements	5	
pertes et dotations aux provisions pour risques	119	
participation et intéressement des salariés	7	
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	304	-
Total	5 873	5 873

BILANS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Actif	1980	1981	1982	1983	1984
Caisse, Instituts d'émission, C.C.P. banques, établissements financiers	672	577	725	758	742
Concours à la clientèle :	11 073	12 610	15 313	17 929	18 897
crédits à l'équipement des ménages	10 396	11 830	14 459	17 040	17 871
matériels donnés en crédit-bail	677	780	854	889	1 026
Comptes de régularisation et divers	196	268	313	380	448
Titres de participation et placement	6	4	31	31	39
Immobilisations	168	169	219	235	251
Total de l'actif	12 115	13 628	16 601	19 333	20 377

RESULTATS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1980	1981	1982	1983	1984
RESULTATS D'EXPLOITATION					
Produits, nets de charges des opérations commerciales	915	1 104	1 335	1 590	1 768
+ Revenus du portefeuille-titres	—	—	—	5	7
— Charges d'exploitation	— 716	— 827	— 1 001	— 1 173	— 1 290
Résultat d'exploitation brut	199	277	334	422	485
— Impôt	— 96	— 139	— 167	— 210	— 244
Résultat d'exploitation net	103	138	167	212	241
— Part des tiers associés dans les filiales	—	—	—	—	—
Résultat net revenant à Cetelem	103	138	167	212	241
RESULTATS HORS EXPLOITATION					
Résultat net	— 1	— 2	+ 1	—	—
— Part des tiers associés dans les filiales	—	—	—	—	—
Résultat net revenant à Cetelem	— 1	— 2	+ 1	—	—

Passif	1980	1981	1982	1983	1984
Instituts d'émission, banques, établissements financiers	11 129	11 888	14 666	16 610	16 510
Comptes d'entreprises, de particuliers et divers	135	216	217	140	80
Comptes de régularisation et divers	177	434	477	661	793
Emprunts obligataires	14	314	314	814	1 676
Fonds propres :	660	776	927	1 108	1 318
part des tiers dans les fonds propres des filiales	1	1	1	1	2
part de Cetelem	659	775	926	1 107	1 316
Total du passif	12 115	13 628	16 601	19 333	20 377

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE DE L'EXERCICE 1984

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales :	3 025	4 793
opérations bancaires traitées avec la clientèle :		4 064
— intérêts et commissions sur les crédits		
— intérêts comptes clientèle et bons de caisse	14	
— loyers et amortissements des matériels donnés en crédit-bail	309	519
autres opérations ou activités courantes :		52
— prestations de services, accessoires et divers	17	
opérations de trésorerie et opérations interbancaires	2 685	158
Revenus du portefeuille-titres	—	7
Charges d'exploitation :	1 290	—
frais généraux :		
— charges de personnel	434	
— impôts et taxes	106	
— autres frais généraux	567	
dotations aux comptes d'amortissements	8	
pertes et dotations aux provisions pour risques	147	
participation et intéressements des salariés	28	
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	485	—
Total	4 800	4 800

BILANS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Actif	1980	1981	1982	1983	1984
Caisse, Instituts d'émission, C.C.P. banques, établissements financiers	1 604	1 640	2 641	2 242	2 020
Concours à la clientèle :	41 595	43 818	45 436	48 686	52 476
crédits immobiliers	41 511	43 727	45 334	48 548	52 153
participation à des opérations de promotion immobilière	84	91	102	138	323
Comptes de régularisation et divers	552	505	530	601	656
Titres de participation et placement	68	67	91	75	109
Immobilisations	295	285	368	371	375
Total de l'actif	44 114	46 315	49 066	51 975	55 636

RESULTATS CONSOLIDES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1980	1981	1982	1983	1984
RESULTATS D'EXPLOITATION					
Produits, nets de charges des opérations commerciales	1 089	1 154	1 422	1 573	1 757
+ Revenus du portefeuille-titres	3	3	4	12	16
- Charges d'exploitation	- 744	- 822	- 994	- 1 134	- 1 278
Résultat d'exploitation brut	348	335	432	451	495
- Impôt	- 181	- 167	- 223	- 230	- 258
Résultat d'exploitation net	167	168	209	221	237
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Résultat net revenant à l'UCB	167	168	209	221	237
RESULTATS HORS EXPLOITATION					
Résultat net	+ 2	-	+ 1	- 1	+ 1
- Part des tiers associés dans les filiales	-	-	-	-	-
Résultat net revenant à l'UCB	+ 2	-	+ 1	- 1	+ 1

Passif	1980	1981	1982	1983	1984
Instituts d'émission, banques, établissements financiers	36 771	37 945	40 127	41 321	44 714
Comptes d'entreprises de particuliers et divers :	3 320	3 228	3 519	3 437	3 726
compte à vue et à échéance	88	78	79	91	99
fonds de répartition CFEC	3 232	3 150	3 440	3 346	3 627
Provisions	158	172	199	217	245
Comptes de régularisation et divers	1 512	1 958	2 117	2 169	2 278
Emprunts obligataires	660	1 196	1 131	2 564	2 240
Emprunts participatifs	-	-	-	150	150
Fonds propres :	1 693	1 816	1 973	2 117	2 283
part des tiers dans les fonds propres des filiales	-	-	-	1	-
part de l'UCB	1 693	1 816	1 973	2 116	2 283
Total du passif	44 114	46 315	49 066	51 975	55 636

COMPTE D'EXPLOITATION CONSOLIDE DE L'EXERCICE 1984

	Charges	Produits
Produits et charges des opérations commerciales :	5 786	7 543
opérations bancaire traitées avec la clientèle :		7 115
- intérêts et commissions sur les crédits		
- intérêts comptes clientèle et bons de caisse	4	
autres opérations ou activités courantes :		5
- opérations de promotion immobilière		57
- prestations de services, accessoires et divers	37	
opérations de trésorerie et opérations interbancaires	5 745	366
Revenus du portefeuille-titres	-	16
Charges d'exploitation :	1 278	-
frais généraux :		
- charges de personnel	492	
- impôts et taxes	118	
- autres frais généraux	380	
dotations aux comptes d'amortissements	22	
pertes et dotations aux provisions pour risques	233	
participation et intéressement des salariés	33	
Résultat brut d'exploitation (solde créditeur)	495	-
Total	7 559	7 559

1 – Le champ de la consolidation

Les sociétés dont les comptes et les résultats sont consolidés sont celles dont la Compagnie Bancaire assume la responsabilité et la direction soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales.

Le Groupe n'est pas défini par des taux de participation, mais par l'unité de commandement, la communauté des moyens de gestion et la centralisation de la politique financière.

Toutes les sociétés retenues font l'objet d'une consolidation intégrale, à l'exception des sociétés Le Chêne Risques Divers, Le Chêne Vie et Fructivie, dont les comptes sont consolidés proportionnellement au pourcentage d'intérêt détenu par le Groupe.

2 – Les principes comptables

a – Financements de ventes à crédit.

Les financements de ventes à crédit sont inscrits à l'actif du bilan consolidé pour leur montant en capital.

b – Réescompte comptable.

Les opérations qui donnent lieu à un règlement par avance soit des agios versés par la clientèle, soit des agios payés aux établissements qui mobilisent les crédits, font l'objet d'un réescompte comptable calculé à des taux identiques à ceux des opérations en cause ; le solde de ce réescompte est inscrit dans les comptes de régularisation.

Les loyers perçus au titre d'opérations de location ou de crédit-bail pour des périodes non entièrement écoulées font l'objet d'ajustements analogues.

c – Résultats financiers des sociétés de crédit-bail.

Les résultats des sociétés de crédit-bail mobilier ou immobilier, retenus pour l'établissement des comptes consolidés, sont les résultats établis en fonction d'amortissements "financiers", correspondant pour chaque opération de crédit-bail à un rendement constant des capitaux engagés.

Pour Locabail, il est tenu compte des "valeurs résiduelles" des contrats en cours, c'est-à-dire du produit de la cession éventuelle des biens loués, cession qui peut intervenir – et intervient très généralement – en fin de contrat à un prix convenu dès l'origine. Le produit de ces valeurs résiduelles est supposé acquis progressivement, au rythme de l'amortissement financier du capital engagé, sous réserve toutefois d'un abattement de 10 % pour tenir compte des cas dans lesquels le locataire ne lève pas l'option d'achat dont il bénéficie.

Cette procédure diffère de celle qui est retenue par la société, laquelle comptabilise le produit de la vente des matériels au moment de son encaissement effectif en fin de contrat. En effet, pour probable que soit cet encaissement, les valeurs résiduelles ne constituent pas juridiquement une créance qui puisse être escomptée.

d – Provisions affectées à la couverture de risques non spécifiques.

Certaines dotations aux provisions pour éventualités diverses, aux provisions pour investissement, aux provisions pour risques forfaitaires sont considérées comme ayant le caractère de réserves lorsqu'elles ne couvrent pas des risques spécifiques. Elles sont, lors de la consolidation, ajoutées aux résultats ; les reprises en sont déduites.

e – Provision pour impôt.

Pour que le résultat net consolidé donne une image correcte du profit réalisé, les provisions pour impôt constituées par les sociétés sont modifiées en fonction des corrections de résultats effectuées au cours de la consolidation.

Les principales modifications proviennent du calcul d'un impôt :

– sur la fraction du résultat financier de Locabail excédant le bénéfice imposable ;

– de distribution : le bilan consolidé étant présenté après répartition, on constitue une provision pour les impôts qui seront dus par les sociétés consolidées, au titre des dividendes qu'elles sont appelées à recevoir d'autres sociétés du Groupe.

Les provisions pour charges futures constituées par les sociétés, lorsqu'elles sont temporairement non déductibles de leur bénéfice imposable, donnent lieu à la constatation d'un crédit d'impôt.

f – Conversion monétaire.

Les actifs et passifs en devises et les postes des bilans et comptes de résultats des filiales étrangères sont convertis en francs français sur la base des parités officielles au 31 décembre.

3 – Le bilan consolidé

a – Concours à la clientèle.

Les montants des crédits en cours incluent les encours contentieux, nets des provisions pour créances douteuses et risques spécifiques.

Les matériels et immeubles donnés en crédit-bail sont estimés à la valeur comptable de ces immobilisations, nette d'amortissements financiers.

Les participations à des opérations de promotion immobilière sont constituées par les mises de fonds dans des sociétés de construction de logements, de bureaux ou de centres commerciaux.

b – Titres de placement.

Les obligations possédées par les compagnies d'assurances sont évaluées selon les dispositions du Code des Assurances.

c – Banques et entreprises non bancaires admises au marché monétaire.

Sont regroupées dans ce poste du passif les ressources que le Groupe se procure directement auprès des banques et des organismes de réescompte, celles qu'il collecte sur les marchés monétaire et hypothécaire et celles qu'il emprunte sur le marché des devises.

d – Fonds propres.

Les fonds propres des différentes sociétés du Groupe sont corrigés des variations d'actif net résultant de l'application des principes de consolidation mentionnés ci-dessus.

Le bilan consolidé étant présenté après répartition, les fonds propres incluent les résultats d'exploitation et les plus ou moins-values de l'exercice, sous déduction des dividendes qui seront versés à des tiers.

4 – Le compte de résultats consolidés

1. Opérations bancaires traitées avec la clientèle.

a – Intérêts et commissions sur les crédits.

Cette rubrique inclut toutes les sommes à la charge des clients, c'est-à-dire, outre les intérêts et commissions proprement dits, les perceptions forfaitaires pour frais de dossier, les indemnités de résiliation, les frais de gestion versés par les titulaires d'un contrat de crédit différé.

En sont exclues les primes d'assurance encaissées par les sociétés de crédit pour le compte d'organismes tiers, ainsi que les quote-parts d'intérêts et commissions revenant à d'autres établissements au titre de leurs participations ou de leurs interventions dans les opérations de crédit du Groupe.

b – Loyers des immeubles et des matériels donnés en crédit-bail.

Ces loyers sont enregistrés hors-taxes.

Aux loyers proprement dits sont assimilés les pré-loyers qui rémunèrent les capitaux investis dans des immeubles en cours de construction faisant l'objet d'un engagement de crédit-bail.

Est incluse dans cette rubrique la part, non inscrite dans les recettes locatives des exercices antérieurs, des plus-values dégagées par les cessions de matériels ou d'immeubles précédemment loués en crédit-bail.

Sont exclus des recettes locatives les droits d'entrée encaissés par les "sicomi" qui correspondent à la prise en charge par les locataires d'une partie des investissements effectués. Il en est de même des remboursements de charges locatives par les occupants, qui sont traités comme une atténuation des dépenses générales de gestion.

2. Autres opérations ou activités courantes.

a – Produits des opérations de promotion immobilière.

Ces produits sont constitués par les marges réalisées sur les ventes d'immeubles en promotion directe, par les quote-parts des résultats des sociétés de construction et par les intérêts perçus sur les avances consenties à ces sociétés.

b – Produits des opérations de location simple.

Les loyers perçus sont comptabilisés hors-taxes. En sont déduits les amortissements, calculés selon le mode linéaire, aux taux habituellement pratiqués pour chaque catégorie des biens concernés.

c – Produits techniques des opérations d'assurance.

Les produits concernés sont ceux que constitue la fraction des primes perçues, dénommée "chargement", qui est destinée à assurer la couverture des frais de gestion.

Cette rubrique ne comprend pas les revenus financiers des opérations d'assurance : les revenus du portefeuille-titres détenu en emploi des "provisions techniques" ont été maintenus avec ceux qui proviennent des autres éléments du portefeuille-titres.

d – Produits des prestations de service.

Ces produits sont composés des honoraires de gestion immobilière, des honoraires d'études et des ventes de logiciels ou de travaux à façon réalisés par les sociétés d'informatique.

e – Produits accessoires.

Ces produits incluent notamment les ristournes et commissions diverses rétrocédées par les compagnies d'assurances qui participent à la couverture de risques liés aux opérations de crédit.

f – Profits et pertes divers.

Tous les produits ou charges occasionnels qui ne concernent aucune autre rubrique sont groupés dans les profits et pertes divers.

3. Opérations de trésorerie et opérations interbancaires

a - Intérêts et commissions versés.

Figurent sous cette rubrique toutes les sommes versées par le Groupe aux organismes bancaires soit au titre de ses emprunts, soit au titre des engagements reçus en matière de facultés de refinancement.

b - Intérêts et charges des emprunts obligataires.

Tous les frais liés à l'émission des emprunts obligataires sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais sont assimilés aux intérêts des emprunts.

Au montant des intérêts est ajouté celui des dotations annuelles à l'amortissement des primes de remboursement pour ceux des emprunts qui ont été assortis de ce complément de rémunération.

c - Intérêts et commissions perçus.

Ces perceptions correspondent aux rémunérations encaissées par le Groupe au titre des concours de trésorerie qu'il apporte à des organismes bancaires.

4. Revenus du portefeuille-titres

Figurent à cette rubrique tous les revenus du portefeuille-titres et en particulier ceux des titres détenus en emploi des provisions techniques des activités d'assurance. Ont seuls été éliminés les revenus des titres émis par des sociétés consolidées.

5. Charges générales courantes d'exploitation

a - Charges de personnel.

Ces charges comprennent les appointements, les charges sociales, les provisions pour congés payés constituées soit au titre de droits acquis depuis l'ouverture de la période de référence en cours à la fin de l'exercice, soit au titre de droits antérieurs non encore utilisés, ainsi que les contributions des sociétés aux œuvres sociales du Groupe.

Ne sont inclus ni la participation des salariés, ni leur intéressement, qui font l'objet d'une rubrique distincte.

b - Autres frais généraux

Les commissions attribuées par certaines sociétés aux intermédiaires agréés qui leur transmettent les demandes de la clientèle sont assimilées à des charges d'exploitation.

c - Dotations aux comptes d'amortissement.

Les dotations d'amortissement faites au titre d'investissements autres que les immobilisations d'exploitation s'appliquent aux frais d'établissement ou aux frais des augmentations de capital. Les uns et les autres sont intégralement amortis au cours de l'exercice où ils ont été enregistrés.

d - Participation et intéressement des salariés.

Il s'agit des sommes attribuées aux salariés du Groupe au titre de l'exercice, selon l'accord conclu en application de l'ordonnance du 17 août 1967 sur la participation des salariés aux fruits de l'expansion, ainsi que des sommes versées aux salariés au titre du régime facultatif d'intéressement prévu par l'ordonnance du 7 janvier 1959.

6. Résultats exceptionnels ou hors exploitation

Ces résultats, qui ont une influence sur l'évolution des fonds propres du Groupe mais qui ne ressortent pas des conditions courantes de l'exploitation, sont généralement constitués par les plus ou moins-values à long terme, exonérées fiscalement ou non, réalisées à l'occasion de cessions d'éléments d'actif (titres ou immobilisations).

5 - Les sociétés consolidées

Principales sociétés du Groupe (le premier pourcentage mesure la participation de la Compagnie Bancaire au capital de la société concernée, le second la part d'intérêts de la Compagnie Bancaire, c'est-à-dire la fraction du bénéfice de la société qui contribue au résultat consolidé de la Compagnie Bancaire) :

Compagnie Bancaire	100 %	100 %	Sinvim	34 %	34 %
UFB	70 %	70 %	Sinvim Construction	-	34 %
Locabail	-	70 %	Segece	74 %	83 %
Cetelem	75 %	75 %	Sicar	58 %	70 %
Cofica	-	75 %	Cardif	62 %	67 %
Cofibail	-	75 %	Sis	58 %	80 %
UCB	33 %	33 %	Foncière de la Compagnie Bancaire	18 %	62 %
CFEC	-	33 %	Compagnie Financière Kléber	100 %	100 %
Locabail Immobilier	23 %	24 %	Kléber Portefeuille	10 %	89 %
			Compagnie Financière Eurafrique	94 %	98 %

Les autres sociétés ou organismes du Groupe ont contribué, tant ensemble qu'individuellement, pour moins de 1 % au résultat net consolidé du Groupe en 1984. Ce sont : Carnégi Sarl, Carnégi et Cie, Capem, Cardimmo, Cétébail, Cardif R.D., Cetelem et Cie, Cie Bancaire USA, Fructivie, Cortal, Gerfonds, Gestion Service, Gestion Service et Cie, GIE Gestion Croissance, GIE Groupement Auxiliaire de Moyens du Groupe de la Compagnie Bancaire "G.A.M.C.B.", GIE Groupement d'Études et de Prestations du Groupe de la Compagnie Bancaire "G.E.P.C.B.", Gestion Bail, G.S. Info, Information Logement, Helios, Kléber Gestion, Klérim, Klérim et Cie, Le Chêne R.D., Le Chêne Vie, Loca et Cie, Locabail Auto, Locabail Énergie, Locabail International Finance, Locabail U.K., Logibail, Neuilly Gestion, Segerim Sarl, Segerim et Cie SNC, Sis et Cie, Sisinfor, Société Coopérative d'Études et de Gestion du Groupe de la Compagnie Bancaire, Sinvim et Cie, Socappa, Socappa et Cie, Sofarim Habitation, Solveg, Syntéco, UCB Bail, Ufra Services et Urba Gestion.

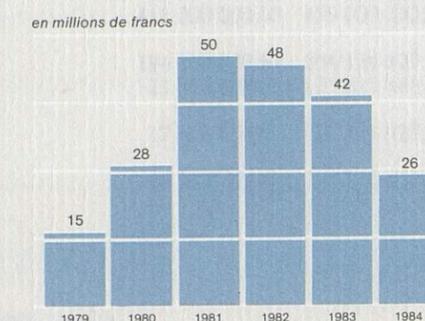
les comptes de la compagnie bancaire

Le bénéfice net 1984 de la Compagnie Bancaire provient :

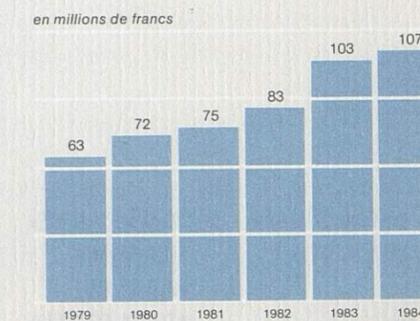
- pour 107 millions de francs des revenus de son portefeuille-titres
- pour 26 millions de francs du produit de ses opérations bancaires.

Ce profit a été déterminé après déduction de toutes les charges, en particulier des frais liés à l'émission des emprunts obligataires, provision de l'impôt et reprise de 8 millions de francs sur les provisions à caractère de réserves.

Produit net des opérations bancaires



Revenu net du portefeuille-titres



Actif

avant et après répartition

Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	11 375 555,88	
Banques, organismes et établissements financiers :	11 395 602 946,28	
comptes ordinaires	131 400 712,37	
prêts et comptes à terme	11 264 202 233,91	
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	36 428 965 000,00	
Crédits à la clientèle :	1 182 108 779,25	
créances commerciales	—	
autres crédits à court terme	436 703 254,99	
crédits à moyen terme	745 405 524,26	
crédits à long terme	—	
Comptes débiteurs de la clientèle	1 042 203 489,30	
Chèques et effets à l'encaissement	365 281,53	
Comptes de régularisation et divers	345 596 040,89	
Opérations sur titres	220 740 829,45	
Titres de placement	723 792 772,17	
Titres de participation et de filiales	1 832 436 965,04	
Prêts participatifs	82 622 691,37	
Immobilisations	180 179 604,96	
Total de l'actif	53 445 989 956,12	

Hors-bilan

Cautions, avals, autres garanties donnés à des intermédiaires financiers	648 556 402,10	
Cautions, avals, autres garanties reçus d'intermédiaires financiers	162 508 472,85	inchangé
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	412 647 982,00	par la
Cautions, avals, obligations cautionnées, autres garanties donnés à la clientèle	1 051 876 781,99	répartition

Passif

avant répartition après répartition

Banques, organismes et établissements financiers :	17 777 989 965,67	17 777 989 965,67
comptes ordinaires	145 728 511,75	
emprunts et comptes à terme	17 632 261 453,92	
Valeurs données en pension ou vendues ferme	17 316 050 000,00	17 316 050 000,00
Comptes créditeurs de la clientèle :	1 195 507 668,82	1 195 507 668,82
sociétés, entrepreneurs individuels :		
- comptes ordinaires	276 330 429,45	
- comptes à terme	151 323 000,00	
particuliers :		
- comptes ordinaires	5 487 458,36	
- comptes à terme	236 399 846,77	
divers :		
- comptes ordinaires	472 966 934,24	
- comptes à terme	53 000 000,00	
Bons de caisse	2 950 000,00	2 950 000,00
Comptes exigibles après encaissement	361 339,13	361 339,13
Comptes de régularisation, provisions et divers	3 086 705 249,62	3 172 625 489,62
Opérations sur titres	98 603 528,34	98 603 528,34
Obligations	11 975 423 400,00	11 975 423 400,00
Obligations convertibles	11 809 776,00	11 809 776,00
Écart de réévaluation (réserve réglementée)	227 034 508,81	227 034 508,81
Réserves :		
avant répartition		760 494 525,77
après répartition		807 557 866,17
prime d'émission	3 505 073,80	3 505 073,80
réserve légale	85 584 950,00	85 920 240,00
fonds de prévoyance	411 000 000,00	455 000 000,00
réserves provenant de :		
- plus-values exonérées	194 189 829,50	194 189 829,50
- plus-values à long terme	21 815 688,05 (a)	21 815 688,05 (a)
- provision pour investissements libérée	17 605 574,00	20 333 625,00
- amortissement par remploi de plus-values	26 793 410,42	26 793 410,42
Capital (b)	859 202 400,00	859 202 400,00
Report à nouveau	696 484,53	874 012,96
Plus-values nettes	88 685,69	—
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)	133 072 423,74	—
Total du passif	53 445 989 956,12	53 445 989 956,12

(a) dont plus-values à long terme ayant supporté l'impôt à 15% : 16 048 988,34

(b) dont 459 764 485,35 libérés par la capitalisation d'une fraction de l'écart de réévaluation afférent aux titres en portefeuille le 31 décembre 1984.

Débit

Charges d'exploitation bancaire :		6 156 599 205,87
charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :	4 492 351 485,65	
– Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	2 361 882 314,37	
– emprunts contre effets publics ou privés	2 124 245 421,67	
– commissions	6 223 749,61	
charges sur opérations avec la clientèle	137 684 807,44	
intérêts sur emprunts obligataires	1 485 777 945,43	
autres charges d'exploitation bancaire	40 784 967,35	
Moins-values sur cessions de titres de placement		214 037,00
Charges de personnel		23 394 638,85
Impôts et taxes		8 852 791,16
Charges générales d'exploitation :		38 537 496,55
travaux, fournitures et services extérieurs	18 862 130,65	
autres charges générales d'exploitation	19 675 365,90	
Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements :		1 153 516,82
des frais d'augmentation de capital	–	
des primes de remboursement	697 999,22	
des immobilisations	455 517,60	
Créances irrécupérables non recouvertes par des provisions		–
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions d'exploitation :		5 243 694,19
provisions pour créances douteuses	53 811,68	
provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	2 716 268,08	
autres provisions d'exploitation	2 473 614,43	
Créances irrécupérables couvertes par des provisions		–
Charges exceptionnelles et charges sur exercices antérieurs		25 621 674,72
Moins-values :		3 924,79
sur réalisations de titres de participation et de filiales	1 671,00	
sur réalisations d'immobilisations	2 253,79	
Dotations de l'exercice aux comptes de provisions hors exploitation :		21 896 102,90
provision pour investissement	2 745 349,00	
provision pour contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1984)	3 208 400,00	
provision pour éventualités diverses	–	
autres provisions hors exploitation	15 942 353,90	
Contribution nette aux fonds de péréquation du Groupe :		11 833 230,00
participation (1983)	9 982 230,00	
intéressement	1 851 000,00	
Provisions pour impôt :		27 423 010,00
impôt sur le bénéfice (hors plus-values)	27 221 930,00	
impôt sur les plus-values	201 080,00	
Total du débit		6 320 773 322,85⁽¹⁾
Plus-values nettes		88 685,69
Bénéfice net de l'exercice (hors plus-values)		133 072 423,74
		6 453 934 432,28

(1) dont dépenses de toute nature exclues des charges déductibles fiscalement : 1 076 480,75.

Crédit

Produits d'exploitation bancaire :		5 810 352 650,48
produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :		5 810 352 650,48
– Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	1 316 863 586,30	
– prêts contre effets publics ou privés	4 493 489 064,18	
produits des opérations avec la clientèle :		158 308 080,20
– crédits à la clientèle	97 840 565,77	
– comptes débiteurs de la clientèle	60 433 514,85	
– créances douteuses ou litigieuses	33 999,58	
produits des opérations diverses		282 087 631,45
produits du portefeuille-titres :		169 501 222,14
– dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères :		81 417 986,32
sociétés du Groupe	80 804 611,90	
autres sociétés	613 374,42	
– dividendes de sicomi :		43 182 863,36
sociétés du Groupe	42 799 763,36	
autres sociétés	383 100,00	
– dividendes soumis au régime fiscal général :		6 373 266,31
sociétés du Groupe	4 199 098,26	
autres sociétés	2 174 168,05	
– revenus FRN (Floating Rate Notes) et autres revenus		38 527 106,15
Plus-values sur cessions de titres de placement		971 335,32
Produits accessoires		2 484 874,97
Reprises de provisions d'exploitation devenues disponibles :		414 648,91
provisions pour créances douteuses	4 989,00	
provisions pour dépréciation du portefeuille-titres	409 659,91	
autres provisions	–	
Reprises de provisions d'exploitation utilisées :		–
provisions pour créances douteuses	–	
autres provisions	–	
Produits exceptionnels et produits sur exercices antérieurs		14 351 356,10
Plus-values :		2 593 158,84
sur cessions de titres de participation et de filiales	2 592 828,84	
sur cessions d'immobilisations	330,00	
Reprises des provisions hors exploitation :		12 869 473,87
sur contribution nette au fonds de péréquation de la participation du Groupe (1983)	8 859 200,00	
pour investissement au titre de l'exercice 1978	2 728 051,00	
autres provisions	1 282 222,87	
Total du crédit		6 453 934 432,28

BILANS RESUMES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Actif	1980	1981	1982	1983	1984
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, comptes courants postaux	47	20	21	18	11
Banques, organismes et établissements financiers :					
comptes ordinaires	39	7	55	314	131
prêts et comptes à terme	4 070	4 402	6 541	7 406	11 264
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	26 874	28 194	30 557	32 601	36 429
Crédits à la clientèle :					
créances commerciales	—	—	—	—	—
autres crédits à court terme	392	447	284	221	437
crédits à moyen terme	130	93	458	378	745
crédits à long terme	6	—	—	—	—
Comptes ordinaires débiteurs de la clientèle	85	242	330	520	1 042
Chèques et effets à l'encaissement	—	2	2	3	—
Comptes de régularisation et divers	76	167	191	151	347
Opérations sur titres	1	2	5	23	221
Titres de placement	11	10	10	11	724
Titres de participation et de filiales	1 643	1 655	1 705	1 825	1 832
Prêts participatifs	—	5	81	55	83
Immobilisations	139	129	126	158	180
Total de l'actif	33 513	35 375	40 366	43 684	53 446

Hors bilan

Cautions, avals, autres garanties donnés à des intermédiaires financiers	490	370	340	340	649
Cautions, avals, autres garanties reçus d'intermédiaires financiers	30	69	83	106	163
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	9	7	92	5	413
Cautions, avals, obligations cautionnées, autres garanties donnés à la clientèle	344	416	432	1 200	1 052

Opérations de réévaluation :

Plus-values de réévaluation des titres de participation et de filiales	698	697	696	689	687
Fraction du capital provenant de l'incorporation de la réserve réglementée	128	297	297	461	460

(cinq derniers exercices, en millions de francs, au 31 décembre, avant répartition)

Passif	1980	1981	1982	1983	1984
Banques, organismes et établissements financiers :					
comptes ordinaires	36	963	1 079	910	146
emprunts et comptes à terme	7 481	7 625	10 196	13 982	17 632
Valeurs données en pension ou vendues ferme	17 717	17 130	17 790	15 823	17 316
Comptes créditeurs de la clientèle :					
sociétés, entrepreneurs individuels :					
— comptes ordinaires	205	131	220	191	276
— comptes à terme	67	72	136	142	151
particuliers :					
— comptes à terme	162	173	194	213	242
divers :					
— comptes ordinaires	122	53	83	166	473
— comptes à terme	231	299	240	84	53
Bons de caisse	112	10	10	6	3
Comptes exigibles après encaissement	—	2	2	3	—
Comptes de régularisation, provisions et divers	1 325	1 777	2 140	2 610	3 088
Opérations sur titres	9	3	16	9	99
Obligations	4 379	5 376	6 439	7 600	11 975
Obligations convertibles	—	17	16	15	12
Écart de réévaluation (réserve réglementée)	570	400	399	229	227
Réserves	486	537	593	676	760
Capital	510	683	684	856	859
Report à nouveau	—	—	—	—	1
Plus ou moins-values nettes à long terme ou exonérées de l'exercice	1	—1	—1	24	—
Bénéfice net de l'exercice (hors plus ou moins-values)	100	125	130	145	133
Total du passif	33 513	35 375	40 366	43 684	53 446

	490	370	340	340	649
	30	69	83	106	163
	9	7	92	5	413
	344	416	432	1 200	1 052
	698	697	696	689	687
	128	297	297	461	460

COMPTES DE RESULTATS RESUMES DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

Débit	1980	1981	1982	1983	1984
Charges d'exploitation bancaire :					
charges sur opérations interbancaires de trésorerie :					
- Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	563	1 120	1 581	2 015	2 362
- emprunts contre effets publics ou privés	1 882	2 366	2 400	2 263	2 124
- commissions	4	5	5	5	6
charges sur opérations avec la clientèle	90	116	107	90	138
intérêts sur emprunts obligataires	501	686	769	1 004	1 486
autres charges d'exploitation bancaire	29	35	40	40	41
Charges de personnel	22	29	25	23	23
Impôts et taxes	4	5	8	9	9
Charges générales d'exploitation :					
travaux, fournitures et services extérieurs	13	14	16	17	19
autres charges générales d'exploitation	9	11	14	16	20
Dotations de l'exercice aux amortissements	1	2	1	2	1
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	1	2	12	1	4
Sous-total (a)	3 119	4 391	4 978	5 485	6 233
Charges exceptionnelles	2	9	2	6	26
Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation	24	37	36	47	22
Participation des salariés et intéressement	5	6	12	10	12
Impôt sur les sociétés	40	97	71	120	27
Total du débit	3 190	4 540	5 099	5 668	6 320
Plus ou moins-values nettes (à long terme ou exonérées)	1	- 1	- 1	24	-
Bénéfice net (hors plus ou moins-values)	100	125	130	145	133
	3 291	4 664	5 228	5 837	6 453

(cinq derniers exercices, en millions de francs)

Crédit	1980	1981	1982	1983	1984
Produits d'exploitation bancaire :					
produits des opérations de trésorerie et opérations interbancaires :					
- Instituts d'émission, banques, organismes et établissements financiers	351	620	782	1 003	1 317
- prêts contre effets publics ou privés	2 666	3 760	4 068	4 373	4 493
produits des opérations avec la clientèle :					
- crédits à la clientèle	53	60	98	64	98
- comptes débiteurs de la clientèle	7	18	26	21	60
produits des opérations diverses	100	95	105	170	282
produits du portefeuille-titres :					
- dividendes bénéficiant du régime fiscal des sociétés-mères	59	60	66	73	81
- dividendes de sicomi	23	29	32	39	43
- dividendes soumis au régime fiscal général	6	3	4	25	6
- revenus FRN (Floating Rate Notes) et autres revenus	1	1	4	4	39
Produits accessoires	4	3	3	2	3
Excédent des provisions d'exploitation reprises sur les provisions constituées	-	-	-	-	-
Sous-total (b)	3 270	4 649	5 188	5 774	6 422
Produits exceptionnels	15	10	29	53	18
Reprises des provisions hors exploitation	6	5	11	10	13
Total du crédit	3 291	4 664	5 228	5 837	6 453
Pour mémoire :					
Résultat d'exploitation : sous total (b) - sous total (a) =	151	258	210	289	189

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(au 31 décembre 1984)

	nombre de titres détenus	% du capital	valeur d'inventaire
1. Sociétés du Groupe			
Union de Crédit pour le Bâtiment "UCB"	2 346 681	33,11 %	453 642 028,32
Union Française de Banques "UFB"	2 413 864	70,49 %	435 529 617,96
Cetelem	2 348 683	74,58 %	360 254 742,67
Sicar (sicomi)	544 922	57,66 %	142 039 348,20
Locabail Immobilier (sicomi)	566 294	22,68 %	121 704 461,59
Société d'Investissements Immobiliers de France "Sinvim"	425 779	33,93 %	80 870 978,41
Compagnie Financière Eurafrique	272 599	94,00 %	61 129 025,73
Compagnie Financière Kléber	299 818	99,94 %	37 896 995,20
Compagnie d'Assurances et d'Investissements de France "Cardif"	102 294	62,00 %	14 259 440,84
Cortal	37 499	75,00 %	3 749 900,00
Kléber Portefeuille	42 674	10,00 %	4 580 348,80
Société d'Étude et de Gestion des Centres d'Équipement "Segece"	25 988	74,26 %	3 029 518,70
Société d'Informatique et de Systèmes "Sis"	17 376	57,92 %	2 474 042,62
Urba Gestion	14 944	99,63 %	1 494 400,00
Solveg	12 495	24,99 %	1 249 500,00
Gerfonds	2 100	70,00 %	210 000,00
Klefrance	1 996	79,84 %	199 600,00
2. Autres valeurs françaises			
Avenir Participations	40 000	10,00 %	4 000 000,00
Institut de Développement Industriel "IDI"	31 200	0,36 %	3 120 000,00
Société pour le Financement d'immeubles Commerciaux et Industriels "Soficomi"	10 000	0,48 %	1 050 000,00
Apec Habitation	65	6,50 %	195 000,00
Generco	1 249	4,53 %	124 900,00
S.A. d'Économie Mixte d'Aménagement et de Rénovation d'Issy-les-Moulineaux "Semari"	1 286	22,97 %	123 456,00
3. Valeurs étrangères			
Diverses valeurs			69 047 124,66
4. Sociétés immobilières			
Diverses S.C.I. et S.A.I.			29 959 491,70
5. Divers			
Titres ou parts dont la valeur d'inventaire est inférieure à 100 000 F par catégorie de titres ou de participations			503 043,64
Valeur d'inventaire (1)			1 832 436 965,04

(1) • Les participations dans la Foncière de la Compagnie Bancaire, société propriétaire des bureaux affectés à l'usage du Groupe, et dans Logibail et Cie, société propriétaire d'immeubles loués à des tiers, ne sont pas incluses dans l'inventaire des participations et sont comprises dans les immobilisations, à raison de F 117 870 725,60 (dont F 166 518,54 au titre de la réévaluation) pour la première et de F 7 499 900,00 (+ F 25 910 810,14 d'avances complémentaires) pour la seconde.

• Après provisions pour dépréciation de F 8 611 557,59.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales)

	valeur d'inventaire des titres détenus	prêts et avances consentis par la Société et non remboursés (1)	montant des cautions et avals fournis par la Société	dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
1. Filiales : 50 % au moins du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
a) filiales françaises	1 072 670 835,62	16 107 071 644,59	168 310 875,36	71 860 565,46
b) filiales étrangères	9 592,00	—	348 556 402,10	—
2. Participations : 10 à 50 % du capital détenus par la Compagnie Bancaire				
a) dans des sociétés françaises	814 619 047,22	15 900 646 851,10	674 544 912,96	55 859 656,06
b) dans des sociétés étrangères	15 992 525,99	544 408 640,12	—	609 784,42

(1) y compris les refinancements par pension ou escompte.

PARTICIPATIONS PRISES AU COURS DE L'EXERCICE

(Article 356 de la loi sur les sociétés commerciales)

Acquisitions ou souscriptions effectuées au cours de l'exercice ayant eu pour effet d'assurer une participation égale ou supérieure à 10 % du capital des sociétés concernées :

179 parts Sogev Segece et Cie, soit 99,50 % du capital	17 900,00
600 parts Gestion Bail, soit 60 % du capital	60 000,00
84 parts Kléli et Cie / Galerie du Ritz, soit 84 % du capital	8 400,00
84 parts Kléli et Cie Sodema, soit 84 % du capital	8 400,00
250 parts Klétrois, soit 50 % du capital	25 000,00
500 titres Cie Bancaire USA Finance Corporation, soit 100 % du capital	9 592,00
70 000 titres Locabail International Finance, soit 10 % du capital	6 714 400,00
Total	6 843 692,00

RESULTATS FINANCIERS DE LA COMPAGNIE BANCAIRE

(au cours des cinq derniers exercices, Articles 133-135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

Nature des informations	1980	1981	1982	1983	1984
1. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	510 498 200,00	683 219 100,00	683 855 600,00	855 849 500,00	859 202 400,00
b) Nombre d'actions émises	5 104 982	6 832 191	6 838 556	8 558 495	8 592 024
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	—	97 129	92 311	86 251	67 101
2. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 269 895 412,32	4 649 815 982,79	5 188 405 590,11	5 774 511 002,32	6 422 734 459,24
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	178 472 592,69	313 782 419,11	293 133 010,71	374 200 001,14	174 847 936,70
c) Impôt sur les bénéfices	39 903 185,00	97 521 944,00	71 319 560,00	114 262 950,00	27 221 930,00
d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions (hors plus ou moins-values)	99 854 594,85	124 899 974,62	130 380 248,98	145 085 320,74	133 072 423,74
e) Plus ou moins-values nettes, à long terme ou exonérées	819 914,67	-944 332,42	-1 482 840,49	24 235 895,85	88 685,69
f) Montant des bénéfices distribués	51 049 820,00	68 321 910,00	46 775 723,04	85 584 950,00	85 920 240,00
g) Dividende versé à chaque action :					
- avoir fiscal non compris	10,00	10,00	6,84	10,00	10,00
- avoir fiscal compris	15,00	15,00	10,26	15,00	15,00
3. Résultat des opérations réduit à une seule action ajustée (1)					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	16,26	24,83	25,46	29,84	16,95
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	11,72	14,34	14,97	16,66	15,28
c) Dividende par action ajustée :					
- avoir fiscal non compris	5,99	8,00	5,47	10,00	10,00
- avoir fiscal compris	8,98	12,00	8,20	15,00	15,00
4. Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (2)	39	43	42	40	39
b) Montant de la masse salariale	15 487 178,90	20 619 906,53	17 388 211,18	15 797 098,74	15 648 994,16
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	6 305 032,67	8 396 914,69	7 768 267,29	7 307 842,09	7 745 644,69

(1) Les opérations financières de nature à affecter le capital social et à rendre nécessaire un ajustement des résultats par action sont détaillées page 47.

(2) Sont seuls dénombrés les salariés qui constituent le personnel propre de la Compagnie Bancaire. Celle-ci supporte également une partie de la rémunération de salariés d'autres sociétés du Groupe travaillant partiellement pour la Compagnie Bancaire.

OPERATIONS DE NATURE A AFFECTER LE CAPITAL SOCIAL

En février 1981 :

Le capital social a été élevé de 510 498 200 à 680 664 200 francs par incorporation de 170 166 000 francs prélevés sur l'écart de réévaluation. Les actions nouvelles ont été émises avec jouissance du 1^{er} janvier 1981. Elles ont été attribuées aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes.

En septembre 1981 :

a) le capital social a été élevé de 680 664 200 à 683 219 100 francs, en application de la loi du 24 octobre 1980. Les actions nouvelles ont été libérées par l'apport en nature d'une créance sur l'État de 3 945 500 francs, dont 1 390 600 francs correspondent à une prime d'émission. Elles ont été attribuées gratuitement aux salariés de la Compagnie Bancaire ou de sociétés que celle-ci contrôle.

b) la Compagnie Bancaire a consenti à 1 878 personnes salariées de la société ou de ses filiales, 39 054 options ouvrant droit chacune à la souscription d'une action Compagnie Bancaire au prix de 176 francs. Ces options peuvent être levées à tout moment en une ou plusieurs fois, entre le 1^{er} mai 1982 et le 31 décembre 1985.

c) la Compagnie Bancaire a émis 97 129 obligations d'une valeur nominale de 176 francs, convertibles en actions, leur conversion pouvant avoir lieu à tout moment entre le 1^{er} mai 1982 et le 31 décembre 1985, sans paiement en espèces, à raison d'une action pour une obligation. Ces obligations font l'objet d'options d'achat consenties à 4 580 salariés de sociétés du Groupe de la Compagnie Bancaire.

En 1982 :

Les levées d'options et les conversions d'obligations intervenues dans l'année ont porté le capital social de 683 219 100 à 683 855 600 francs.

En 1983 :

a) le capital social a été élevé en février de 683 855 600 à 854 819 500 francs par incorporation de 170 963 900 francs prélevés sur l'écart de réévaluation. Les actions nouvelles ont été émises avec jouissance du 1^{er} janvier 1983. Elles ont été attribuées aux actionnaires, à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes.

b) les levées d'options et les conversions d'obligations intervenues dans l'année ont porté le capital social de 854 819 500 à 855 849 500 francs.

En 1984 :

Les levées d'options et les conversions d'obligations intervenues dans l'année ont porté le capital social de 855 849 500 à 859 202 400 francs.

La levée du solde des options consenties et la conversion du solde des obligations convertibles émises en septembre 1981 élèveraient le capital social de 859 202 400 à 871 046 600 francs.

Les coefficients d'ajustement permettant de ramener les résultats à l'une des 8 710 466 actions correspondant au capital autorisé fin 1984, sont

- pour 1983 et 1984 coefficient : 1.
- pour 1982 et 1981 coefficient : 0,80
- pour 1980 coefficient : 0,5992

Table with multiple columns and rows, containing financial data and text. The text is mirrored and difficult to read due to the image quality. Some legible fragments include:

- En 1981
- En 1982
- En 1983
- En 1984
- En 1985
- En 1986
- En 1987
- En 1988
- En 1989
- En 1990

(1) Les opérations de nature à rareté technique sociale sont définies par l'article 10 de la loi n° 85-1213 du 27 décembre 1985 relative à la simplification du droit.

(2) Les opérations de nature à rareté technique sociale sont définies par l'article 10 de la loi n° 85-1213 du 27 décembre 1985 relative à la simplification du droit.

Compagnie Bancaire
 Société anonyme au capital de 1 031 042 800 francs
 régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales
 Siège social : 5 avenue Kléber, 75116 Paris
 R.C.S. Paris B 592 052 070

compagnie bancaire
5 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone (1) 525 25 25

compagnie bancaire

assemblée extraordinaire
du 25 avril 1985



I - Plan d'options au bénéfice des salariés

Les assemblées extraordinaires des actionnaires de la Compagnie Bancaire des 29 avril et 15 septembre 1981 ont autorisé, outre une distribution d'actions aux salariés selon la loi du 24 octobre 1980,

- une attribution d'options de souscription d'actions aux salariés de la société et de ses filiales, selon la loi du 31 décembre 1970,
- une émission d'obligations convertibles permettant l'attribution d'options aux membres du personnel du Groupe de la Compagnie Bancaire situés hors du champ d'application de la loi du 31 décembre 1970.

Les projets de 1981

Les autorisations votées par les actionnaires en 1981 répondaient à deux objectifs distincts exposés dans le rapport du Directoire.

1. Une attribution générale d'options, au profit de tous les salariés du Groupe bénéficiaires de la distribution d'actions opérée en application de la loi du 24 octobre 1980, devait accroître les avantages de cette distribution et en corriger certains effets : d'une part elle devait permettre à chacun des bénéficiaires d'acquiescer au prix de 1981 des actions Compagnie Bancaire d'une valeur totale égale à celle des actions qui lui étaient délivrées gratuitement ; d'autre part cette attribution devait rétablir au profit de tous les salariés un avantage commun, conforme à l'uniformité des statuts des personnels du Groupe, alors que les dispositions de la loi de 1980 avaient imposé de distribuer à ces salariés des titres différents selon l'identité de leur employeur. Cette attribution générale devait porter sur des options de souscription réglementées par la loi du 31 décembre 1970, pour les salariés de la Compagnie Bancaire et ceux des sociétés liées à celle-ci par une participation majoritaire et directe, et sur des options d'achat de caractère conventionnel portant sur des obligations convertibles pour tous les salariés du Groupe exclus du champ d'application de la loi de 1970. Sous l'une ou l'autre forme, cette attribution générale d'options devait ouvrir droit à la souscription d'actions représentant au total 2% environ du capital de la Compagnie Bancaire.

2. Des attributions individuelles d'options devaient favoriser une participation durable au capital de la Compagnie Bancaire chez les collaborateurs du Groupe associés à la conduite des affaires et appelés à partager la responsabilité de leurs développements. Afin que ces collaborateurs tirent avantage d'une évolution supposée favorable de l'appréciation boursière de la Compagnie Bancaire, le Directoire projetait de leur attribuer des options où ils puissent trouver la source de plus-values complémentaires de leur rémunération salariale. Les options faisant l'objet de ces attributions individuelles devaient être régies par la loi du 31 décembre 1970 et permettre de souscrire des actions représentant au plus 1% du capital de la Compagnie Bancaire.

La première application des projets

En application des projets approuvés par les actionnaires, le Directoire a consenti en septembre 1981 au titre de l'attribution générale d'options :

- 39 054 options de souscription, réglementées par la loi de 1970, au bénéfice de 1 878 salariés,
- 97 129 options d'achat d'obligations convertibles au bénéfice de 4 580 titulaires.

Toutes ces options permettaient l'acquisition d'actions Compagnie Bancaire à un prix fixé initialement à 176 francs. L'augmentation de capital par incorporation de réserves et l'émission d'actions nouvelles intervenues en 1983 ont provoqué un ajustement du nombre et du prix des actions offertes aux titulaires d'options. Rapportées aux titres actuellement cotés en Bourse, les options distribuées en 1981 ont permis ou permettent d'obtenir au total 170 171 actions Compagnie Bancaire, soit 2,01% des autres actions représentatives du capital social, au prix unitaire de 140,80 francs, très inférieur au cours actuel.

Les options distribuées permettent à chacun des attributaires d'investir, en actions Compagnie Bancaire souscrites au prix de 1981, une somme comprise entre 3 000 et 9 000 francs environ, égale à 5 000 francs en moyenne. La répartition de ces options a été faite en fonction de l'ancienneté et du salaire des bénéficiaires, de façon que

- pour un niveau de salaire donné, l'ancienneté permette de doubler (+ 100%) le nombre des options attribuées ;
- pour une ancienneté déterminée, le montant du salaire puisse accroître ce nombre d'options de moitié (+ 50%).

Les options de 1981 peuvent être levées à tout moment, en une ou plusieurs fois, depuis le 1^{er} mai 1982 et jusqu'au 31 décembre 1985. Au terme de l'année 1984, 30% de ces options avaient été levées, dont l'exercice a provoqué chez la Compagnie Bancaire un apport de fonds propres par les salariés du Groupe de 7,3 millions de francs.

Pour permettre aux membres du personnel de bénéficier des dispositions fiscales particulières fixées par la loi du 31 décembre 1970, le délai pendant lequel le titulaire d'une de ces options, souscripteur d'une action nouvelle, doit conserver cette action sous forme nominative a été fixé à cinq ans, exception faite des situations particulières où la loi autorise une cession immédiate des actions souscrites sans perte de l'exonération fiscale de la plus-value d'acquisition.

Par ailleurs, le Directoire n'a procédé jusqu'à présent à aucune attribution individuelle d'options, la contrainte que tous les attributaires soient salariés de la Compagnie Bancaire ou de l'une de ses filiales directes faisant obstacle à la mise au point d'un projet de répartition satisfaisant.

Les modifications de la loi de 1970

La loi du 8 juillet 1984 sur le développement de l'initiative économique, débattue et promulguée postérieurement aux diverses décisions mentionnées ci-avant, a modifié les dispositions de la loi du 31 décembre 1970 relatives aux plans de souscription d'actions. Les principaux amendements apportés au texte légal retenu comme référence pour définir les options attribuées en 1981 concernent le champ des bénéficiaires, le prix des actions sous option et l'indisponibilité assurant l'exonération fiscale de l'avantage consenti.

1. Le bénéfice des plans d'option, que la loi de 1970 réservait antérieurement aux salariés de la société distributrice des options et à ceux de ses filiales directes et majoritaires, a été étendu en particulier aux membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la société distributrice des options. Cette disposition permet à présent de lever la quasi-totalité des contraintes relatives aux personnels du Groupe non salariés de la Compagnie Bancaire.

2. Le prix minimal des options de souscription d'actions cotées en Bourse, qui était égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de Bourse précédant le jour de l'attribution des options, a été réduit à 90% de cette moyenne.

3. Les actions souscrites par exercice d'options devaient généralement être conservées pendant cinq ans pour que soit exonérée de l'impôt sur le revenu la plus-value d'acquisition, constituée par la différence entre la valeur de ces actions au jour de leur souscription et le prix effectivement payé pour les obtenir. La période d'indisponibilité fiscale de ces actions court maintenant à compter de la date d'attribution des options. Sa durée est maintenue à cinq ans, à la condition que les actions concernées soient détenues pendant un an au moins par le souscripteur. Les nouvelles dispositions fiscales définies par la loi du 8 juillet 1984 sont applicables, à la demande des intéressés, aux cessions d'actions souscrites par exercice d'options attribuées au cours des années antérieures.

Ces divers amendements de la loi de 1970 conduisent le Directoire à demander aux actionnaires de la Compagnie Bancaire d'aménager leurs décisions de 1981 dont les termes, directement inspirés des dispositions légales alors en vigueur, maintiennent encore la rigueur originelle de contraintes que le législateur a jugé opportun d'alléger. Ces aménagements permettraient de poursuivre la mise en œuvre des projets approuvés en 1981.

L'aménagement des attributions antérieures

L'attribution générale d'options opérée en septembre 1981 pourrait être amendée de façon à ne plus imposer aux salariés du Groupe une période d'indisponibilité nettement supérieure à celle que la loi prescrit pour exonérer de l'impôt l'avantage qui leur a été procuré. Son aménagement pourrait être obtenu en fixant au 1^{er} janvier 1987 la date à laquelle toutes les actions souscrites ou à souscrire par exercice des options de 1981 deviendraient disponibles. Cette date, postérieure de plus de cinq ans à l'attribution de ces options, suivra également d'un an au moins toutes les souscriptions d'actions en cause.

L'aménagement des attributions individuelles

Le projet des attributions individuelles d'options approuvé par les assemblées d'actionnaires de 1981 pourrait être mis en œuvre dès que ces attributions pourront, selon la faculté offerte par la loi du 8 juillet 1984, concerner des collaborateurs qui, sans être salariés de la Compagnie Bancaire ou de l'une de ses filiales directes, sont membres du personnel de sociétés ou de groupements d'intérêt économique, dont 10% au moins du capital ou des droits sont détenus directement ou indirectement par la Compagnie Bancaire. Cet aménagement, indispensable à la poursuite du projet, pourrait être opportunément complété par quelques amendements visant à mieux adapter la solution retenue aux données de la situation présente.

1. Le pouvoir de consentir des options que les assemblées de 1981 ont accordé au Directoire a été limité à une période de cinq ans, durée maximale autorisée par la loi. Sa durée résiduelle ne dépasse donc plus un an. Or il apparaît prudent de répartir sur un laps de temps assez long les attributions individuelles d'options d'une certaine importance. Votre assemblée aura donc à proroger pour une nouvelle période de cinq ans le pouvoir donné au Directoire en avril 1981.

2. Le cours de Bourse des actions de la Compagnie Bancaire, corrigé des ajustements requis par les attributions gratuites d'actions nouvelles, a quadruplé depuis septembre 1981. Il était alors inférieur à la moitié de l'actif net consolidé par action ; il dépasse à présent ce même actif de plus d'un tiers. Son évolution rend très souhaitable la faculté autorisée par la loi de fixer le prix de souscription des actions que les attributions individuelles d'options permettront d'obtenir à 10% en-dessous des cours cotés en Bourse lors de l'attribution des options.

3. On ne peut toutefois exclure l'éventualité d'un retour du cours de l'action Compagnie Bancaire en deçà de la valeur d'actif net de ces actions, notamment en raison des effets des émissions et attributions gratuites d'actions nouvelles périodiquement effectuées par la Compa-

gnie Bancaire. Or dans une telle occurrence il peut être judicieux de substituer aux options de souscription d'actions nouvelles des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société sur le marché boursier. Une telle substitution limite en effet la dilution supportée par les actionnaires, en évitant l'émission d'actions nouvelles souscrites à un prix très inférieur à l'actif net. Votre assemblée sera donc invitée à autoriser des attributions d'options d'achat et à donner son approbation aux interventions en bourse nécessaires à l'acquisition des titres que la Compagnie Bancaire proposerait ensuite à ses salariés et à ceux des sociétés de son Groupe.

4. L'extension du champ des bénéficiaires potentiels et la prorogation des pouvoirs du Directoire autorisent une attribution d'options plus large que celle qui avait été envisagée en 1981. Avec l'approbation du Conseil de surveillance, le Directoire invite donc les actionnaires à élever à 5% la fraction du capital social que pourraient représenter les actions obtenues par l'exercice des options consenties en application de leur autorisation.

Le Directoire informerait chaque année le Conseil de surveillance et l'assemblée des actionnaires des opérations réalisées en application de ce plan d'options.

II - Pouvoir du Directoire d'augmenter le capital social

La politique de distribution que suit la Compagnie Bancaire est caractérisée par :

- le versement chaque année d'un dividende d'un montant fixe ;
- l'ajustement du revenu des actionnaires, en fonction de l'évolution des résultats et selon la dépréciation de la monnaie, par émissions périodiques et attributions gratuites d'actions nouvelles libérées par incorporation de réserves au capital social. Neuf attributions de ce type ont été effectuées depuis l'introduction de l'action Compagnie Bancaire à la Bourse de Paris.

Ratifiant l'application de cette politique et autorisant sa poursuite, l'assemblée extraordinaire du 29 avril 1981 a donné pouvoir au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des incorporations de réserves, soit par des versements en espèces, et de l'élever à un montant au plus égal à un milliard trois cents millions de francs.

Usant de ce pouvoir, le Directoire a le 25 février 1983 élevé le capital social de 683 855 600 à 854 819 500 francs par incorporation partielle de la réserve de réévaluation.

Le pouvoir conféré au Directoire par l'assemblée de 1981 a une durée de cinq ans, qui est la durée maximale autorisée par la loi. Il viendra donc à expiration dès l'an prochain.

Avec l'approbation du Conseil de surveillance, le Directoire invite les actionnaires à proroger pour une nouvelle période de cinq ans le pouvoir qu'il avait reçu en 1981 et à élever la limite de ce pouvoir à deux milliards de francs.

Cette autorisation s'étendrait, comme la précédente, aux émissions d'actions à libérer par des versements en espèces. Il n'est pas dans les intentions présentes du Directoire de décider de telles émissions, les dotations aux réserves suffisant normalement à satisfaire les besoins de fonds propres de la société. Il convient néanmoins que puissent être réalisées sans délai de procédure les opérations qui apparaîtraient éventuellement nécessaires à la poursuite du développement de la Compagnie Bancaire.

Les pouvoirs du Directoire comporteraient en particulier celui de fixer les modalités et les dates des augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

III – Mise en harmonie des statuts

Les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 et celles du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ont été modifiées au cours des dernières années par l'adoption de divers textes législatifs, dont les principaux sont,

- l'article 94-II de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981, portant loi de finances pour 1982, relatif à la dématérialisation des valeurs mobilières,
- la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 mettant en harmonie le droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive européenne,
- la loi n° 83-1 du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne,
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 relative à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive européenne (loi comptable),

Rapport spécial sur les conséquences d'application d'articles de loi relatifs à la dématérialisation des valeurs mobilières, à la détermination des bénéfices distribuables, à la détermination des capitaux propres et à la détermination des capitaux inférieurs à la moitié du capital social.

- la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises.

Ces textes de loi sont tous entrés en vigueur depuis le 1^{er} mars 1985.

La mise en harmonie des statuts avec ces diverses dispositions légales est obligatoire dans le cas des lois du 30 décembre 1981 et du 1^{er} mars 1984. Elle est facultative pour les autres, mais le Directoire a jugé souhaitable de proposer à l'approbation de votre assemblée des clauses statutaires qui soient à jour de l'ensemble des innovations législatives.

Les mesures nouvelles n'ont pas été reprises intégralement pour ne pas alourdir le texte des statuts. Seules ont été modifiées les dispositions statutaires devenues caduques ou celles qui appelaient des compléments.

Les modifications concernent principalement :

- la dématérialisation des titres,
- les pouvoirs en blanc,
- le vote par correspondance,
- le décompte des voix pour le calcul de la majorité nécessaire aux décisions des assemblées,
- la nouvelle terminologie des comptes sociaux,
- la nouvelle définition du bénéfice distribuable,
- les modalités de réalisation de l'augmentation du capital en numéraire,
- la substitution des termes "capitaux propres" à ceux "d'actifs nets" (capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social).

Rapport spécial sur les conditions d'ouverture d'options de souscription et d'options d'achat d'actions en application des articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966.

Mesdames, Messieurs,

Votre assemblée est appelée à autoriser le Directoire à consentir au bénéfice de membres du personnel des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ainsi que des options donnant droit à l'acquisition d'actions préalablement rachetées par la société.

Les conditions auxquelles seraient offertes et exercées ces options sont les suivantes :

- L'autorisation serait donnée au Directoire pour une période de cinq ans, limite fixée par la loi,
- Le prix à payer serait égal au minimum autorisé par la loi, soit 90 % de la valeur en bourse (moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option aura été consentie), étant précisé que dans le cas d'actions rachetées par la société il ne sera pas inférieur à 90 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la société du chef des autorisations spéciales prévues aux articles 217-1 et 2 de la loi du 24 juillet 1966,
- Le Directoire fixerait les périodes au cours desquelles les options pourraient être exercées – la durée légale de ces périodes ne pouvant excéder cinq ans –,
- Le nombre total des options de souscription et des options d'achat ne pourrait dépasser 5 pour cent du capital social,
- Le Directoire pourrait subordonner la cession ultérieure des titres ainsi acquis à des conditions qu'il déciderait, la loi autorise à cet égard à stipuler une obligation de conservation des titres pendant un délai n'excédant pas trois ans.

Nous sommes appelés à donner notre avis sur le prix d'achat et constatons que celui-ci est fixé au minimum légal – l'avantage accordé sur le prix peut ainsi être chiffré à 10 % de la valeur des titres en bourse.

Un avantage plus important, d'ailleurs aléatoire, est susceptible de résulter du délai d'option et il pourrait être tempéré par un délai de conservation des titres après exercice de l'option s'il en était stipulé.

Aux termes de l'autorisation qui vous est demandée, l'une et l'autre de ces clauses seraient laissées à la décision du Directoire.

Paris, le 13 mars 1985

Castel, Jacquet et Associés
Claude Castel Yves Bahon Robert Mazars José Marette
Commissaires aux comptes

Première résolution

L'assemblée des actionnaires prend acte de l'attribution d'options de souscription et de l'émission d'obligations convertibles décidées par le Directoire le 15 septembre 1981.

L'assemblée approuve le projet de fixer au 1^{er} janvier 1987 la date à laquelle deviendront disponibles toutes les actions de la Compagnie Bancaire que les membres du personnel du Groupe ont ou auront obtenues de l'exercice des options de souscription ou de la conversion des obligations convertibles créées en 1981.

L'assemblée déclare caduc le solde inutilisé des autorisations de consentir des options de souscription ou d'émettre des obligations convertibles votées par les assemblées des 29 avril et 15 septembre 1981.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires autorise le Directoire à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions préalablement rachetées par la société, selon les dispositions de la loi du 31 décembre 1970 modifiée par celle du 8 juillet 1984 constituant les articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales. En application de l'article 217-2 de cette loi, l'assemblée autorise la société à opérer en bourse sur ses propres actions en vue d'acquérir les titres qu'elle proposera à ses salariés et à ceux des sociétés de son groupe.

Les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de cinq pour cent du capital social.

Le prix à payer lors de la levée d'une option de souscription ou d'achat sera égal aux neuf dixièmes, arrondis au franc supérieur, de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où l'option aura été consentie. Toutefois, dans le cas d'une option d'achat, ce prix ne pourra pas être inférieur à 90% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société à la suite des achats opérés en application des articles 217-1 et 217-2 de la loi du 24 juillet 1966. Le prix à payer lors de la levée d'une option ne sera pas modifié pendant la durée de l'option, hors les cas d'ajustement définis par la loi.

Les actionnaires renoncent au profit des bénéficiaires des options de souscription à leur droit préférentiel de souscrire les actions qui seront émises lors de l'exercice de ces options.

Le Directoire fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être exercées. Il pourra également subordonner la cession des actions obtenues à des conditions qu'il décidera.

Le pouvoir de consentir des options et d'en fixer les caractéristiques est donné au Directoire pour une période de cinq ans. Il pourra être utilisé en une ou plusieurs fois.

Le Directoire informera chaque année le Conseil de surveillance et l'assemblée des actionnaires des opérations réalisées en application de la présente résolution.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires donne pouvoir au Directoire d'augmenter le capital social par une ou plusieurs émissions d'actions de numéraire, à libérer soit par des incorporations de réserves, soit par des versements en espèces, et de l'élever à un montant au plus égal à deux milliards de francs.

Elle donne pouvoir au Directoire de fixer les modalités et les dates de ces augmentations de capital, d'en constater la réalisation et de procéder aux modifications corrélatives de l'article 6 des statuts.

Ces pouvoirs sont conférés au Directoire pour une période de cinq ans.

Quatrième résolution

Connaissance prise des dispositions de

- l'article 94-II de la loi n° 81-1160 du 30 décembre 1981, portant loi de finances pour 1982, relatif à la dématérialisation des valeurs mobilières,
- la loi n° 81-1162 du 30 décembre 1981 mettant en harmonie le droit des sociétés commerciales avec la deuxième directive européenne,
- la loi n° 83-1 du 3 janvier 1983 sur le développement des investissements et la protection de l'épargne,
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983 relative à la mise en harmonie des obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive européenne (loi comptable),
- la loi n° 84-148 du 1^{er} mars 1984 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises,

et, le cas échéant, des textes réglementaires pris pour leur application, l'assemblée des actionnaires décide de mettre les statuts de la société en harmonie avec ces dispositions et adopte le nouveau texte des statuts proposé par le Directoire.

Le nouveau texte des statuts sera annexé au procès-verbal de l'assemblée.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer les dépôts ou publications prescrits par la loi.

compagnie bancaire
5 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone (1) 525 25 25

compagnie bancaire

5 avenue Kléber, 75116 Paris, téléphone (1) 525 25 25